

# L'OBSERVATEUR de l'**OCCIDENT**

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES - DÉCEMBRE 1967  
POLITIQUE DE MAIN-D'ŒUVRE ET CHÔMAGE EN  
EUROPE LA YOUGOSLAVIE S'ORIENTE VERS UNE  
ÉCONOMIE SOCIALISTE DE MARCHÉ PRODUCTION  
D'ÉNERGIE MOINS CHÈRE PAR LA COOPÉRATION  
LE PROBLÈME ALIMENTAIRE DES PAYS PAUVRES



---

# L'OBSERVATEUR de l'OCDE

---

N° 31

DÉCEMBRE 1967

---

Publication bimestrielle en anglais et en français éditée par  
L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES.

---

**BUREAUX DE LA RÉDACTION :**

Service de l'Information de l'OCDE, Château de la Muette,  
2 rue André-Pascal, F 75 Paris 16<sup>e</sup>

---

Les articles sans copyright peuvent être reproduits à condi-  
tion d'être accompagnés de la mention « Reproduit de  
L'OBSERVATEUR DE L'OCDE » en précisant la date du  
numéro. Deux exemplaires justificatifs devront être envoyés  
au rédacteur en chef. Les articles signés ne pourront être  
reproduits qu'avec la signature de leur auteur.

L'Organisation n'est pas tenue de rendre les manuscrits  
qu'elle n'a pas sollicités.

Les articles signés expriment l'opinion de leurs auteurs et  
non pas nécessairement celle de l'OCDE.

---

Abonnement (un an) : F 10; FS 10; DM 8,30; 15 s.; \$ 2,50.  
Le numéro : F 2; FS 2; DM 1,70; 3 s.; \$ 0,50.

---

RÉDACTEUR EN CHEF : Anker Randsholt  
RÉDACTEURS EN CHEF ADJOINTS : Peter Tewson et Jane  
Bussiére  
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Marc Delemme

---

Toute la correspondance doit être adressée au rédacteur  
en chef.

---

COUVERTURE : Almasy ; pages 3-4 : Jouan-OCDE ; page 11 : Brigaud-  
Photothèque EDF ; page 14 : Photothèque EDF ; pages 16-17 : Studio  
Cole, R.-Uni ; page 34 : Almasy ; page 43 : Berretty-OCDE ; pages 44-45 :  
Jouan-OCDE.

## SOMMAIRE

- 3 DÉCLARATION DU CONSEIL  
MINISTÉRIEL DE L'OCDE**
- 5 LE PROBLÈME ALIMENTAIRE DES  
PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT**
- 11 ABAISSEMENT DU COUT DE  
PRODUCTION DE L'ÉNERGIE PAR  
LES ACCORDS INTERNATIONAUX  
D'ASSISTANCE MUTUELLE**
- 15 POLITIQUE DE MAIN-D'ŒUVRE ET  
CHOMAGE EN EUROPE**  
*par Gösta Rehn, Directeur de la Main-  
d'Œuvre et des Affaires Sociales de  
l'OCDE*
- 19 LES POINTS ESSENTIELS DES  
« PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES  
DE L'OCDE », DÉCEMBRE 1967**
- 35 ASSISTANCE TECHNIQUE ET  
ENTREPRISE PRIVÉE**
- 38 YOUGOSLAVIE : VERS UNE  
ÉCONOMIE SOCIALISTE DE MARCHÉ**
- 46 NOUVELLES PUBLICATIONS DE  
L'OCDE**



# DÉCLARATION DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OCDE

**L**e Conseil de l'OCDE s'est réuni à Paris au niveau des Ministres le 30 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 1967, sous la présidence de M. J. C. de Oliveira, Ministre des Affaires Economiques du Portugal, et a examiné la situation économique des pays Membres de l'Organisation, leurs relations économiques avec le reste du monde ainsi que les activités de l'Organisation.

Les Ministres ont accueilli favorablement la déclaration du Délégué du Royaume-Uni sur les mesures courageuses que le Royaume-Uni a annoncées, à la suite de la dévaluation de la livre, en vue de renforcer sa balance des paiements et de poser de solides bases pour l'expansion de son économie.

Le ralentissement de la croissance économique qui s'était dessiné en 1966 dans une grande partie de la zone de l'OCDE semble maintenant avoir pris fin et, l'an prochain, le taux de croissance moyen du Produit National Brut des pays Membres pourrait atteindre de nouveau environ 4 ½ %.

Les facteurs d'expansion sont toutefois de force variable. Ils sont forts aux Etats-Unis, pays où en fait il conviendrait de les modérer en agissant sur le plan budgétaire; ils le sont aussi au Japon et en Italie. Ils sont plus faibles dans la plupart des pays européens, où la main-d'œuvre et les autres ressources économiques risquent de demeurer moins pleinement utilisées qu'elles



(Ci-dessus) : M. J. C. de Oliveira, Ministre de l'Economie du Portugal, préside le Conseil Ministériel de l'OCDE ; (ci-dessous) : Des observateurs de la Banque Mondiale assistent à la réunion du Conseil.



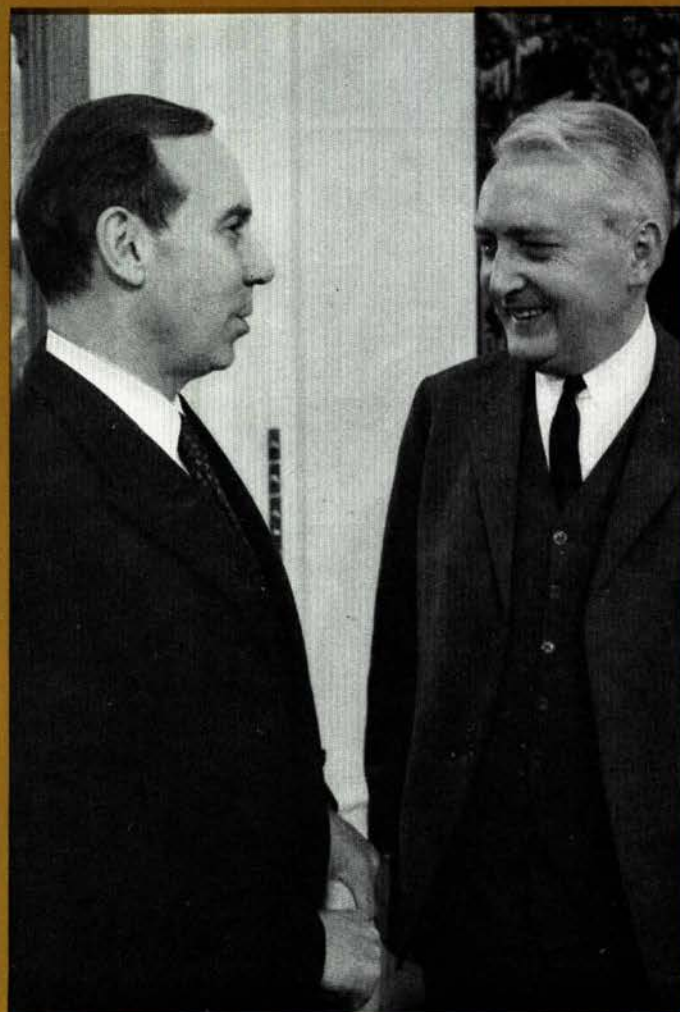
ne l'étaient ces dernières années. Il importera donc d'apporter de la souplesse dans la conduite de la politique économique, certains pays se tenant prêts à exercer une action plus expansionniste, dans la mesure et au moment où le besoin s'en fera sentir. Une politique de main-d'œuvre plus active ainsi que des mesures d'adaptation des structures seront utiles dans de nombreux pays.

Dans la plupart des pays Membres en voie de développement, la croissance économique se poursuit à un rythme plus rapide que dans l'ensemble du reste de la zone de l'OCDE. Les objectifs de développement de ces pays sont cependant loin d'être atteints. Leurs problèmes de développement économique et, en particulier, leurs problèmes d'exportation seront en conséquence suivis de près par l'Organisation.

Les Ministres ont eu des échanges de vues sur les problèmes soulevés par les balances des paiements. Ils ont noté entre autres la persistance du déficit extérieur global des Etats-Unis et de l'excédent de l'ensemble des pays des Communautés Européennes. Des politiques économiques appropriées devront être appliquées, y compris des mesures destinées à influencer de façon constructive sur les mouvements de capitaux ainsi que sur les opérations courantes. Les Ministres ont souligné la nécessité pour les pays excédentaires comme pour les pays déficitaires de continuer et d'intensifier leurs efforts pour réduire ce déséquilibre persistant.

(suite page 44)

M. Michel Debré, Ministre de l'Economie et des Finances, France, s'entretient avec le Dr Schollhorn, Secrétaire d'Etat, Ministère des Affaires Economiques, RF d'Allemagne.



# LE PROBLEME ALIMENTAIRE DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

*Un rapport sur le problème alimentaire des pays en voie de développement a été présenté par le Secrétaire général de l'OCDE, Thorkil Kristensen, à la Conférence Mini-  
térielle de l'OCDE. C'est le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE qui avait demandé au Secrétaire général de préparer cette étude. Lors de sa réunion de juillet 1966 à Washington, le Comité avait exprimé sa préoccupation de constater la lenteur de l'accroissement de la production alimentaire dans les pays en voie de développement en regard de la rapidité de la croissance démographique. L'article suivant présente les principaux points mis en lumière par le Secrétaire général dans son rapport.*

Il est inquiétant de constater que les sept premières années de cette décennie ont été caractérisées par la conjonction des phénomènes suivants :

- dans l'ensemble des pays en voie de développement, la production alimentaire a augmenté plus lentement que la demande;
- la superficie des nouvelles terres faciles à mettre en culture dans les pays en voie de développement a été considérablement réduite;
- la population des pays en voie de développement a augmenté à une cadence croissante;
- les stocks excédentaires de céréales des pays d'Amérique du Nord ont été pratiquement épuisés à la suite d'exportations à destination des régions moins développées;
- l'aide au développement accordée par les pays riches n'a fait dans l'ensemble aucun progrès;
- le fardeau de la dette de nombreux pays en voie de développement s'est rapidement alourdi.

La question de savoir comment satisfaire la demande de produits alimentaires, qui augmente rapidement dans les pays en voie de développement, ne se pose évidemment pas à ces seuls pays, mais aussi aux nations plus riches.

## La situation alimentaire et ses perspectives

L'accroissement démographique sans précédent constaté dans presque tous les pays moins développés, plus particulièrement pendant les années 50 et au cours de la présente décennie, risque de se poursuivre jusqu'à la fin de notre siècle, et même, dans une certaine mesure, au-delà. A supposer même que la régulation des naissances fasse de sensibles progrès, il est vraisemblable que pendant des dizaines d'années la population de ces pays continuera d'augmenter beaucoup plus vite que celle des sociétés industrielles.

Fort heureusement, les revenus par habitant augmentent aussi et l'on peut espérer qu'ils s'accroîtront plus rapidement à l'avenir mais, dans les pays pauvres, une grande partie du surcroît éventuel des revenus individuels sera affectée à l'achat d'aliments. Par conséquent, dans l'avenir prévisible, la demande de denrées alimentaires des pays en voie de développement continuera sans doute d'augmenter plus vite que la production.

En effet, contrairement à ce qui s'est passé pendant les quelques dernières dizaines d'années, où la superficie des terres cultivées s'est étendue assez rapidement dans les régions moins développées (cette extension intervenant pour plus de la moitié de l'accroissement de la production en Amérique latine, dans le Proche-Orient et en Afrique, et pour plus de 40% en Extrême-Orient), il deviendra de plus en plus difficile d'accroître encore les emblavures, notamment en Extrême-Orient. La superficie de terre cultivée par habitant va donc diminuer. On peut prévoir qu'en 2000, dans les pays développés, chaque membre de la population agricole aura en moyenne 20 fois plus de terre que son homologue dans les pays en voie de développement; ce rapport atteindra même 50 pour 1 si l'on prend en considération uniquement l'Extrême-Orient.

On peut certes intensifier la production, même lorsque le rapport entre la terre et la main-d'œuvre est peu élevé, en augmentant les rendements agricoles. Le Japon a réussi à obtenir des résultats remarquables en pratiquant ce genre d'agriculture à base de main-d'œuvre, dans laquelle chaque travailleur agricole dispose de très peu de terre; il est fort possible que son exemple soit suivi par un certain nombre d'autres pays où l'évolution serait plus ou moins analogue.

Introduites dans des conditions favorables, les nouvelles variétés de maïs, de blé et de riz qui ont été mises au point au Japon et dans des pays comme les Etats-Unis, le Mexique et Formose peuvent produire des rendements très supérieurs à ceux des cultures traditionnelles (on notera cependant que les techniques nouvelles doivent être modifiées et adaptées soigneusement au sol et au climat des régions intéressées). En outre, des méthodes modernes peuvent être appliquées aux activités dites « para-agricoles » — production et distribution d'engrais, de pesticides et de désherbants, irrigation, stockage et transport de denrées agricoles et d'engrais.

Toutefois, il faudrait que les rendements s'accroissent de façon assez spectaculaire pour que la production parvienne à croître aussi vite que la demande dans les pays en voie de développement, notamment si l'on tient compte de l'amélioration de la consommation par habitant, qui devrait aller de pair avec la croissance générale de l'économie.

En outre, les techniques modernes propres à améliorer les rendements agricoles ne se diffusent que lentement en raison du très grand nombre d'agriculteurs auxquels il faut les faire connaître et appliquer. Ainsi, bien que la plus grande partie de la demande accrue de denrées alimentaires puisse — et doive — être satisfaite par une expansion de la production agricole dans les pays en voie de développement eux-mêmes — et il serait bon que cette expansion soit l'un des objectifs prioritaires des plans de développement de ces pays — il est peu vraisemblable que la productivité croisse aussi vite que la demande.

Il s'ensuit que les importations de denrées alimentaires de certains pays en voie de développement augmenteront plus vite que les exportations de denrées alimentaires des autres pays de cette même catégorie, de sorte que dans leur ensemble ces pays seront sans doute de plus en plus fortement importateurs nets pendant assez longtemps encore.

En elle-même, cette perspective n'est pas particulièrement inquiétante. La production de denrées alimentaires des pays développés paraît devoir augmenter si rapidement qu'elle pourra répondre sans peine à la demande d'importation des pays en voie de développement; à plus ou moins long terme, ces derniers seront sans doute capables de développer eux aussi leurs exportations d'articles manufacturés, comme l'ont fait les pays industriels. Ils auront alors les moyens de payer leurs achats de produits alimentaires.

Ce qui en revanche est inquiétant, c'est que pendant encore assez longtemps bon nombre de pays en voie de développement auront sans doute une situation difficile en matière de balance des paiements. Pour développer leur économie, ils devront importer de grandes quantités de biens d'équipement. S'il leur faut, dans le même temps, importer des tonnages croissants de denrées alimentaires et assurer le service d'une dette extérieure de plus en plus lourde, ils risquent, faute de devises étrangères, d'avoir à freiner fortement la croissance de leur économie, auquel cas leur production en général et leur potentiel d'exportation en particulier n'augmenteraient pas suffisamment. La situation de la balance des paiements serait particulièrement grave en cas de mauvaise récolte due à la sécheresse, comme cela s'est passé en Inde en 1965 et 1966.

C'est là que réside le véritable danger. Pour les années qui suivront, on peut pour le moins concevoir que le relèvement de la productivité et le ralentissement de l'expansion démographique allégeront la situation, mais il se peut que l'ensemble du processus de développement soit compromis au cours des dix ou quinze prochaines années parce que l'insuffisance des rentrées de devises ne permettra pas d'importer

les biens d'équipement nécessaires aux investissements. Que peuvent faire les pays riches pour enrayer cette évolution ?

## Un vigoureux effort devrait être fait pour accroître le volume de l'aide

Si le volume brut de l'aide ne continue pas à s'accroître, le montant annuel des remboursements deviendra plus important que l'apport d'aide nouvelle, si bien que les pays en voie de développement deviendront exportateurs nets de capitaux vers les pays riches. Les contributions d'aide au développement ont dans l'ensemble stagné depuis 1961, déduction faite de l'amortissement des prêts en cours.

Ce qu'il faut, c'est accroître l'aide, au moins jusqu'à ce que les pays en voie de développement aient suffisamment augmenté leurs exportations pour pouvoir couvrir la totalité de leurs importations, produits alimentaires compris. La meilleure solution serait d'accroître substantiellement l'aide en espèces, afin de laisser aux pays bénéficiaires la possibilité de décider ce qu'ils veulent acheter. Toutefois, il sera peut-être plus facile pour les pays donateurs d'accorder une aide accrue sous forme de produits alimentaires.

L'aide alimentaire a pris une ampleur considérable depuis 1954, époque à laquelle des textes législatifs en la matière (*Public Law 480*) ont été adoptés aux Etats-Unis. D'autres pays, comme l'Australie et le Canada, ont utilisé les fournitures de denrées alimentaires dans leur programme d'aide et un programme multilatéral, dit « Programme Alimentaire Mondial », a été établi par l'ONU et la FAO. Un nouveau pas dans la voie du « multilatéralisme » a été franchi au GATT lorsqu'à l'issue des négociations Kennedy un certain nombre de pays se sont engagés à fournir annuellement un total de 4,5 millions de tonnes de blé au cours des trois années suivantes.

L'aide alimentaire s'apparente aux autres formes d'aide liée en ce qu'elle répond à un double objet : venir en aide aux pays moins développés et soutenir les exportations du pays donneur. La pratique de l'aide liée risque évidemment de créer dans les échanges des distorsions qui ne sont pas toujours opportunes et on ne peut avoir l'assurance qu'elle répond aux besoins les plus urgents du pays bénéficiaire. Néanmoins, il est naturellement préférable pour les pays bénéficiaires de recevoir une aide liée que de n'en recevoir aucune et le principal argument que l'on peut faire valoir en faveur de certaines formes d'aide liée, c'est qu'elles permettent de porter le volume de l'aide à un niveau plus élevé qu'il ne l'aurait été autrement.

Il ne fait pas de doute que l'aide alimentaire a accru assez fortement l'apport total d'assistance. Entre 1961 et 1965, les Etats-Unis ont fourni à eux seuls en moyenne chaque année, au titre de programmes financés par le Gouvernement, 13,65 millions de tonnes de blé, 0,56 million de tonnes de riz et 1,90 million de tonnes de céréales secondaires, ainsi que certaines quantités d'autres produits alimentaires. Cette forme d'aide représentait 33 % du montant brut des dépenses effectuées par les Etats-Unis au titre de l'aide et plus de 20 % des contributions totales des pays du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE (CAD).

Il était évidemment très facile de dispenser une aide alimentaire aussi longtemps qu'elle pouvait être prélevée sur des stocks excédentaires déjà accumulés, mais la situation s'est modifiée au cours des dernières années dans les pays donateurs et surtout aux Etats-Unis. Les stocks excédentaires ont diminué depuis 1961 et actuellement les stocks ne dépassent plus le niveau nécessaire aux besoins courants. Il s'ensuit

que l'aide alimentaire fournie par le principal donneur doit désormais être prélevée sur sa production courante et financée par l'Etat; c'est principalement pour cette raison que le Gouvernement des Etats-Unis a autorisé une extension considérable des superficies consacrées à la culture du blé et du riz depuis 1966. Cela signifie, bien entendu, que l'aide alimentaire représente désormais beaucoup plus que par le passé un réel sacrifice pour le principal pays donneur.

Mais, si les stocks se sont résorbés, *il existe toujours un excédent de capacité de production*. De vastes superficies de terres arables restent improductives aux Etats-Unis et, dans les pays développés en général, la production de nombreuses denrées alimentaires importantes tend à dépasser la demande.

Des études récentes de l'OCDE ont montré que, s'ils ne modifient pas radicalement leur politique, l'ensemble des pays développés verront probablement leur production de *céréales* augmenter dans des proportions qui leur permettront de satisfaire leur propre demande, tout en accroissant de façon substantielle leurs exportations nettes vers les autres régions du monde. En fait, l'excédent disponible pour l'exportation dépassera sans doute les quantités que les pays en voie de développement importeront.

Il est également probable que la production de *lait* et de produits laitiers de l'ensemble des pays développés dégagera un excédent exportable. Le lait peut être transformé en lait en poudre et le lait écrémé en poudre tient déjà une certaine place dans les programmes d'aide au développement. C'est un produit précieux, car il contient des protéines animales importantes du point de vue nutritionnel. L'excédent deviendra sans doute particulièrement important — et même embarassant — en ce qui concerne la part de matières grasses contenues dans le lait. Il faut donc attacher une grande importance aux résultats d'expériences récentes, qui ont montré qu'il est possible de mieux conserver qu'on ne l'avait cru jusqu'à présent le *lait en poudre non écrémé* dans les climats tropicaux.

Certains pays industrialisés n'utilisent pas à plein leur potentiel de production d'engrais. C'est pourquoi on suggère que les pays développés fassent un effort supplémentaire sur *les céréales, le lait en poudre et les engrais*, dans le cadre de leur politique d'aide.

En conjuguant une aide alimentaire et une aide sous forme d'engrais, on soulignerait que la priorité est désormais donnée à l'expansion de la production agricole dans les pays en voie de développement.

Un programme de cette nature demanderait à être administré avec soin. Les livraisons de céréales et de lait en poudre faites à titre d'aide seraient un élément du marché de ces produits; il faudrait éviter qu'elles ne le perturbent, en lésant les intérêts des agriculteurs des pays en voie de développement et en concurrençant les exportations commerciales normales des pays développés. Les pays participants devraient donc se concerter sur l'échelonnement dans le temps des achats et des livraisons effectués au titre de l'aide. On serait peut-être amené également à constituer certains stocks notamment de céréales, que l'on tiendrait en réserve en prévision des cas d'urgence. Le programme d'aide alimentaire ne devrait toutefois pas conduire à une augmentation de production telle que des excédents importants s'accumulent et menacent de compromettre la stabilité des marchés.

Une dernière remarque s'impose au sujet de l'aide alimentaire. Le fait que pendant deux années consécutives les récoltes de l'Inde ont souffert des conséquences d'une mauvaise mousson a montré combien il importe de disposer d'une *réserve alimentaire mondiale*. Il faudrait donc que les stocks

mondiaux, principalement de blé mais sans doute aussi de riz, soient toujours maintenus au-dessus d'un certain niveau. S'ils tombaient au-dessous de ce niveau pendant une année de mauvaises récoltes, ils devraient être reconstitués en principe dès l'année suivante.

Cette tâche ne peut être assurée par un seul pays. On pourrait envisager de joindre à l'*Accord International sur le Blé* un arrangement prévoyant que les participants se partageraient la responsabilité d'entretenir un certain stock régulateur, selon une formule à déterminer en commun.

## Politiques agricoles des pays évolués

Dans tous les pays modernes, de fortes pressions s'exercent en faveur d'un soutien à l'agriculture, principalement parce que l'agriculture est en perte de vitesse par rapport aux autres branches d'activité; elle doit donc se défendre contre les forces qui affaiblissent sa position dans l'ensemble de l'économie.

Au total, le soutien actuellement accordé à l'agriculture — y compris le soutien des prix à la consommation et les subventions aux agriculteurs — est supérieur à l'aide au développement. Ce soutien des prix a retardé la rationalisation de l'agriculture et la diminution de la population agricole, indispensables pour que les revenus agricoles continuent d'augmenter dans les pays évolués. En outre, ces mesures ne sont pas d'un réel secours pour les petits exploitants auxquels elles devaient venir en aide. Compte tenu des augmentations rapides de la production par homme-heure qui interviennent actuellement, l'agriculture des pays riches n'aura plus besoin d'une telle aide à l'avenir. Aussi propose-t-on de restreindre peu à peu les mesures de soutien des prix. Les sommes ainsi économisées serviraient d'une part à financer une augmentation de l'aide au développement et, d'autre part, à renforcer des mesures destinées à rationaliser davantage l'agriculture des pays développés eux-mêmes, notamment par une aide aux petits exploitants qui abandonnent l'agriculture ou à ceux qui doivent apprendre un nouveau métier pour trouver un emploi dans les secteurs non agricoles.

L'aide alimentaire implique une aide à l'agriculture du pays donneur et elle peut donc rendre les autres mesures de soutien moins nécessaires. Il s'offre actuellement aux pays développés une possibilité unique de rationaliser et de simplifier leurs politiques agricoles, tout en aidant plus efficacement les pays en voie de développement.

## Politiques commerciales

La politique commerciale touche au problème alimentaire car, si le niveau de nutrition d'un grand nombre de pays en voie de développement est si bas, c'est principalement en raison de leur pauvreté générale. Si le niveau de leurs revenus était plus élevé, leur alimentation serait meilleure et plus abondante. Or, ces pays ne pourront accroître leurs revenus qu'en améliorant l'efficacité de leur production, qu'il s'agisse de la production de denrées alimentaires ou d'autres produits susceptibles d'être échangés contre des denrées alimentaires.

Si l'on ne veut pas que des apports substantiels d'aide restent nécessaires pendant une période excessivement longue, il est donc extrêmement important que les pays en voie de développement puissent accroître leurs exportations. Etant donné que, comme nous l'avons déjà vu, les conditions générales du développement supposent une diversification croissante des exportations de ces pays, il importe que, par leur politique commerciale, les pays développés n'entravent pas l'expansion de ces exportations. En particulier, il ne faut

pas que les pays en voie de développement soient empêchés de développer leur production et leurs exportations dans les secteurs dans lesquels ils sont relativement avantagés, soit par l'abondance et le faible coût de leur main-d'œuvre, soit du fait qu'ils possèdent des ressources naturelles différentes de celles des pays actuellement industrialisés.

Les mesures de protection et de soutien pratiquées en agriculture ont pour effet de réduire les possibilités d'exportation des pays en voie de développement dans des secteurs où leurs produits entrent en concurrence avec ceux de l'agriculture de la zone tempérée. Ainsi, la viande, les céréales, le sucre, le coton, certains fruits et certaines huiles végétales sont des produits qu'un certain nombre de pays en voie de développement pourraient exporter en plus grandes quantités si divers obstacles ne s'y opposaient pas (il ne faut pas oublier que les mesures par lesquelles un pays soutient sa propre production ont pour effet de réduire ses importations, même si elles ne prennent pas la forme de restrictions directes des importations). Il ne fait pas de doute que, en raison des mesures de soutien et de protection, de fortes quantités de ces denrées sont produites dans des pays industriels moins bien placés à cet égard que certains pays en voie de développement. Il conviendrait de réduire la protection et les autres mesures de soutien des prix pour ces produits.

Quant aux produits de base en général, les pays Membres de l'OCDE devraient rechercher activement les arrangements qui pourraient être conclus pour stabiliser les marchés.

Ce sont les exportations de produits manufacturés et semi-manufacturés qui offrent les plus grandes possibilités dans un avenir un peu plus lointain. L'évolution normale serait que les pays à faible revenu s'industrialisent comme l'ont fait avant eux les pays à revenu élevé. L'exportation de produits industriels est l'un des moyens par lesquels certains peuvent espérer résoudre leur problème alimentaire. Il ne faudrait pas que la politique commerciale des pays développés entrave leurs efforts dans ce sens.

Bien qu'à la suite des négociations Kennedy le degré de protection des articles manufacturés ait été réduit, il reste souvent considérable. On devrait étudier la possibilité d'opérer une nouvelle réduction, sous forme d'un abaissement général des droits de douane ou d'un traitement préférentiel réservé aux exportations des pays en voie de développement. Toutefois, il ne serait pas souhaitable que ce traitement préférentiel soit maintenu longtemps.

Il convient de souligner que, dans bien des cas, la possibilité d'accéder plus librement aux marchés des pays industriels présente pour les pays en voie de développement une importance beaucoup plus grande qu'on penserait au premier abord. Les exportations du pays moins développé peuvent être de faible ampleur pendant un certain temps, même s'il a librement accès aux marchés des pays industriels, car sa propre industrie n'aura encore dans l'ensemble qu'une très faible productivité. Cependant, les entreprises qui *peuvent* exporter se développeront grâce à leurs exportations et deviendront de ce fait les éléments les plus dynamiques de l'industrie nationale. Leur expansion incitera les autres à améliorer leur productivité et le simple contact avec les marchés de pays où l'industrie atteint une haute productivité aura un effet analogue.

### **Augmentation des investissements privés dans les pays en voie de développement**

Le volume des capitaux privés provenant des pays développés, qui vont s'investir dans les pays en voie de développe-

ment, a augmenté dans l'ensemble ces dernières années; en 1966 toutefois, il a régressé par rapport à l'année précédente, sous l'influence notamment du resserrement monétaire intervenu dans plusieurs pays.

Dans le proche avenir une attention particulière devrait être accordée aux investissements susceptibles de contribuer à un accroissement de la production alimentaire, notamment à ceux qui vont aux *industries travaillant pour l'agriculture* et spécialement à l'industrie des engrais, qui peut avoir une si grande importance pour l'accroissement de la production de denrées alimentaires. Pendant longtemps encore, nombre de pays en voie de développement devront importer de grosses quantités d'engrais; mais si la capacité de production de ces pays peut être accrue, les choses n'en iront que mieux (et la demande croissante d'engrais dans les pays en voie de développement est un élément favorable à de tels investissements). Il a été suggéré de créer au sein de l'OCDE un fonds de garantie des investissements réalisés dans les activités para-agricoles des pays en voie de développement. Cette proposition est actuellement à l'étude dans l'Organisation.

Il va sans dire que des investissements dans les autres branches d'industrie seraient également souhaitables, en particulier s'ils étaient de nature à permettre aux pays en voie de développement d'exporter des articles manufacturés. La plupart des pays moins développés disposeront pendant plusieurs années encore d'une main-d'œuvre abondante et faiblement rétribuée. De plus, les pays moins développés offrent aux produits de l'industrie des débouchés qui connaîtront vraisemblablement une très forte expansion au cours des prochaines décennies.

Si les apports de capitaux privés n'ont pas encore pris une ampleur plus spectaculaire, cela tient sans doute essentiellement à deux raisons. La première est que, malgré l'existence de réserves abondantes de main-d'œuvre très bon marché, l'offre de personnel *qualifié* est souvent assez limitée. La deuxième est que l'*environnement* n'est pas toujours satisfaisant. Le premier obstacle ira s'atténuant à mesure que s'amélioreront l'enseignement général et la formation professionnelle; les entreprises étrangères qui effectuent des investissements dans les pays moins développés apportent souvent une utile contribution à cet égard en organisant la formation de leur personnel.

Le problème de l'environnement est plus complexe. La situation politique ne présente pas toujours la stabilité souhaitable et l'on constate parfois une certaine réticence, voire de l'hostilité, à l'égard des investissements étrangers. Les procédures administratives peuvent être excessivement lourdes et il est parfois difficile de faire réparer le matériel, etc.

Ces obstacles peuvent aussi être surmontés, notamment lorsque le Gouvernement considéré comprend l'importance et l'intérêt des investissements étrangers pour l'industrie nationale. Le climat s'offrant à ces investissements paraît dans l'ensemble s'améliorer lentement. Cette évolution devrait se poursuivre au cours des prochaines années, à condition qu'il n'y ait pas de trop grands bouleversements politiques.

### **Aide à la recherche concernant les méthodes agricoles et les aliments nouveaux**

Bien souvent, seuls les pays évolués possèdent les ressources nécessaires à l'amélioration de la production agricole. C'est pourquoi l'aide à l'agriculture est appelée à prendre une place de plus en plus importante dans les programmes d'aide. Il est indispensable que les pays en voie de développement soient en mesure d'entreprendre les recherches nécessaires pour accroi-



tre leur production agricole et former leurs propres chercheurs.

On ne pourra mettre au point des techniques bien adaptées qu'au prix d'un effort portant à la fois sur la recherche fondamentale et sur la recherche appliquée. Jusqu'à présent, la majeure partie de ces recherches ont été entreprises pour résoudre les problèmes qui se posent dans les zones tempérées. C'est dire que nos connaissances générales de l'agriculture tropicale sont loin d'être suffisantes. Il faut également faire des recherches d'adaptation, afin que les techniques mises au point dans une région puissent être appliquées à une autre dont les conditions naturelles sont différentes. Enfin les services de vulgarisation doivent faire preuve d'efficacité.

Les pays donneurs peuvent épauler les activités de recherche en y contribuant financièrement et en fournissant du matériel et des fournitures. Une partie de la recherche fondamentale peut être conduite dans le cadre d'Universités et de centres de recherche des pays développés, mais ces établissements et les pays eux-mêmes peuvent aussi participer à la création d'institutions de recherche et de formation dans les pays en voie de développement. Le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE a examiné dernièrement une proposition tendant à la mise en place d'un système international de coordination de la recherche agronomique. Avec ce système, des centres mondiaux spécialement désignés se consacraient à la recherche générale, fondamentale et appliquée, dans les secteurs de la production végétale et animale. Ils créeraient de nouvelles variétés de plantes, étudieraient les problèmes que posent la lutte contre les maladies, l'application des engrais, etc., et formeraient des spécialistes qui seraient ensuite employés dans des centres régionaux, nationaux et provinciaux. Cette proposition mériterait d'être étudiée plus avant.

Les pays développés devraient être unanimes à reconnaître qu'il leur incombe de favoriser tout spécialement la recherche d'innovations dans le domaine de la production de denrées alimentaires. Ces innovations ne visent pas exclusivement à accroître les quantités — par des variétés de céréales à fort rendement, des races d'animaux produisant plus de lait, d'œufs ou de viande que les races habituelles, compte tenu de leur consommation de fourrage ou d'aliment : elles portent également sur la qualité des produits alimentaires et notamment sur leur teneur en protéines. Dans la plupart des pays pauvres, c'est la teneur en protéines du régime alimentaire qui est particulièrement déficiente. Toutefois, à mesure que les revenus s'élèveront, si la totalité de la demande de protéines devait être satisfaite au moyen de l'élevage, une pression énorme s'exercerait sur la capacité de production de la terre, puisqu'il faut sept calories environ d'aliment de bétail pour produire une calorie de produit alimentaire d'origine animale. C'est pourquoi il faut entreprendre des recherches visant à découvrir d'autres moyens de produire des protéines ou des acides aminés, qui donnent aux protéines animales des qualités nutritives essentielles. On étudie déjà comment donner à certaines variétés de maïs et d'autres plantes une plus forte teneur de ces indispensables acides aminés et comment adjoindre aux aliments certaines graines oléagineuses contenant une forte proportion de protéines, telles que les graines de soja et les graines de coton.

On examine en outre la possibilité de produire des aliments non agricoles riches en protéines. On pourrait par exemple pêcher et préparer pour l'alimentation humaine les petits poissons et animaux marins dont se nourrissent actuellement des poissons et autres animaux de grande taille qui échappent en grande partie à la consommation humaine. Des recherches sont menées depuis de nombreuses années sur la culture de certaines algues dans un milieu artificiel où elles pourraient

être produites en grande quantité dans un espace réduit, étant donné qu'elles utilisent l'énergie solaire ou la lumière artificielle beaucoup mieux que les plantes cultivées dans les champs. L'innovation qui, en matière de production de protéines, est considérée à l'heure actuelle comme la plus prometteuse est sans doute la culture sur pétrole d'organismes unicellulaires — bactéries et levures. En dernière analyse, cette production se fonderait sur les résidus organiques d'animaux et par conséquent exploiterait un capital hérité de périodes révolues, comme c'est d'ailleurs le cas pour l'utilisation du pétrole en tant que combustible; mais, pendant de nombreuses années à venir, de grandes quantités de protéines provenant d'organismes unicellulaires pourraient être tirées de cette source. Les recherches effectuées dans ce domaine sont menées surtout par des entreprises privées, notamment le groupe Esso-Nestlé et la British Petroleum. Il est également possible d'élever les organismes unicellulaires sur d'autres substrats que le pétrole — par exemple des mélasses, des déchets de plantes comme les fanes de pommes de terre, les chutes de bois provenant de l'exploitation des forêts et d'autres substances organiques contenant du carbone. On s'efforce de mettre au point des méthodes permettant d'extraire certaines protéines des feuilles; ces protéines ont déjà été utilisées en Israël pour nourrir des poulets.

Si la terre doit porter de 14 à 15 milliards de personnes, il est possible qu'à long terme la fourniture de calories en quantités suffisantes à l'ensemble de la population totale pose un plus grave problème que celui de la production de protéines. On peut envisager de transformer du bois en aliments pour la consommation humaine ou animale, mais il faudrait dans ce cas s'écarter beaucoup plus radicalement des méthodes traditionnelles que nous ne l'avons envisagé jusqu'à présent. L'innovation la plus révolutionnaire de toutes consisterait à produire des denrées alimentaires sans utiliser de végétaux; les plantes font la synthèse du gaz carbonique de l'air avec un certain nombre d'autres éléments tirés du sol en utilisant l'énergie contenue dans la lumière solaire. Est-il impensable de reproduire ce processus en laboratoire ou même en usine en utilisant l'énergie du soleil ou d'autres sources? Il n'est pas possible à l'heure actuelle de produire de la sorte des denrées alimentaires, mais on peut produire à l'échelle industrielle certains acides aminés qui peuvent servir à enrichir les denrées alimentaires destinées à l'homme ou aux animaux.

Ainsi, un certain nombre de techniques très différentes des méthodes traditionnelles pourraient être mises au point pour produire des aliments. Elles ont toutes ceci en commun, qu'elles nous rendraient moins dépendants des superficies existantes de bonnes terres agricoles; plus la production alimentaire s'industrialisera, plus elle deviendra tributaire de facteurs autres que la terre, c'est-à-dire du travail, du capital et des connaissances. Pendant un bon nombre d'années à venir, c'est sur la recherche dans ces diverses voies qu'il faudra mettre l'accent. Les travaux nécessaires seront coûteux, ils exigeront un personnel scientifique hautement compétent et souvent des instruments et des matériaux onéreux. Il ne suffit pas de savoir si les produits considérés pourront être obtenus et de quelle façon. Il faudra également examiner dans quelle mesure ils seront digestibles et si leur consommation en quantités considérables et sur une longue période risque d'avoir des effets nocifs sur l'organisme.

## Politique démographique

Le rythme sans précédent d'expansion démographique que l'on enregistre vraisemblablement au cours des prochaines décennies se ralentira tôt ou tard, mais il est essentiel

qu'il ne persiste pas trop longtemps, car le problème alimentaire (ainsi que divers autres problèmes propres à la société moderne) sera beaucoup plus difficile à résoudre si, au cours du siècle prochain, la population du globe s'accroît de 10 milliards d'individus par exemple au lieu de 5 milliards.

A long terme, le seul taux d'accroissement acceptable de la population mondiale est 0. Un taux positif, même très faible, conduirait à une situation inextricable d'ici quelques siècles. Le taux de natalité moyen des régions développées était de 20 pour 1 000 en 1960-1965 et celui des régions moins développées de 40,4. Ces deux moyennes devront, tôt ou tard, tomber aux alentours de 10, niveau vers lequel semblent s'orienter les taux de mortalité. Les taux de reproduction bruts ont été récemment de l'ordre de 1,3 en France, 1,8 aux Etats-Unis et plus de 3 dans quelques pays moins développés. Le taux auquel ils devront finalement tomber n'est guère supérieur à 1. Il s'ensuit que l'on devra progressivement intensifier les mesures visant à limiter la procréation dans la plupart des pays développés et bien plus encore dans la quasi-totalité des régions moins développées.

Les diverses méthodes actuellement utilisées pour maintenir la natalité nettement en deçà de la limite biologique peuvent être classées sous les rubriques suivantes : *abstinence*, y compris les mariages tardifs, l'abstinence périodique et le coïtus interruptus; méthodes *contraceptives*; *avortement* provoqué; *stérilisation*.

Si l'on devait recourir à une politique plus poussée de régulation des naissances, ni l'avortement ni la stérilisation ne seraient, semble-t-il, souhaitables à très grande échelle. Selon toute vraisemblance, les discussions se concentreront donc de plus en plus sur les diverses méthodes relevant des deux premières catégories. Si l'on devait utiliser beaucoup plus largement qu'à l'heure actuelle l'une ou l'autre d'entre elles, on aurait un certain nombre de problèmes à résoudre. Tout naturellement, le comportement humain dans ce domaine a été influencé, non seulement par les traditions culturelles au sens le plus large du terme, mais aussi, et dans une grande mesure, par des considérations morales et religieuses. Les directives que les grandes communautés religieuses du monde s'efforcent de donner à leurs adhérents dans ce domaine souvent délicat revêtent donc une grande importance. S'il est possible de dégager une règle générale, c'est probablement que l'abstinence est considérée comme la méthode la plus acceptable du point de vue moral, tandis que la contraception et l'avortement, parfois aussi le coïtus interruptus, suscitent l'incertitude, la méfiance, voire la réprobation.

Dans la pratique, un certain nombre de pays appliquent des politiques démographiques qui autorisent la contraception ou l'avortement ou même leur apportent un certain soutien. L'appartenance de la majorité des habitants de certains des pays en cause à l'une ou l'autre des grandes communautés religieuses (islamisme, hindouisme, bouddhisme, shintoïsme et diverses confessions chrétiennes) n'a pas empêché cette évolution. Il faut toutefois ajouter que nombre d'individus utilisent certaines de ces techniques à l'encontre de la législation de leur pays ou de la position de leur communauté religieuse, parfois même des deux. C'est là un fait qu'il convient de noter, parce qu'il aggrave les difficultés psychologiques de l'individu qui se trouve placé devant un choix délicat s'il doit résoudre un conflit de conscience.

La recherche, l'information et les débats publics devraient contribuer à réduire les divergences existant dans l'opinion publique, les individus et les autorités en prenant autant que possible en considération tous les facteurs pertinents. Des façons de penser qui se justifiaient dans le passé, lorsque la mortalité était élevée, peuvent avoir des conséquences impré-

vues si elles continuent d'avoir cours dans un monde différent.

Il y a lieu de mentionner spécialement l'Eglise Catholique Romaine, parce que son influence est considérable dans de nombreux pays et que, comme on le sait, elle étudie cette question de façon plus officielle que ce n'est généralement le cas. Une Commission nommée par le Pape Paul VI a étudié les différents aspects du problème et elle a remis ses conclusions au Saint-Père.

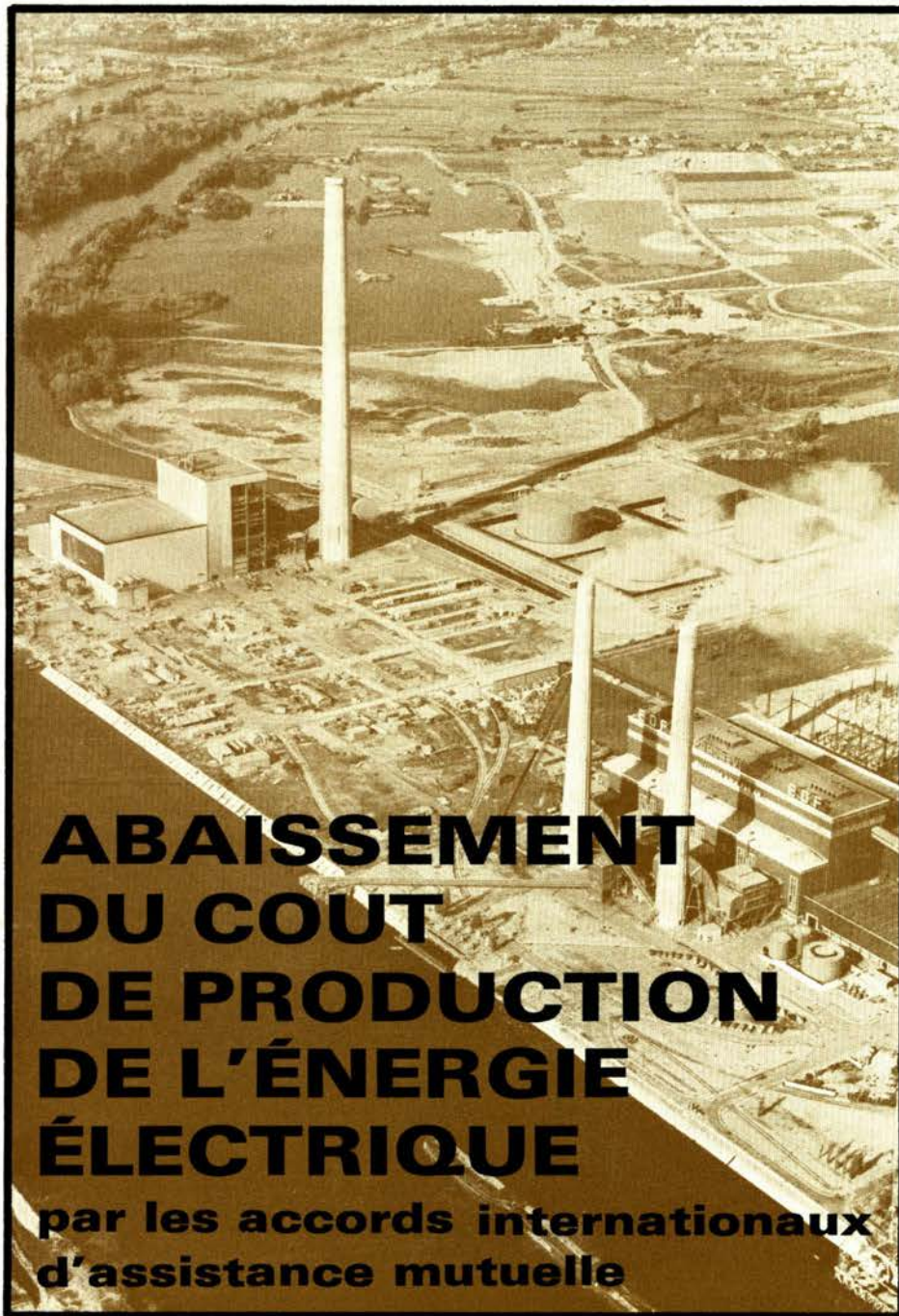
Dans une allocution prononcée le 29 octobre 1966, le Pape Paul VI a dit cependant que ces conclusions ne peuvent pas être considérées comme définitives et que cela Lui impose la responsabilité d'un supplément d'étude. Cela a retardé Sa réponse et devra la différer encore quelque temps.

On peut donc s'attendre à de nouvelles directives de la part de l'Eglise. Il faut espérer que ces directives permettront aux catholiques de contribuer au ralentissement nécessaire de la croissance démographique sans entrer en conflit avec l'Eglise.

Certaines méthodes, notamment l'abstinence, sont parfois considérées comme « naturelles » par opposition aux autres jugées plus « artificielles ». Ces expressions doivent être utilisées avec beaucoup de prudence. Tous les êtres vivants ont une tendance innée, donc « naturelle », à procréer au point de se multiplier. Si la prolifération des diverses espèces d'animaux et de plantes ne dépasse pas certaines limites, c'est parce que les espèces rivalisent entre elles pour s'assurer l'espace et la nourriture nécessaires à leur survivance. Les possibilités de vie sur la terre ne sont pas illimitées et la place de chaque espèce est circonscrite par la concurrence des autres espèces.

Pour les êtres humains, les possibilités d'existence, bien que considérables, sont également limitées. Leur nombre doit donc cesser de croître et devenir pratiquement stationnaire au moment voulu. Ce résultat était autrefois assuré par les taux élevés de mortalité; à moins qu'on ne veuille recourir à cette méthode, les hommes doivent apprendre à limiter le nombre de leurs enfants de façon à ne pas multiplier l'espèce. En fait, une telle attitude va à l'encontre de la nature humaine, du moins telle qu'on l'a comprise jusqu'ici. La nature humaine peut changer et elle changera probablement au cours des siècles à venir. Le problème auquel il faut s'attaquer à présent consiste à obtenir une nette diminution du taux de reproduction au cours des prochaines décennies. Ceci étant, toute action dans ce sens sera considérée dans une certaine mesure comme « non naturelle », c'est-à-dire comme artificielle. Dans ces conditions, il est à peu près certain que l'utilisation d'une méthode unique ira plus à l'encontre de la nature humaine qu'une politique souple, qui permettrait d'atténuer les pressions psychologiques et autres en mettant à la disposition de l'individu toute une gamme de méthodes. Le rôle de l'éducation dans ce domaine n'est pas moindre que dans les autres secteurs du développement. Il convient d'ajouter que dans les pays moins développés, où le niveau d'instruction est encore fréquemment assez faible, il semble particulièrement dangereux d'aggraver les pressions psychologiques en recourant à une méthode unique de limitation des naissances.

Les pays en voie de développement sont de plus en plus nombreux à essayer d'adopter sur ce point une politique rationnelle et mûrement réfléchie, en vue d'éclairer la population et de venir en aide aux parents qui souhaitent limiter le nombre de leurs enfants; mais ils se heurtent souvent à une pénurie de personnel médical et paramédical et ne disposent pas toujours de tout le matériel voulu. Sur ces deux plans les pays développés sont en mesure de prêter d'utiles concours.



# ABAISSEMENT DU COUT DE PRODUCTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

par les accords internationaux  
d'assistance mutuelle

*Dans le secteur de l'électricité, la coopération des Gouvernements des pays Membres au sein de l'OCDE et de son prédécesseur l'OECE a ouvert la voie à la libération des échanges internationaux d'énergie électrique, permettant ainsi d'utiliser au mieux l'ensemble de l'équipement disponible dans chacun des pays européens et d'abaisser le prix de revient de cette énergie. Le réseau interconnecté déjà réalisé s'étend de la Scandinavie à l'Espagne et à la Sicile.*

*Aujourd'hui, l'évolution technique rend nécessaire un recours à la coopération internationale pour rendre les investissements et l'exploitation moins onéreux et assurer la sécurité de la production. Le Comité de l'Énergie de l'OCDE a entrepris une action en vue d'encourager les réseaux nationaux à se lier par des contrats d'assistance mutuelle.*

**U**n fait nouveau est apparu depuis peu dans les pays européens de l'OCDE en matière de production d'électricité : c'est la mise au point d'unités thermiques — conventionnelles ou nucléaires — de plus en plus puissantes. Quelques exemples suffisent à indiquer les raisons de cette évolution.

Au *Royaume-Uni*, on estime que le coût par kilowatt d'une tranche monobloc diminue d'environ 20 % lorsque la taille des unités génératrices double et lorsqu'il s'agit de groupes compris entre 100 et 600 mégawatts (100 000 et 600 000 kilowatts). En d'autres termes, une centrale de 1 000 MW, comprenant quatre groupes de 250 MW, coûterait nettement plus qu'une centrale comportant deux groupes de 500 MW chacun.

Aux *États-Unis*, on admet des résultats du même ordre : une étude récente de la *Federal Power Commission* a montré que, dans une centrale à charbon à deux groupes, le coût d'investissement par kilowatt pourrait baisser de plus de 35 % en augmentant la puissance des groupes de 100 à 600 MW.

*Électricité de France*, pour sa part, a choisi après de nombreuses études le « palier technique » de 600 MW comme une des dimensions standard des unités dans son prochain programme d'expansion.

En *Allemagne*, des études ont aussi démontré qu'il existe des avantages économiques à utiliser de grands groupes.

Dans le domaine du fonctionnement, notamment en ce qui concerne la consommation de combustible par unité produite, et de l'entretien, les avantages entraînés par l'utilisation d'unités plus puissantes sont également importants (Graphique 1).

## Augmentation des risques et puissance de réserve

Cette augmentation de la puissance a pourtant fait naître un problème, que le Comité de l'Énergie a étudié à l'intention des pays Membres européens. Pour parer aux indisponibilités techniques accidentelles de leurs unités de production, les entreprises sont toujours obligées de tenir une certaine puissance en réserve. Lorsque des unités très grandes par rapport à la puissance installée existante sont introduites dans un parc de machines, la réserve technique à prévoir pour cas d'avarie augmente plus que proportionnellement à l'augmentation de la puissance installée (ou bien à l'inverse elle n'accroît la puissance de production garantie que dans un rapport relativement faible).

Plus grande est la disproportion entre le parc préexistant et les nouveaux groupes, plus important doit être l'accroissement de la réserve technique (Graphique 2). Les frais qui en résultent pour l'entreprise peuvent aller jusqu'à annuler le bénéfice que lui procurerait l'augmentation de la taille des unités de production.

Ce facteur de renchérissement est surtout sensible pour les entreprises les moins grandes. Pour la majorité des entreprises européennes, le coût de la puissance de réserve supplémentaire a un effet déterminant sur la limite supérieure de la taille des unités. Par un système d'aide mutuelle en cas d'avarie, la puissance à tenir en réserve par chaque entreprise peut être abaissée — ou à l'inverse la puissance unitaire des groupes peut être augmentée — sans que la charge représentée

par la puissance de réserve requise ne devienne prohibitive.

Les experts du Comité de l'Énergie ont noté que, du point de vue de l'exploitation, la puissance unitaire des plus grandes unités de production ne devrait pas dépasser 4 à 6 % de la charge maximale d'un réseau suffisamment interconnecté. Étant donné que plusieurs unités peuvent tomber en panne simultanément, la réserve technique doit être plusieurs fois supérieure à la puissance de chacune des plus grandes unités.

Un ensemble de mesures est pris dans les différents pays afin que la puissance de production nécessaire et suffisante pour satisfaire la demande de courant soit disponible à tout instant; parmi ces mesures, la création d'une réserve technique permet de faire face aux éventualités déjà évoquées.

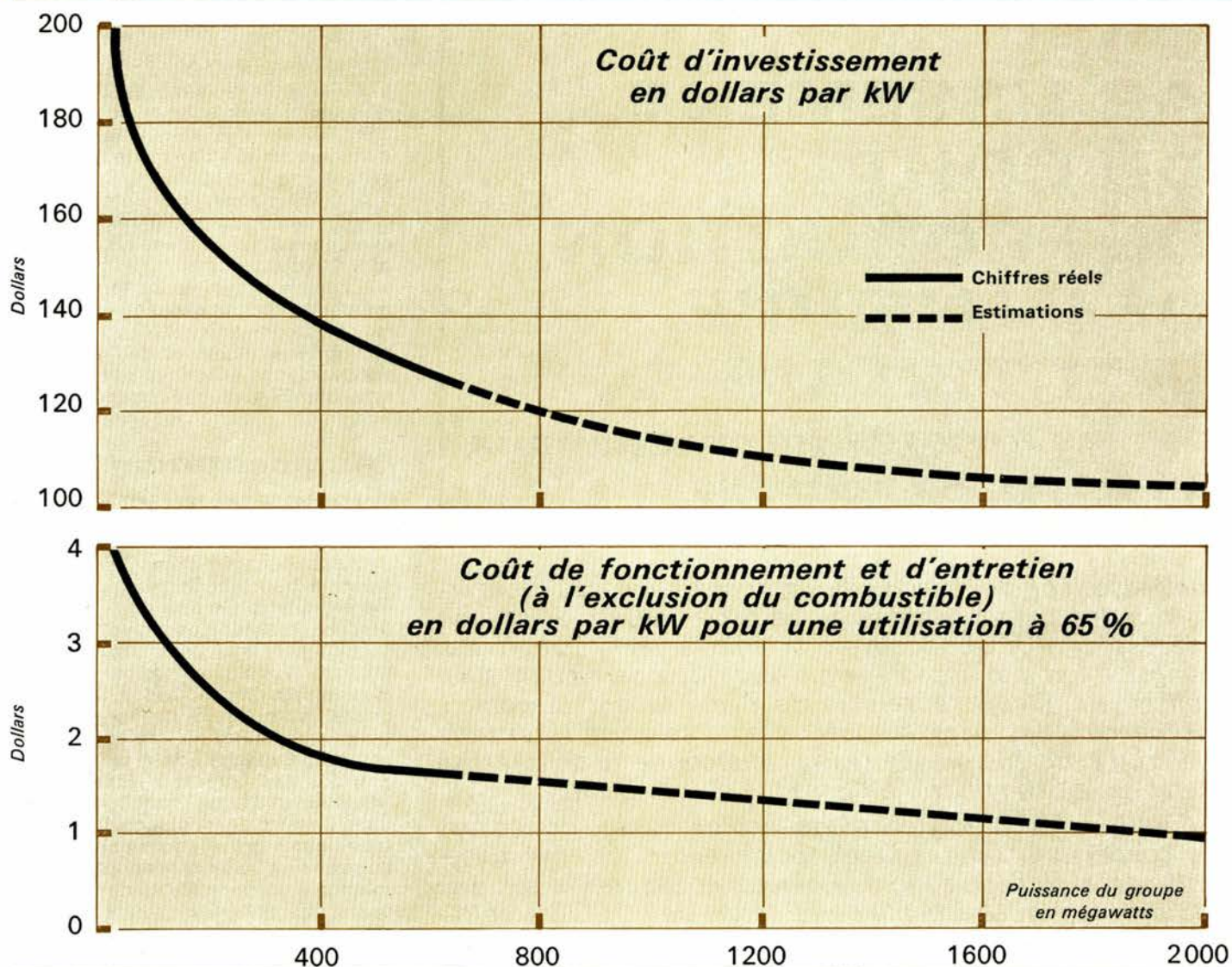
Les probabilités d'accidents techniques ne sont pas les mêmes pour les unités hydrauliques, les unités thermiques conventionnelles et les unités thermiques nucléaires. La réserve technique à prévoir pour un ensemble dépend des probabilités individuelles d'avarie des unités, de la grandeur et de la diversité des puissances unitaires, du nombre d'unités interconnectées, du degré de sécurité que les exploitants estiment suffisant. Pour un même degré de sécurité, la réserve technique à prévoir peut ainsi différer fortement d'un ensemble de production à un autre.

### Mise en commun des réserves

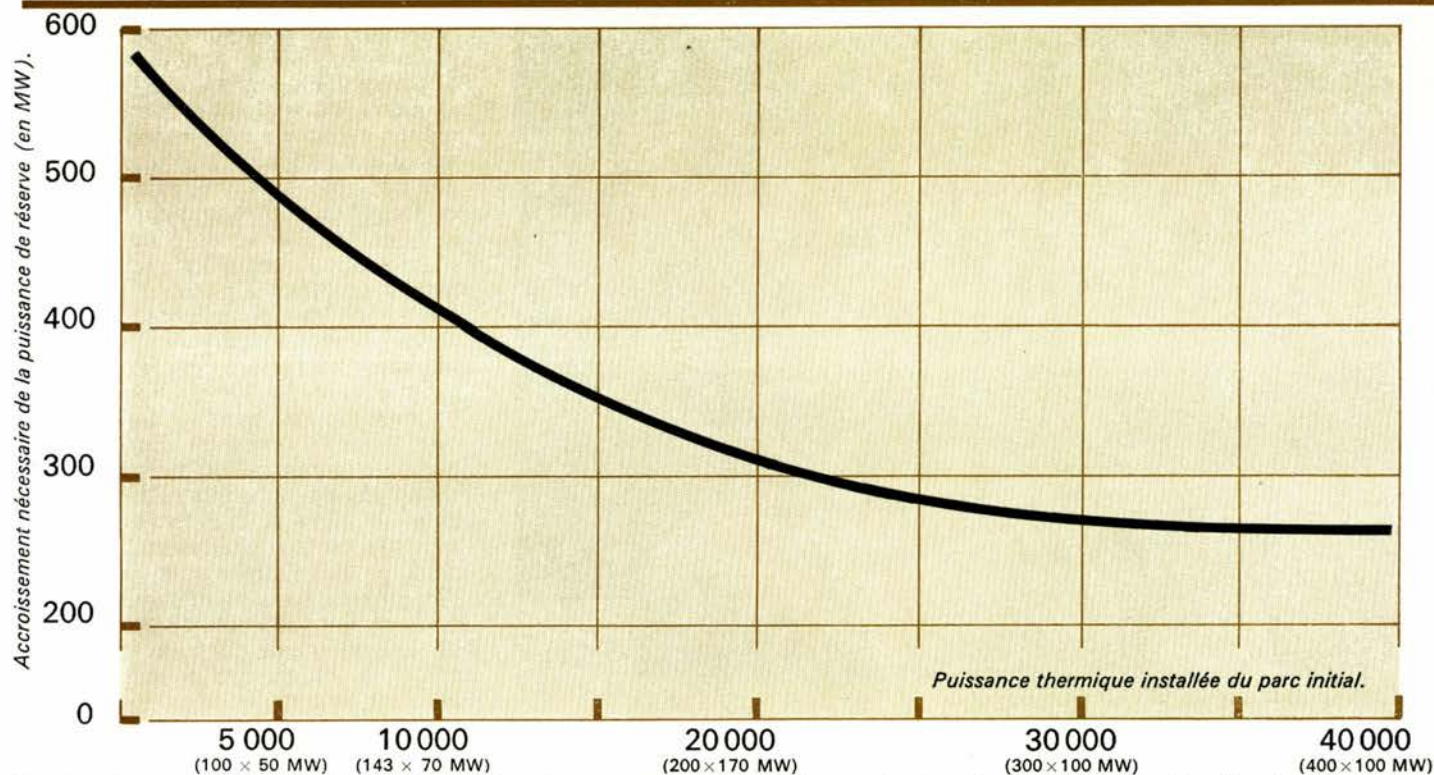
Mais la réserve technique est surtout fonction du parc préexistant.

## CENTRALES THERMIQUES AU CHARBON (A 2 GROUPES)

Caractéristiques de performance et de coût



## LES AVANTAGES DE L'ASSISTANCE MUTUELLE EN TERMES DE PUISSANCE DE RÉSERVE (1)



(1) Accroissement de la puissance de réserve nécessaire pour assurer un taux de garantie de production de 99 % après adjonction d'un groupe de 600 MW (d'une fiabilité initiale de 80 %) à des réseaux ayant des puissances thermiques totales différentes et une fiabilité moyenne de 90 % pour chaque groupe thermique.

C'est pourquoi le Comité de l'Énergie recommande aux pays Membres européens de constituer des «pools» de réserves techniques. Si chaque pays ou chaque entreprise établit le niveau de ses réserves techniques en fonction du nombre et de la puissance de ses seules unités de production, le taux de réserve nécessaire sera plusieurs fois supérieur à celui qui correspond à la probabilité moyenne de défaillance des groupes et la somme des réserves techniques des pays ou des entreprises de la zone européenne continentale de l'OCDE sera beaucoup plus élevée que la réserve technique nécessaire pour un ensemble interconnecté de dimension comparable.

Aussi, si la réserve technique est calculée pour l'ensemble des pays européens de l'OCDE, elle correspond à la probabilité moyenne de défaillance des groupes, la puissance des plus grands groupes envisagés pour les prochaines années n'atteignant pas alors 1 % de la puissance de l'ensemble des nombreux groupes marchant en parallèle.

A l'heure actuelle déjà, les pays européens concernés ont instauré un système d'aide d'urgence à court

terme — quelques heures ou tout au plus quelques jours — sans qu'il ait été besoin de l'officialiser en lui donnant le caractère d'un véritable plan d'assistance. L'interconnexion des réseaux nationaux réalisée à cet effet est très avancée. L'UCPTE (1), qui est virtuellement une création de l'OECE, a joué un rôle de pionnier dans ce domaine. D'autres groupements régionaux comme SUDEL, NORDEL et l'UFIPTE (1) ont également encouragé efficacement les échanges d'énergie et l'exploitation coordonnée des réseaux voisins.

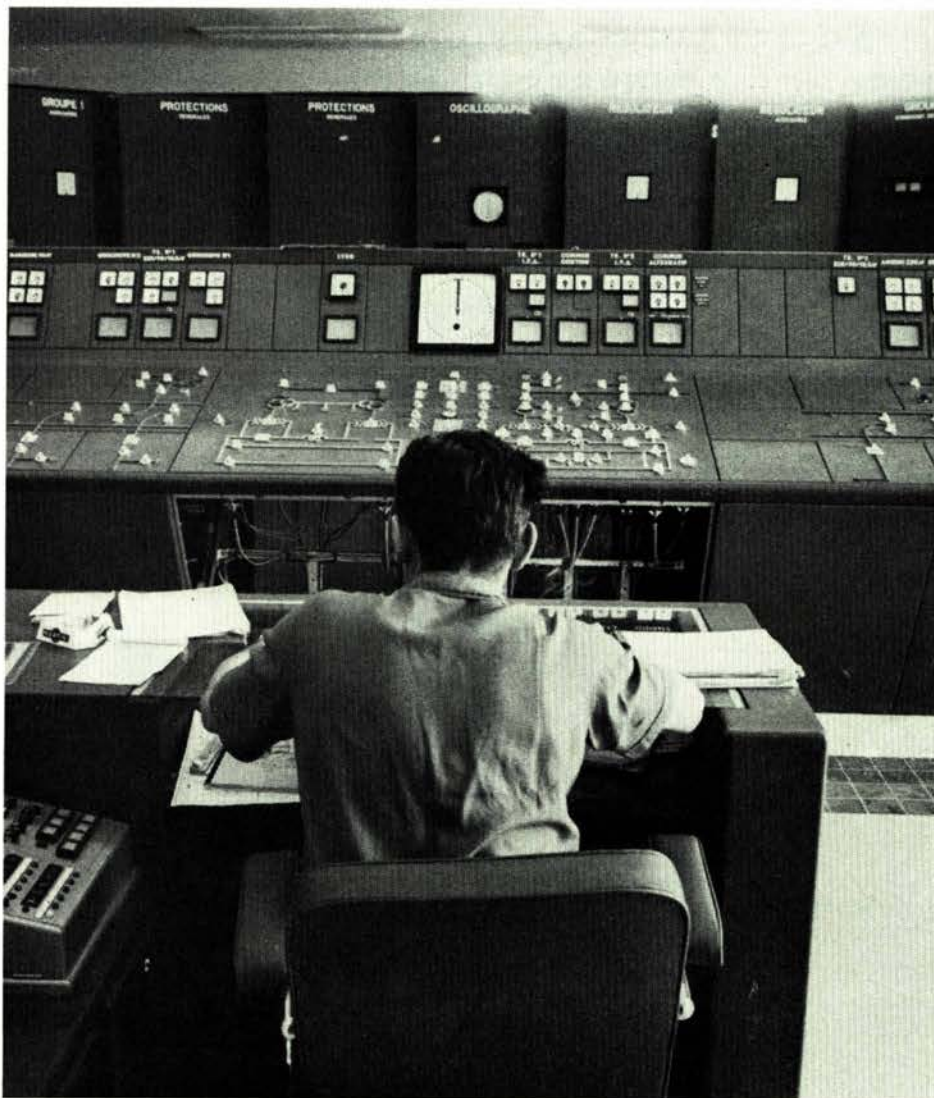
Dans le cas d'une aide d'urgence prolongée, une telle forme d'assistance ne convient pas. Elle entraînerait l'épuisement des réserves saisonnières accumulées par les centrales hydrauliques, obligerait à remettre en service des groupes vieillissants ou bouleverserait des programmes d'entretien préétablis. L'éventualité de fournitures de secours de l'ordre de quelques centaines de MW et étendues sur une période variant entre quelques jours et quelques mois fait ainsi apparaître l'utilité de conclure des accords préalables.

Les mesures d'assistance que préconise le Comité de l'Énergie consistent en fournitures d'énergie de

remplacement liées à une indisponibilité technique de longue durée de groupes thermiques spécifiés. Elles substituent à la possession d'unités de secours des droits à demander ailleurs la livraison de puissances déterminées. Pour que tout le principe de la réserve technique commune ne soit pas mis en question, les accords ne prévoient l'obligation de livrer que dans le cas où surviendraient des événements aléatoires sans relations les uns avec les autres : c'est le cas des avaries techniques mais non celui des besoins de puissance soumis à des influences systématiques, telles que la sécheresse, le froid ou une décision du preneur. A noter que le bénéficiaire paie les prestations reçues, contrairement aux clauses habituelles des contrats d'assurance.

(suite page 14)

(1) UCPTE : Union pour la Coopération de la Production et du Transport de l'Électricité;  
 SUDEL : Sud-Électricité;  
 NORDEL : Nordisk Elektrisitetsunion;  
 UFIPTE : Union Franco-Ibérique pour la Production et le Transport d'Électricité.



*Liaison France-Royaume-Uni : ce transformateur à Echingen, France, transforme le courant alternatif en courant continu pour son transport par câble sous-marin vers le Royaume-Uni. Le courant continu en provenance du Royaume-Uni par le câble est reconverti en courant alternatif.*

## Les modalités possibles

Du point de vue de l'ensemble de production interconnecté de la zone européenne de l'OCDE, la condition nécessaire et suffisante pour parer aux déficits de puissance dus à des avaries est de créer une réserve technique totale en rapport avec la production de l'ensemble.

Du point de vue des pays ou des entreprises, plusieurs solutions sont possibles; ils peuvent :

- s'en tenir à une réserve technique indépendante, en rapport avec leur portion de l'appareil de production;
- réduire les risques en partageant la propriété des grandes unités;
- faire prendre en charge certains risques par une autre entreprise disposant d'une réserve technique excédentaire et payer à cet effet une prime d'assurance;
- mettre en commun avec une autre

entreprise, ou avec plusieurs, les risques inhérents à de grandes unités, la propriété de celles-ci restant entièrement individuelle.

Cette dernière solution, préconisée par le Comité, ouvre une multitude de possibilités. Le contrat d'assistance mutuelle qui réaliserait le mieux l'équivalence des prestations serait celui où deux ou plusieurs entreprises mettraient en commun les risques d'indisponibilité technique d'un certain nombre d'unités, en s'engageant à remplacer ensemble la puissance d'unités défaillantes, chacune fournissant une puissance de secours proportionnelle à sa puissance assurée. Ceci équivaldrait à faire contribuer chaque entreprise à la réserve technique des unités assurées proportionnellement à sa propre puissance assurée.

Les contrats d'assistance mutuelle pourraient être multilatéraux, ce qui aurait l'avantage de donner une assiette plus étendue à l'assu-

rance et de réduire la réserve technique nécessaire, tout en augmentant la durée d'utilisation de la puissance de réserve. Ces ententes multilatérales pourraient comprendre deux ou plusieurs échelons. Le premier échelon concernerait des accords d'assistance mutuelle dans le cadre de la région. Les groupements régionaux se réassureraient ensuite entre eux par une entente multilatérale à l'échelon de la zone européenne continentale de l'OCDE.

Mais si la création d'un système d'assistance mutuelle par des ententes multilatérales peut bien être envisagée dès à présent, de telles conventions ne pourront vraisemblablement entrer en usage qu'à la longue et dans l'avenir proche les accords se feront sans doute plutôt sur le plan bilatéral. Sur le plan national, il semble qu'aucune disposition légale, administrative ou fiscale ne gêne la conclusion de tels accords ou leur exécution.

Dans les États ayant nationalisé l'électricité, l'assistance mutuelle est déjà parfaite à l'échelle du pays. Il en est de même lorsque les entreprises électriques d'un même pays se sont entendues pour s'entraider. De telles conventions existent notamment en Belgique, au Danemark, en Espagne et aux Pays-Bas mais elles ne sont pas limitées à des secours en cas d'avarie. Elles créent subsidiairement des conditions favorables pour étendre l'assistance mutuelle à l'échelle internationale.

En ce qui concerne les grandes unités thermiques, le cadre national est souvent insuffisant en Europe. Les accords d'assistance mutuelle et les autres mesures d'entraide analogues concernant de telles unités ont ainsi, soulignent les experts du Comité de l'Énergie, une vocation internationale. Une enquête effectuée à l'occasion de l'examen des échanges d'énergie électrique à long terme a montré que les frontières nationales n'étaient pas une entrave majeure aux échanges entre entreprises situées dans des pays différents, bien que la législation varie beaucoup d'un pays à l'autre dans ce domaine.

Tout ceci explique que le Conseil de l'OCDE ait, par un acte adopté tout récemment, recommandé aux pays Membres européens :

- d'encourager la conclusion de contrats d'assistance mutuelle concernant les grandes unités thermiques situées dans des pays différents;
- de s'engager à ne pas faire obstacle à l'exécution des prestations dues en vertu de tels contrats;
- de s'engager à éviter toute taxe visant l'importation ou l'exportation pouvant entraver les échanges d'électricité au titre de ces contrats.

# POLITIQUE DE MAIN-D'ŒUVRE ET CHOMAGE EN EUROPE

---

par  
Gösta REHN,  
Directeur  
de la Main-d'Œuvre  
et des Affaires Sociales  
de l'OCDE

---

*Le présent article se fonde en partie sur les données d'une enquête menée cette année par le Comité de la Main-d'Œuvre et des Affaires Sociales de l'OCDE, touchant la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil sur une politique active de main-d'œuvre (1964). Les rapports fournis à l'Organisation en réponse à cette enquête ne faisant l'objet que d'une diffusion restreinte, on a pris soin de ne faire état ici que de renseignements déjà publiés dans le pays même dont il est question.*

*Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et n'engagent pas l'OCDE. L'article a été rédigé avant la dévaluation de la livre sterling.*

**L**e chômage a commencé en 1966 à s'élever au-dessus des niveaux très bas auparavant enregistrés en Europe. L'accroissement s'est poursuivi pendant le premier semestre de 1967, la moyenne approchant probablement de 3 % de la population d'âge actif. Au cours des derniers mois, la hausse a été moins forte et les perspectives montrent actuellement la possibilité d'une amélioration en 1968.

Le ralentissement temporaire de l'expansion économique est résulté principalement d'actions entreprises en vue de réduire les pressions inflationnistes dans un certain nombre de pays. Le présent article, exclusivement consacré aux aspects du marché du travail, ne traitera pas de la nécessité de ces actions (1). Il s'agit ici de l'utilisation de la politique de main-d'œuvre en vue de contribuer à la stabilité économique, de manière à éviter des coûts aussi élevés, en matière d'emploi et de production, que ceux qui ont été atteints à cette occasion. Les mesures prises à cet effet dans quelques pays européens où l'accroissement du chômage a été particulièrement marqué, seront également étudiées ici.

Il importe de bien comprendre que les statistiques de chômage tendent à sous-estimer la réduction du volume de l'emploi. Ainsi, l'augmentation du chômage par rapport aux minima antérieurs, a généralement été de l'ordre de 1 %, 2 % au plus de la population active. La régression de l'emploi semble avoir été de manière générale deux ou même trois fois plus forte.

Il y a à cela plusieurs explications. Quand la demande de main-d'œuvre diminue, un certain nombre de personnes — ménagères, travailleurs proches de l'âge de la retraite, étudiants et autres jeunes parvenus au seuil de la vie active, personnes souffrant de divers handicaps — s'abstiennent purement et simplement de chercher un emploi, parce qu'elles sont découragées à l'avance. D'autre part, nombre de travailleurs étrangers originaires de pays pauvres, qui avaient trouvé du travail en Europe occidentale pendant la période de prospérité, sont retournés dans leur pays, où ils sont venus aggraver le chômage (pour lequel il n'est généralement pas établi de statistiques). La réduction involontaire des heures de travail est un autre élément qui s'ajoute à la diminution de l'emploi.

Il paraît évident que l'une des raisons de l'évolution survenue en 1966-1967 sur le marché du travail tient au fait que les Gouvernements et l'opinion publique ont eu tendance, du fait de ce décalage entre les chiffres et la réalité, à sous-estimer la gravité de la situation de l'emploi. Au début, les premiers signes de détérioration ont souvent été interprétés comme reflétant un meilleur équilibre de l'offre et de la demande, comme un effet inévitable de la normalisation d'une économie « surchauffée ». Quand

---

(1) On trouvera page 19, sous le titre « Perspectives économiques », un exposé des problèmes actuels de politique économique générale.

le problème s'est révélé dans toute son ampleur il était devenu difficile de renverser rapidement la tendance. Telle est l'une des observations importantes qui résultent de l'expérience de l'année écoulée. Elle montre la nécessité pratique de perfectionner et d'étendre l'information relative aux tendances probables de l'emploi.

Même s'il est vrai que le chômage actuel en Europe est dû, pour une part, à l'application de mesures qui apparaissent après coup comme de simples erreurs dans le maniement de la demande monétaire globale (freinage trop accentué et aussi trop prolongé), d'autres conclusions plus fondamentales peuvent être tirées des événements.

Les faits ont montré encore une fois avec une grande clarté qu'on ne peut pas atteindre simultanément les trois objectifs majeurs que sont le plein emploi, la stabilité des prix et la maximisation du taux de croissance, en agissant seulement sur le niveau général de la demande par les moyens classiques utilisés pour cela, c'est-à-dire en modifiant l'équilibre global du budget, le volume et le coût du crédit, etc.

Des restrictions fiscales et monétaires d'ordre général appliquées en raison de la « surchauffe » dans les secteurs où l'expansion est le plus rapide, risquent de frapper de façon particulièrement sévère des secteurs où, au contraire, l'industrie a peine à maintenir l'emploi à un niveau convenable, même en période de haute conjoncture (le terme de « secteur » est pris ici, comme il le sera plus loin, dans son sens le plus large, non seulement de branche d'activité, mais aussi de région géographique, de catégorie professionnelle, etc.). Tous les pays ont des problèmes de structure de ce genre, que la régression actuelle du taux de croissance, consécutive aux mesures de stabilisation, a mis fortement en lumière.

Ces conséquences étaient en partie prévues et certaines contre-mesures avaient été prises. Dans l'ensemble cependant — et c'est là l'enseignement général le plus important que l'on peut tirer de l'expérience récente — les Gouvernements et leurs services n'étaient pas très bien préparés à appliquer des mesures de caractère sélectif, de façon à différencier les secteurs où il fallait tempérer l'excès de la demande et ceux qui continuaient à avoir besoin de stimulations. Ils n'étaient pas préparés non plus à favoriser ou à opérer une redistribution massive des ressources entre les secteurs qui *doivent* régresser et ceux dont l'expansion est particulièrement souhaitable, telles les industries d'exportation ou celles qui contribuent de façon essentielle à la croissance de l'économie nationale.

Dans une situation analogue à celle qui existait récemment, il serait utile d'être muni à l'avance, en sus des instruments monétaires et fiscaux d'ordre général, d'un ensemble d'instruments sélectifs, aptes à répondre aux éventualités diverses de l'évolution observée dans différents secteurs de l'économie.

Pour autant qu'elles intéressent le marché de l'emploi, on peut dire de ces mesures différentielles qu'elles sont des instruments de la politique de main-d'œuvre. Une Recommandation de l'OCDE, datant de 1964, a invité les pays Membres à élaborer « une politique active de main-d'œuvre » afin d'être mieux préparés à résoudre les problèmes d'emploi qui ne manqueraient pas de se poser à eux. Le bien-fondé de cette Recommandation a été amplement démontré par l'expérience européenne récente.

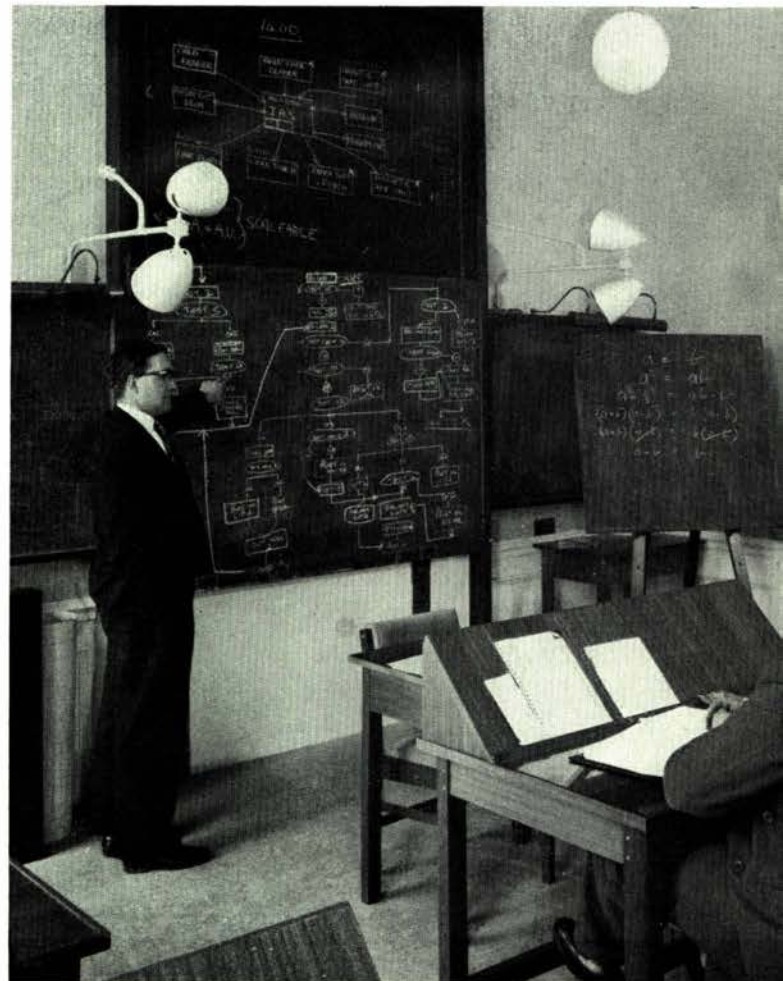
Non que cette démonstration eût fait défaut jusque-là. Nombreux sont les pays qui, à plusieurs reprises déjà, s'étaient trouvés placés devant le dilemme : chômage ou inflation (avec ou sans conséquences immédiates pour leur balance des paiements et menaces ultérieures pour l'emploi). La confrontation avec ces problèmes a certainement contribué aux progrès évidents que la politique de main-d'œuvre a faits au cours

de ces dernières années. Il en a été ainsi, non pas seulement en Europe, mais aussi dans les pays d'Amérique du Nord, qu'une longue période de chômage, de déficits des balances extérieures et de déséquilibres structurels a conduits à expérimenter de nombreuses mesures intéressant l'emploi, en même temps qu'une régulation de la demande globale.

Certes, la plupart des mesures en question méritent d'être retenues, en tant que moyens d'assurer la croissance économique à long terme, indépendamment de la conjoncture particulière qui les a dictées ou même de leurs effets généraux sur l'emploi. C'est ainsi que les programmes de réadaptation conçus pour aider certaines catégories de travailleurs à se reclasser dans des professions pour lesquelles il existe une forte demande ou qui exigent plus de qualification que leur précédent métier, peuvent contribuer directement à élever le niveau de la productivité, tout comme les mesures visant à favoriser, là où elle apparaît désirable, la mobilité géographique de la main-d'œuvre, ou à perfectionner l'information relative au marché du travail grâce à un fonctionnement amélioré du Service de l'emploi. De même, les mesures prises pour aider les diminués physiques à accéder à des emplois productifs peuvent se justifier, non seulement du point de vue social, mais également en termes économiques, quelle que soit la phase du cycle économique. Et cela vaut souvent aussi pour les programmes de développement régional.

En pratique cependant, jusqu'ici tout au moins, il semble que le principal facteur qui puisse inciter un Gouvernement à s'engager dans la voie d'une politique active de main-d'œuvre

*Un cours de programmation de calculatrices électroniques au collège de la dans le Buckingham-*





soit le choc provoqué par l'apparition d'un chômage massif, ou rapidement croissant. Les meilleurs exemples que l'on ait de programmes de main-d'œuvre relativement bien développés — le programme canadien et le programme suédois — illustrent bien cette affirmation. Les dispositions prises au Canada et en Suède durant une période de chômage ascendant ont montré leur utilité, et ont par conséquent été développées, aussi bien en période d'expansion qu'en période de récession.

Il est à espérer que la vague actuelle de chômage aura de semblables effets et que ces effets seront aussi amples et durables que possible. En d'autres termes, il faut espérer que la nécessité immédiate où l'on est de faire quelque chose contre le chômage conduira à créer des instruments qui pourront contribuer, lorsque l'emploi sera revenu à un niveau plus élevé, à le maintenir à ce niveau, sans nouvelles perturbations inflationnistes.

Plusieurs Gouvernements ont fait récemment des déclarations fort explicites, concernant la nécessité d'intervenir de façon plus délibérée sur le marché de l'emploi, si l'on veut résoudre correctement les problèmes d'équilibre que pose le fonctionnement de l'économie avec le maintien d'un niveau d'emploi élevé. Des mesures dans ce sens ont déjà été prises ou annoncées.

Il est clair, cependant, que ces réformes ne peuvent contribuer que très partiellement à la solution à court terme des problèmes posés actuellement par l'extension du chômage. La mobilisation et la mise en œuvre des ressources nécessaires constituent une entreprise de longue haleine qui ne peut

s'improviser sur-le-champ au moment même où s'en manifeste l'urgence. Les moyens de cet ordre ne peuvent contribuer efficacement à l'ajustement de l'offre et de la demande que s'ils sont bien établis comme éléments constitutifs de la politique économique.

Alors que les programmes de formation des adultes, par exemple, n'ont qu'une importance très limitée dans la plupart des pays, au Canada et en Suède le nombre de places approche de 1 % de la population active. Dans un cadre de cette dimension, et à condition que l'appareil administratif soit préparé à s'acquitter d'une telle tâche, il semble relativement aisé en période de récession (en prolongeant la durée de la formation, en agrandissant les classes et en créant de nouveaux cours) d'intégrer dans ce système, en quelques mois, un nombre important de travailleurs. Dans le cas inverse — celui d'une expansion entraînant des phénomènes inflationnistes — ce même appareil pourrait fournir au marché de l'emploi l'appoint d'une quantité équivalente de travailleurs, en réduisant provisoirement l'admission au programme et en encourageant les intéressés à abrégier la durée de leur stage pour aller s'embaucher dans des entreprises à court de personnel. Outre les avantages que l'économie retirerait nécessairement de la meilleure qualification professionnelle des intéressés, l'existence d'un tel « volant » peut contribuer dans une mesure très appréciable au maintien de l'équilibre économique dans l'éventualité de chocs déflationnistes ou inflationnistes. L'expérience pratique de la Suède et du Canada a si bien démontré les mérites des systèmes de formation des adultes en usage dans ces pays que leurs Gouvernements les développent rapidement.

British Tabulating Machine Company à Bradenham  
shire (Royaume-Uni)



## TENDANCES DE L'EMPLOI DANS LES PRINCIPAUX PAYS

L'expérience récente de l'Allemagne, du Royaume-Uni et de la France peut servir d'indication pour l'ensemble de l'Europe : ce qui se fait — ou ne se fait pas — dans ces pays est décisif pour les pays plus petits. Tous trois sont passés — l'Allemagne et le Royaume-Uni de façon rapide, la France plus graduellement — d'une situation considérée comme atteignant le plein emploi à une situation caractérisée par un ralentissement ou une régression temporaire de la croissance économique et par une augmentation du chômage visible, dont le taux a atteint un niveau de 2 à 3 %. Cette proportion reste inférieure aux 4 % enregistrés outre-Atlantique, mais les statistiques surestiment probablement la différence (1).

C'est en Allemagne que le changement a été le plus marqué. Pour la première fois depuis la guerre, ce pays avait atteint le plein emploi au début des années 60. En 1964-1965, le taux de chômage était très bas — environ un demi pour cent de l'effectif des assurés sociaux. Mais, du fait principalement des restrictions au crédit provoquées en 1966 par le déficit de la balance commerciale et la crainte d'une élévation continue des coûts de production, le nombre des chômeurs a augmenté de 380 000 entre avril 1966 et avril 1967 et à cette date il atteignait plus d'un demi-million. Depuis lors, abstraction faite de fluctuations d'assez faible amplitude, le chiffre du chômage, corrigé des variations saisonnières, est demeuré à un niveau voisin de 2,5 % de l'effectif des assurés sociaux.

D'après des sondages effectués en avril 1966 et 1967 par le Bureau central de statistique, la réduction effective de l'emploi a été beaucoup plus considérable — de l'ordre de 1 000 000 de personnes, soit près de 4 % de la population active. Sur ce nombre, quelque 250 000 étaient des travailleurs étrangers qui ont quitté le pays. Reste une différence d'environ 400 000 personnes qui, apparemment, ont disparu du marché du travail. Comme d'autre part la durée du travail a diminué de 1 ou 2 %, le volume global de l'emploi semble avoir subi une réduction de l'ordre de 5 %. L'exode des travailleurs étrangers s'est poursuivi depuis avril et semble à l'heure actuelle avoir retiré 350 000 personnes du marché allemand de l'emploi.

Au Royaume-Uni, bien que depuis la guerre l'économie ait atteint et quitté par alternances le plafond du plein emploi, le taux de chômage, n'a pas été aussi réduit qu'en Allemagne. En 1964, il était de 1,5 % et il est resté à ce niveau jusqu'en 1966, malgré les mesures d'austérité appliquées entre-temps, ce qui s'explique probablement par le fait que les employeurs avaient tendance à conserver un excédent de main-d'œuvre. Mais, après le nouveau tour de vis donné en juillet 1966, les effets de la défla-

(1) L'intention n'est pas ici de faire des comparaisons précises entre les niveaux de chômage dans les différents pays. Les chiffres indiqués sont ceux des statistiques nationales et n'ont pas fait l'objet de corrections permettant une comparaison internationale.

tion ont commencé à se faire sérieusement sentir et les répercussions sur l'emploi n'ont pas tardé. Depuis le printemps dernier, le taux de chômage désaisonnalisé oscille autour de 2,5 % de l'effectif des assurés sociaux.

Des statistiques provisoires pour le mois de juin 1967, époque à laquelle l'accroissement du chômage au cours des douze mois précédents se montait à 220 000 personnes, montrent une réduction de l'emploi bien supérieure à 500 000 travailleurs, soit plus de 2 % de la population active. L'évolution des migrations internationales n'est pas à retenir dans ce cas. La réduction des heures de travail a dépassé 1 % (dans les industries manufacturières).

Pour la France, les données statistiques sont moins complètes mais, d'après la méthode de calcul généralement utilisée (qui consiste à doubler environ le nombre des personnes inscrites au Service de l'emploi) il semble qu'en 1964 ce pays se

situait à cet égard entre l'Allemagne et le Royaume-Uni. Une lente augmentation du chômage est apparue depuis 1963, en liaison avec une politique prudente de stabilisation et un accroissement de la population active. Cette évolution s'est accélérée en 1967, par suite de la fusion et de la fermeture de nombreux établissements industriels, commandée par l'action conjointe de facteurs intérieurs et de facteurs internationaux. Présentement, il semble que le taux de chômage est à peu près égal en France à ce qu'il est en Allemagne et au Royaume-Uni. Ici aussi, l'accroissement du chômage ne montre qu'une partie de l'incidence sur l'emploi total.

Dans les trois pays, un certain revirement est intervenu; la politique économique s'oriente dans un sens plus expansionniste et, dans l'ensemble, les perspectives pour 1968 annoncent le retour à un taux normal de croissance, qui semble cependant ne devoir entraîner qu'une réduction assez limitée du chômage — si réduction il y a.

vue de faciliter la création d'établissements locaux de formation professionnelle par des groupements d'employeurs (il s'agit là, semble-t-il, d'une variante prudente du système britannique de formation industrielle, dont la portée va plus loin);

- stimulation plus énergique de la construction en saison d'hiver, non seulement par le système d'indemnisation pour les journées de travail perdues à la suite d'intempéries, mais aussi par un système plus libéral couvrant toutes les périodes chômées, quelle qu'en soit la cause;

- création de travaux publics de secours à l'intention de personnes auxquelles il est difficile de procurer un emploi;

- affectation plus large de fonds propres de l'assurance-chômage à des investissements de nature à combattre le chômage en favorisant l'expansion économique des secteurs en difficulté.

D'autre part, une réforme du système de formation professionnelle des jeunes est en préparation. Le moment est venu, en effet, de remplacer le système actuel d'apprentissage, un peu trop rigide, qui est fondé sur la notion de spécialisation précoce des qualifications, par un système visant à donner aux adolescents une formation plus ouverte, qui les prépare à s'adapter, au cours de leur vie professionnelle, à de fréquents changements du contenu de leur tâche. Des expériences pilotes, orientées dans ce sens, sont en cours dans plusieurs grandes entreprises privées et sous l'égide des pouvoirs publics.

Dans l'exposé des motifs de la nouvelle loi dont il a déposé le projet devant le Parlement, le Gouvernement déclare que le plein emploi devra être assuré à l'avenir par une politique plus active dans le domaine de la main-d'œuvre. Cette affirmation, comme la future loi elle-même, peut être considérée comme un signe de l'évolution des esprits : on a pris conscience que la restauration du plein emploi et d'une stabilité plus grande qu'auparavant requiert une action parallèle pour éliminer les goulets d'étranglement inflationnistes et les excédents de main-d'œuvre — ce qui constitue une tâche permanente.

L'Allemagne a maintenant passé par la même suite d'expériences que nombre d'autres pays : on attendait de la différenciation des salaires qu'elle provoquât les transferts voulus de main-d'œuvre vers les secteurs en expansion mais, vu les pressions sur le marché de l'emploi, il en est résulté une surenchère inflationniste des salaires, malgré toutes les exhortations adressées au patronat et aux syndicats; l'utilisation d'une déflation générale pour combattre les tensions excessives a amené le chômage dans des régions étendues, en dépit du fait que la réduction de l'emploi pouvait en grande partie être « exportée ». Manifestement, le Gouvernement allemand a abouti à la conclusion que la mise en œuvre d'un mécanisme renforcé de stimulation directe des processus d'adaptation constitue une condition préalable indispensable de la solution du dilemme.

Quantitativement, l'action menée dans ce sens reste cependant très limitée (ainsi, bien qu'il ait doublé cette année, le nombre des participants aux cours de reclassement professionnel n'est encore que de quelques milliers). Mais il convient d'enregistrer

## POLITIQUES ACTUELLES DE MAIN-D'ŒUVRE

### Allemagne

Les difficultés économiques ont donné un relief particulier aux problèmes de structure qui se posent à l'Allemagne dans les années qui viennent. D'importants contingents de travailleurs devront quitter les branches d'activité en voie de régression : industrie charbonnière, sidérurgie, textile, chemins de fer et, peut-être, construction de logements. Jointes à d'autres facteurs, ces différences sectorielles entraînent une répartition géographique très inégale du chômage actuel. Lorsque le taux de chômage ne dépassait pas un demi pour cent, les disparités régionales étaient peu sensibles, mais en août dernier (la meilleure époque de l'année du point de vue de l'emploi) il différait considérablement d'un Land à l'autre, variant de 0,5 à 2,5 % selon les cas. Des chiffres bien plus élevés ont naturellement été atteints dans quelques régions moins étendues. Ceci, de même que le brusque triplement du volume global du chômage, semble avoir contribué à un changement très net d'attitude à l'égard des problèmes de l'emploi. On en trouve un signe dans l'institution, sous l'appellation de « budget conditionnel » ou d'éventualité, d'un budget extraordinaire (notion étrangère, jusqu'ici, aux principes de politique budgétaire appliqués par la République Fédérale) destiné à assurer le financement d'investissements publics accrus dans des secteurs choisis, en vue de combattre le chômage. Le crédit de 8 millions de DM inscrit sous cette rubrique devrait permettre de créer un nombre considérable de nouveaux emplois. L'accroissement des dépenses publiques ainsi consenti pourrait cependant être plus ou moins compensé par des coupes pratiquées dans d'autres chapitres du budget. L'effet sélectif (si limité qu'il soit) s'exercera à l'avantage des secteurs à main-d'œuvre excédentaire et constituera ainsi un élément positif, du point de vue du marché de l'emploi.

Parallèlement au budget conditionnel,

un certain nombre de réformes ont été apportées aux systèmes d'assurance-chômage et de formation professionnelle. Les indemnités de chômage ont été augmentées et l'assurance contre le chômage a été étendue aux catégories supérieures de revenus, qui en étaient exclues jusqu'ici. Différents programmes et activités visant la réadaptation professionnelle des adultes (et plus particulièrement des chômeurs) ont été fusionnés et placés sous l'égide de l'Institut fédéral de placement et d'assurance-chômage (BAVAV). Les travailleurs en cours de réadaptation professionnelle bénéficient désormais d'une indemnité qui représente de 75 à 90 % de leurs gains habituels; ces taux sont supérieurs à ceux qui étaient appliqués dans le cadre des programmes antérieurs, destinés principalement aux mineurs licenciés par suite de la fermeture de charbonnages et à quelques autres catégories déterminées. Il est manifeste que l'adoption de ces réformes a été hâtée par la situation du chômage.

En octobre dernier, le Gouvernement a saisi le Parlement d'un projet de loi de plus ample portée visant à développer l'emploi (Arbeitsförderungsgesetz). Ce texte, qui devrait entrer en vigueur au début de 1969, tend à élargir les responsabilités et les pouvoirs du BAVAV et à perfectionner, sur presque tous les plans, la politique de main-d'œuvre. Il prévoit :

- l'intensification des recherches, tant actuelles que prospectives, sur le marché de l'emploi, en vue de faciliter l'orientation et la formation professionnelle, l'élaboration de programmes locaux de création d'emplois et la mobilité géographique des travailleurs;

- l'élargissement des possibilités d'accès aux cours de formation et de reclassement professionnel, pour les travailleurs de tout âge, y compris pour les salariés pourvus d'un emploi mais qui sont disposés à exercer une activité nouvelle dans des branches où l'on manque de main-d'œuvre;

- une aide financière et administrative en

suite page 31

*Les points essentiels des*

# PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

*décembre 1967*

*Le numéro de décembre de « Perspectives économiques de l'OCDE » est consacré à l'étude des prévisions économiques consécutives à la dévaluation du sterling.*

• Le Royaume-Uni a dévalué sa monnaie de 14,3 % le 18 novembre et, parmi les pays qui ont fait de même dans les jours suivants, on compte quatre Membres de l'OCDE : le Danemark (7,9 %), l'Irlande (14,3 %), l'Espagne (16,7 %) et l'Islande (24,6 %). La part du Royaume-Uni dans les importations mondiales est de 9 %, tandis que celle des autres pays de l'OCDE qui ont dévalué est de 4 % (ce qui est également la part des pays non membres de l'OCDE qui ont dévalué leur monnaie dans la seconde quinzaine de novembre).•

*La dévaluation de la livre sterling.*

• Le Royaume-Uni a pris la décision de dévaluer après que sa balance courante eut dégagé un déficit pour six des huit dernières années, à quoi s'ajoutaient, jusqu'à une époque récente, des sorties substantielles de capitaux à long terme. Le Gouvernement britannique avait travaillé, depuis 1964, à redresser le déséquilibre en réduisant la pression de la demande, en cherchant à contenir la hausse des prix et des revenus plus efficacement que ne le faisaient les pays concurrents et en prenant des mesures destinées à améliorer la productivité et les structures de l'économie.

Il n'échappait pas qu'une action de cette nature demanderait du temps pour produire ses effets et que dans l'intervalle une aide extérieure serait nécessaire. Peu à peu, il apparut clairement que l'amélioration serait lente et les sacrifices considérables. Après les mesures rigoureuses de

1966, la balance des paiements ne réagit que faiblement. Au début de l'été dernier, il était manifeste que le freinage de la demande menaçait de porter le chômage à un niveau inacceptable. »

« Dans l'immédiat, l'important est que les autorités du Royaume-Uni fassent en sorte de maintenir un volant suffisant de ressources inutilisées pour permettre un accroissement considérable des exportations. La dévaluation a certes desserré les entraves d'ordre externe à l'expansion, mais les contraintes d'origine intérieure subsistent; et il sera sans doute nécessaire de veiller à ce que le rythme de l'expansion ne dépasse guère 3 % par an, chiffre auquel on estime le taux d'accroissement annuel de la capacité de production. »

« La dévaluation a conféré aux industries britanniques un avantage net de l'ordre de 10 % sur le plan des prix. En admettant que les échanges extérieurs réagissent normalement aux modifications des coûts et des prix, les effets bénéfiques sur la balance commerciale du Royaume-Uni devraient être substantiels et ils pourraient même dépasser à terme l'amélioration de 500 millions de livres, ou 1,2 milliard de dollars, qui est l'objectif du Gouvernement. »

« *Perspectives économiques de l'OCDE* » note cependant que « la situation n'est pas seulement riche de possibilités pour ce pays; elle recèle aussi pour lui des dangers. L'amélioration escomptée de la balance courante pourrait absorber jusqu'à 2 % du PNB au cours des douze prochains mois, alors que le taux d'accroissement normal de la capacité de production se situe, estime-t-on, aux alentours de 3 %. En l'absence d'un freinage rigoureux de la demande intérieure, une surchauffe risquerait donc de se produire, qui entraînerait un gonflement des revenus et des prix et ne tarderait pas à annuler l'avantage compétitif apporté par la dévaluation. Etant donné que les dépenses publiques et les investissements fixes semblent devoir s'accroître, il ne restera qu'une marge très réduite pour une éventuelle augmentation de la consommation privée. » Il est largement admis que les mesures restrictives décidées en novembre, parallèlement à la dévaluation, devront être suivies, dans le prochain budget, de nouvelles et importantes mesures du même ordre si l'on veut que cet objectif soit atteint. »

« En Irlande, au Danemark et en Espagne, la dévaluation s'est aussi accompagnée de certaines mesures tendant à freiner la demande intérieure. »

### *Effets sur les autres pays*

« Si elle est couronnée de succès, la dévaluation opérée au Royaume-Uni et ailleurs ne manquera pas de retentir sur l'état de la demande et sur la balance des paiements courants des pays qui n'ont pas dévalué. L'influence dépressive que l'opération monétaire britannique exercera sur la demande peut être mesurée par le transfert de ressources réelles auquel le Royaume-Uni devra procéder. Comme on l'a indiqué plus haut, ce transfert pourrait être de l'ordre de 2 % du PNB britannique au cours des douze mois à venir et, si la dévaluation répondait pleinement aux espoirs mis en elle, il pourrait aller jusqu'à avoisiner 2,5 milliards de dollars vers le milieu de 1969. Quantitativement, cela ne représente qu'une très faible fraction du PNB global des autres pays de l'OCDE,

lequel s'est élevé à 1 270 milliards de dollars en 1966, et ce n'est pas non plus un montant bien important en comparaison de ce que sera sans doute l'accroissement annuel dudit PNB. Mais les effets seraient inégalement répartis et pour certains pays ils ne seraient pas négligeables. »

« Grosso modo, le volume des ventes à l'étranger des autres pays qui exportent principalement des articles manufacturés pourrait se trouver réduit de 1 à 1,5 % par rapport au niveau qu'il aurait atteint sans la dévaluation. Le pourcentage exact variera selon les pays en fonction de la place que le marché britannique occupe dans l'ensemble de leurs débouchés extérieurs et suivant que, dans le reste du monde, ils sont plus ou moins en concurrence avec le Royaume-Uni sur les mêmes marchés et pour l'écoulement des mêmes catégories de produits. D'une façon générale, les répercussions sur la demande globale pourraient être considérables dans des pays comme la Norvège et les Pays-Bas, où les exportations de biens et de services représentent de 40 à 50 % du PNB; par contre, elles seraient presque négligeables dans le cas des Etats-Unis, pays où la proportion correspondante n'est que de 5,5 %. »

« Pour neutraliser ces répercussions, plusieurs petits pays industrialisés européens, en particulier la Norvège, la Suède et les Pays-Bas, se verront donc peut-être amenés à prendre des mesures expansionnistes, à partir du moment où un renversement de la balance du Royaume-Uni de l'ordre de grandeur envisagé commencera à se produire. Pour l'Allemagne et la France la situation est moins nette. Bien que dans ces deux pays la demande intérieure ait quelque peu repris au cours des derniers mois, il n'est pas sûr que l'expansion continue de s'y accélérer tout au long de 1968. Dans leur cas, les effets directs des dévaluations seront sans doute faibles; mais l'optimisme relatif des chefs d'entreprise pourrait être indirectement ébranlé par les remous que l'on observe sur les marchés cambistes et financiers internationaux et, si cette dégradation du climat psychologique se confirmait, il pourrait être nécessaire de revoir les projets budgétaires actuels. »

### *Balances des paiements*

« La physionomie des paiements extérieurs des pays de l'OCDE sera, de toute évidence, considérablement altérée du fait des dévaluations qui sont intervenues. Toutefois, les balances des paiements courants des pays qui n'ont pas dévalué seront moins touchées que ne le sera le niveau de leur demande intérieure, car les changements de parité ont modifié à leur avantage les termes de l'échange. Aussi estime-t-on que sous l'effet de la dévaluation du sterling (qui est l'élément le plus important à cet égard) les balances courantes des autres pays pourraient se dégrader au total de 1,25 à 1,50 milliard de dollars au cours des dix-huit prochains mois. »

« Un montant de cet ordre de grandeur, réparti entre les autres pays industriels de l'OCDE, ne causerait pas en lui-même de graves problèmes. Mais l'ampleur de la détérioration sera vraisemblablement assez inégale et il est possible en outre que les répercussions sur les mouvements internationaux de capitaux soient considérables. D'abord, on devrait assister à un reflux des fonds hautement instables qui avaient été massivement retirés de Londres dans les mois ayant précédé la dévaluation. A plus longue échéance, il devrait se produire

un regain progressif de confiance dans la livre sterling, qui pourrait avoir finalement une profonde influence sur les autres catégories de mouvements de capitaux et, en particulier, sur les investissements directs. Par son action conjointe sur les opérations courantes et les opérations en capital, la dévaluation pourrait donc en arriver à réduire substantiellement les excédents globaux des autres pays et amener certains de ceux-ci à enregistrer, au moins temporairement, des déficits. Si cette éventualité se réalisait, et si cela conduisait de nombreux Gouvernements à réduire la demande intérieure pour protéger la balance des paiements de leur pays, ce pourrait être le premier signe incontestable d'une insuffisance généralisée des réserves mondiales.»

### Conséquences monétaires

«Avant la dévaluation, les autorités monétaires britanniques se trouvaient en présence d'une demande intérieure relativement faible, mais la fragilité de la balance des paiements les obligeait à essayer de contrecarrer la force d'attraction qu'exerçait la hausse des taux d'intérêt enregistrée aux

Etats-Unis. La situation est aujourd'hui radicalement différente. Des restrictions monétaires s'imposent pour permettre aux mesures prises sur le plan budgétaire de contenir plus aisément la progression de la demande intérieure dans les limites requises, qui sont fort étroites; de plus, le maintien de taux d'intérêt assez élevés aidera à renforcer la confiance dans la nouvelle parité. Les autorités s'attacheront sans aucun doute à «neutraliser» le plus possible les effets monétaires internes des importantes entrées de capitaux qui risquent à présent de se produire, de façon à rester étroitement maîtresses de la création de liquidités intérieures et à empêcher une baisse trop rapide des taux.»

«Le Royaume-Uni est donc actuellement, comme les Etats-Unis, un pays où, pour des raisons d'ordre à la fois intérieur et extérieur, il conviendrait que les taux d'intérêt restent relativement élevés. Inversement, les mêmes considérations font que, dans la plupart des autres pays européens, il serait nécessaire de les maintenir à un bas niveau et, dans le cas des taux à long terme en particulier, de continuer à faire effort pour les abaisser davantage. Une semblable structure internationale des taux d'intérêt serait en outre souhaitable

## 1. PRODUIT ET DEMANDE INTÉRIEURE, EN VOLUME

Pourcentages de variation exprimés en taux annuels (Estimations et prévisions)

		Pondération 1966 <sup>b</sup>	Par rapport à l'année précédente			Par rapport au précédent semestre <sup>a</sup>		
			1966	1967	1968	1966 2 <sup>e</sup> sem.	1967 1 <sup>er</sup> sem.	1967 2 <sup>e</sup> sem.
Etats-Unis	PNB	52,2	5,8	2 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	3,3	1,4	4
	DI		6,2	2 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	3,8	1,4	4
Canada	PNB	3,7	5,9	2 $\frac{1}{2}$	4	0,8	3,1	3 $\frac{1}{2}$
	DI		6,7	2	4 $\frac{1}{2}$	3,0	— 0,1	5
France	PIB	7,0	4,9	3 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	3,9	3,6	3 $\frac{3}{4}$
	DI		5,5	4	4 $\frac{1}{2}$	5,7	3,0	4
Allemagne	PIB	8,3	2,4	— 1	3 $\frac{1}{4}$	0,8	— 3,4	3
	DI		1,0	— 3	3	— 2,9	— 6,0	3
Italie	PIB	4,3	5,4	5 $\frac{1}{2}$	5	5,5	6,0	5
	DI		5,5	6 $\frac{1}{2}$	6	6,3	6,1	6 $\frac{1}{2}$
Royaume-Uni	PIB	7,2	1,6	1 $\frac{1}{2}$	3	1	1 $\frac{1}{2}$	2
	DI		1,4	2	1 $\frac{1}{2}$	— 1 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{1}{2}$	2
Autres pays européens de l'OCDE	PIB	10,6	2,9	2 $\frac{3}{4}$	2 $\frac{1}{2}$	2,8	2,7	2 $\frac{3}{4}$
Japon	PNB	6,7	9,7	12 $\frac{1}{2}$	9	12,3	12,4	11
	DI		9,1	14	9	13,1	14,8	12
Total OCDE	PIB = DI <sup>c</sup>	100,0	5,1	3	4 $\frac{1}{2}$	3,5	2,3	4
Dont :								
OCDE moins les Etats-Unis	PIB	47,8	4,3	3 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	3,8	3,3	4
OCDE Europe	PIB	37,4	3,2	2	3 $\frac{1}{2}$	2,5	1,7	3
CEE	PIB	22,4	3,8	2 $\frac{1}{2}$	4	2,9	1,4	3 $\frac{1}{2}$

PIB = Produit intérieur brut. PNB = Produit national brut. DI = Demande intérieure (compte tenu du mouvement de stocks).

a) Les chiffres relatifs aux semestres représentent la variation, désaisonnalisée, par rapport au semestre précédent (par ex. 1967 I par rapport à 1966 II) exprimée à un taux annuel composé (par ex. un accroissement réel de 3 % entre deux semestres correspond à un accroissement de 6,1 % aux taux annuels). b) PIB des pays Membres en 1966, converti en dollars aux taux de change en vigueur. c) Bien que l'excédent de la balance des paiements courants de l'ensemble de la zone de l'OCDE avec le reste du monde ait nettement augmenté pendant le second semestre de 1966 et se soit de nouveau accru pendant la première moitié de 1967 (alors qu'il s'était détérioré pendant la période précédente), les variations qu'il a subies sont trop importantes pour modifier le taux de croissance de la production de l'ensemble de la zone. De ce fait, la moyenne pondérée des taux de variation de la demande intérieure dans les différents pays de l'OCDE est à peu près égale au taux de variation de leur PIB global.

pour entretenir la confiance dans le système monétaire international. Celui-ci a forcément été ébranlé par la dévaluation de la livre sterling; mais si des politiques appropriées sont mises en œuvre, cette dévaluation aura permis d'éliminer un des principaux facteurs de l'instabilité monétaire internationale.»

«*Perspectives économiques de l'OCDE*» explique que la situation et les perspectives économiques de l'ensemble des pays de l'OCDE avaient montré des signes évidents d'amélioration antérieurement à la dévaluation.

### La situation actuelle

«La stagnation de la production industrielle dans les pays de l'OCDE a pris fin au cours de l'été 1967. Aux Etats-Unis, après une période de recul de six mois à peine, la production industrielle a repris son expansion en juillet et, si l'on néglige le recul temporaire provoqué par la grève de l'industrie automobile, la tendance fondamentale est restée ascendante. Un autre renversement de tendance s'est produit en Allemagne au début de l'été, après une régression prononcée qui durait environ un an. Au Royaume-Uni, avant la dévaluation, la tendance n'était pas très nette mais dans ce pays aussi il semble que la progression soit devenue plus forte depuis l'été. Au Canada, il y a eu une reprise graduelle et au Japon la progression est restée très forte. En France, la production industrielle a cessé de diminuer au cours de l'été et a légèrement augmenté depuis. En Italie, il se peut que le rythme rapide de l'expansion se soit quelque peu ralenti. En raison

notamment de la stagnation persistante dans les petits pays, le rythme de l'expansion industrielle paraît être un peu plus lent en Europe que dans le reste de la zone de l'OCDE.»

«Les statistiques de la comptabilité nationale donnent de la production et de la demande au second semestre de 1967 (voir le Tableau 1) une image qui ne diffère pas sensiblement de celle qui était suggérée dans le premier numéro de «*Perspectives économiques de l'OCDE*» (1). Pour l'ensemble de l'OCDE le taux annuel de croissance du PIB a probablement été voisin de 4 %, après une augmentation de 2 % seulement au cours du premier semestre. Sur l'ensemble de l'année 1967, la croissance atteindra sans doute 3 % et la valeur des importations accusera une augmentation d'environ 5 %. Ces taux, proches de ceux de 1961, sont nettement supérieurs à ceux que l'on avait enregistrés en 1958, lors de la dernière récession mondiale.

Le chômage a augmenté en Europe, passant d'un taux de 2 % au milieu de l'année 1966 à environ 3 % au milieu de l'année 1967. La progression paraît avoir cessé depuis le début de l'été, le nombre de chômeurs ayant légèrement diminué en Allemagne (et probablement en Italie), s'étant virtuellement stabilisé au Royaume-Uni et dans les petits pays industrialisés, et ayant augmenté plus lentement en France. Aux Etats-Unis, le taux de chômage est demeuré au-dessous de 4 % jusqu'au mois d'août, mais il a sensiblement augmenté en septembre et octobre.»

D'après «*Perspectives économiques de l'OCDE*», «il est peu

(1) Voir *L'OBSERVATEUR DE L'OCDE*, N° 28, juin 1967, page 20.

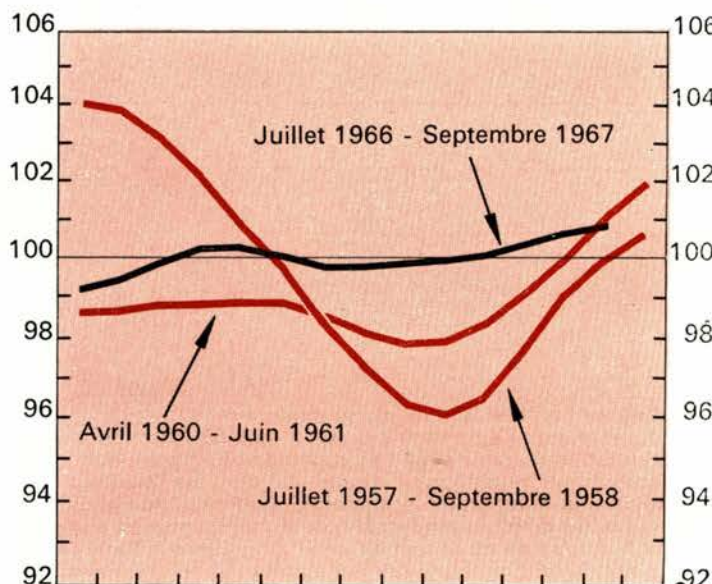
## A. PRODUCTION ET IMPORTATIONS DE L'OCDE AU COURS DES CYCLES DE 1966-67, 1960-61 ET 1957-58

(Moyennes mobiles de 3 mois, indices mensuels, moyenne des extrêmes de chaque période = 100)

(Echelle semi logarithmique)

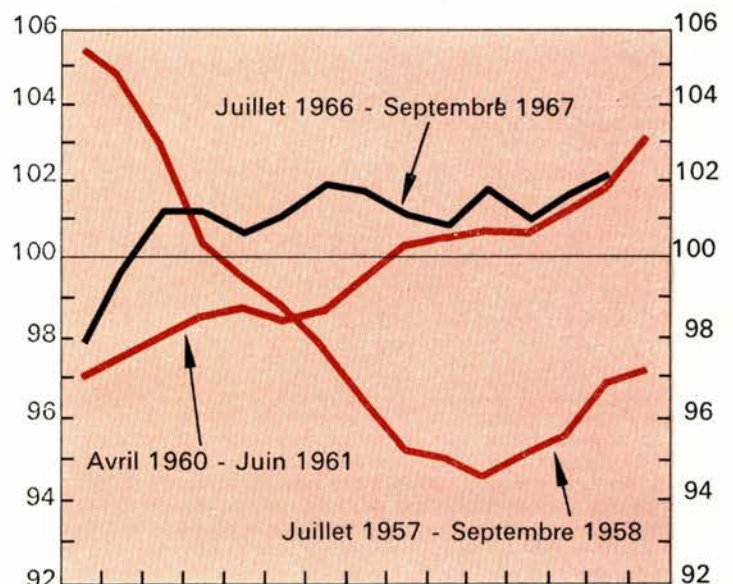
### PRODUCTION INDUSTRIELLE

(en volume, sans le bâtiment)



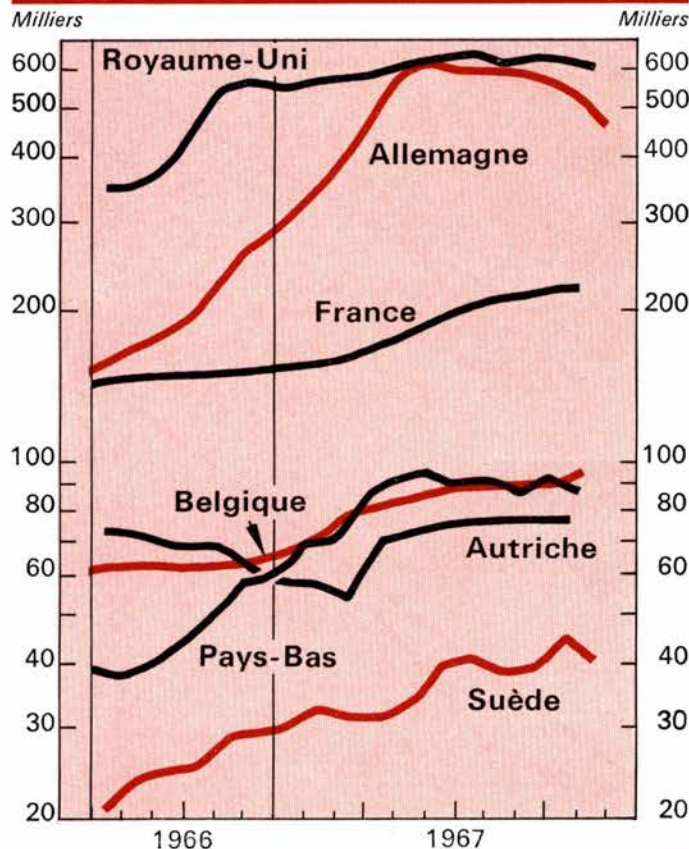
### IMPORTATIONS

(valeurs, y compris le commerce entre les pays de l'OCDE)



## B. LE CHOMAGE DANS CERTAINS PAYS DE L'EUROPE OCCIDENTALE

Chiffres corrigés des variations saisonnières  
Echelle semi-logarithmique



probable que la dévaluation de la livre sterling ait des effets déflationnistes prononcés et soudains sur la demande et la production des pays de l'OCDE. Mais comme elle s'est produite au début de la phase de reprise, elle risque fort d'avoir sur le climat des affaires, particulièrement en Europe continentale, des répercussions psychologiques dépassant la portée réelle de l'opération. Il sera donc plus que jamais nécessaire que les pays intéressés suivent l'évolution de très près et révisent en cas de besoin leurs projets budgétaires pour 1968.

### *Les perspectives pour 1968*

« La reprise devrait s'accélérer en 1968, année sur l'ensemble de laquelle le taux de croissance annuel devrait atteindre 4 à 4,5 % dans la zone de l'OCDE. Ce taux résulterait d'une expansion de la demande intérieure plus rapide au Japon (9 %) et en Amérique du Nord (4,5 %) qu'en Europe occidentale (3,5%). On peut s'attendre que les écarts entre les taux de croissance diminuent notablement en 1968 si l'on part de l'hypothèse que l'expansion prendra de l'ampleur en Allemagne, en France et dans un certain nombre des petits pays industrialisés, que la croissance s'accélérera quelque peu au Royaume-Uni, mais que la forte progression enregist-

trée en Italie marquera un certain ralentissement. Après la dévaluation, la croissance de la demande intérieure au Royaume-Uni devra être contenue dans d'étroites limites; dans les autres pays d'Europe, la demande intérieure devrait être plus active sans toutefois atteindre le niveau prévu pour l'Amérique du Nord et le Japon. »

« Le retour à un taux de croissance plus normal dans la zone de l'OCDE semble être dû en grande partie à une augmentation plus rapide de la consommation privée, des investissements de l'Etat, de la construction de logements et des opérations de stockage. En revanche, après la quasi-stagnation de 1967, on ne peut escompter qu'une faible accélération des investissements productifs dans l'ensemble de la zone de l'OCDE, car dans un certain nombre de grands pays la marge de capacité de production inemployée restera probablement appréciable. »

« Une forte expansion aux Etats-Unis au premier semestre 1968 pourrait soutenir la demande mondiale pendant une période transitoire assez critique. Mais une telle évolution pourrait bien se produire si les propositions fiscales de l'administration n'entraient pas en vigueur avant un certain temps et (ou) si les dépenses militaires étaient à nouveau augmentées; elle compromettrait la stabilité des prix et aurait des répercussions défavorables sur la balance des paiements. Les mesures qui seraient prises alors pour atténuer de telles tensions pourraient finalement aboutir à une contraction de la demande intérieure plus forte que celle qui s'était manifestée au début de 1967, ce qui aurait des répercussions considérables sur la situation internationale. »

### *Echanges et opérations invisibles courantes*

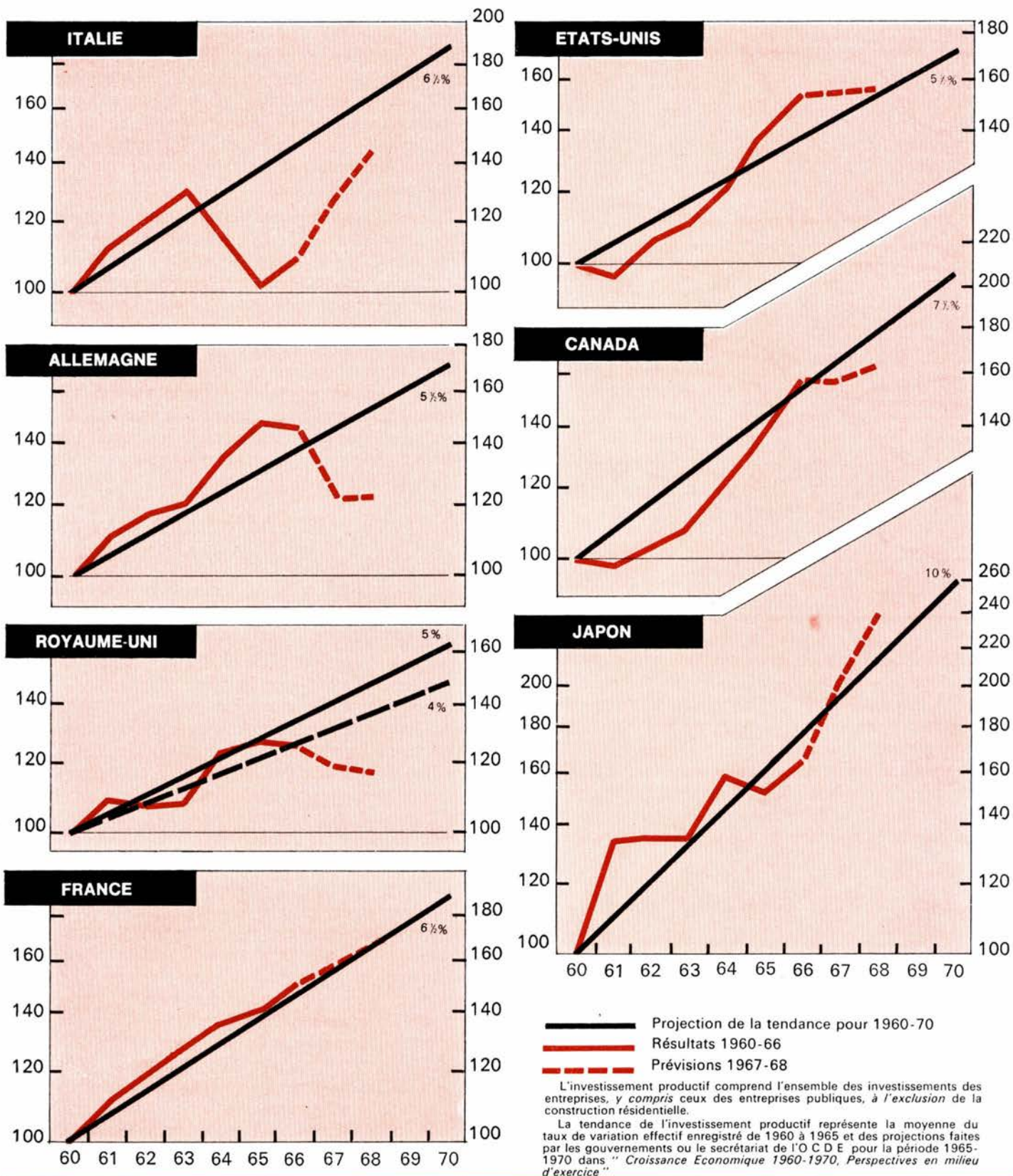
« Les importations de la zone de l'OCDE, dont la progression s'était ralentie, paraissent maintenant s'être stabilisées et l'on a des raisons de penser qu'elles reprendront un rythme plus normal vers le début de 1968. Quant aux exportations, il faudra peut-être attendre le deuxième semestre de 1968 pour les voir retrouver à leur tour un rythme d'expansion plus rapide, étant donné les perspectives actuellement médiocres de la demande du reste du monde. Les pays de l'OCDE ayant enregistré en 1967 une demande moins forte de produits en provenance des pays producteurs primaires, leurs ventes à ces pays risquent de rester déprimées pendant un certain temps encore. »

*Une analyse plus détaillée de l'évolution récente des échanges indique entre autres les montants des échanges de la zone de l'OCDE avec divers groupes de pays tiers et la situation des réserves de ces derniers, avec une mention spéciale pour l'Asie du Sud-Est. Une analyse statistique est également donnée de la relation entre les pressions de la demande dans les différents pays de l'OCDE aussi bien qu'avec des pays tiers. Les prévisions concernant les balances commerciales des différents pays en 1968 laissent penser « que l'excédent commercial des Etats-Unis pourrait diminuer d'environ 0,75 milliard de dollars. Les pays de la CEE pourraient enregistrer une dégradation du même ordre (principalement du fait de l'Italie) et le recul pourrait être de 0,3 milliard de dollars pour l'ensemble des pays d'Europe septentrionale Membres de l'OCDE. »*

*(suite page 25)*

## C. L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF DANS CERTAINS PAYS DE L'OCDE, 1960-70

Projections, estimations et prévisions (Indices 1960 = 100)





## 2. COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA ZONE DE L'OCDE<sup>a</sup>

Valeurs, pourcentages de variation désaisonnalisés, aux taux annuels  
Estimations et prévisions

	1966 mil- liards de \$	Par rapport à l'année précédente			Par rapport au semestre précédent				
		1966	1967	1968	1966 2 <sup>e</sup> sem.	1967 1 <sup>er</sup> sem.	1967 2 <sup>e</sup> sem.	1968 1 <sup>er</sup> sem.	1968 2 <sup>e</sup> sem.
<b>Total<sup>b</sup></b>									
Importations	138,5	11,1	5	7	8,0	4,2	3½	8	8½
Exportations	133,3	10,9	6½	6	9,6	7,5	1½	6½	10½
<b>Echanges intra-OCDE</b>	<b>91,6</b>	<b>12,0</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>6,9</b>	<b>7,7</b>	<b>2½</b>	<b>8</b>	<b>10</b>
<b>Echanges avec le reste du monde</b>									
Importations	42,4	8,7	3	7	9,6	-2,2	5	8	6
Exportations	39,8	8,4	7	4½	17,5	6,9	-1½	4	11

a) Chiffres corrigés pour tenir compte des divergences statistiques dans l'enregistrement des échanges intra-OCDE. b) Y compris les échanges avec des origines ou destinations non spécifiées.

A l'exception du Royaume-Uni (où l'on prévoit une amélioration de peut-être 0,75 milliard de dollars), on ne s'attend pas qu'aucun grand pays de l'OCDE améliore sa balance commerciale et la balance commerciale de l'ensemble de la zone de l'OCDE accusera probablement aussi une détérioration substantielle.

## 3. BALANCES COMMERCIALES

Milliards de dollars, taux annuels corrigés des variations saisonnières. Estimations et prévisions

	1966	1967	1968	1966 1 <sup>er</sup> sem.	1966 2 <sup>e</sup> sem.	1967 1 <sup>er</sup> sem.	1967 2 <sup>e</sup> sem.
France <sup>a</sup>	0,10	-0,1	-0,1	0,47	-0,27	-0,10	-0,1
Allemagne	2,93	5,4	5,5	1,90	3,97	5,30	5,5
Italie	0,35	-0,1	-0,7	0,50	0,20	0,20	-0,4
Royaume-Uni	-0,31	-0,9	-0,2	-0,97	0,35	-0,83	-1,1
Etats-Unis	3,66	4,5	3,8	4,27	3,05	4,27	4,7
Canada	0,55	0,7	0,7	0,57	0,52	0,87	0,4
Japon	2,27	1,3	1,4	2,44	2,11	1,45	1,2
Autres pays du nord de la zone OCDE	-3,09	-2,7	-2,9	-2,97	-3,21	-2,55	-2,8
Autres pays du sud de la zone OCDE	-3,07	-2,7	-2,9	-3,24	-2,90	-2,99	-2,4
<b>Total, pays de la CEE</b>	<b>2,69</b>	<b>4,8</b>	<b>4,2</b>	<b>2,46</b>	<b>3,58</b>	<b>5,22</b>	<b>4,8</b>
<b>Total OCDE</b>	<b>3,39</b>	<b>5,4</b>	<b>4,6</b>	<b>2,97</b>	<b>3,82</b>	<b>5,62</b>	<b>5,0</b>

a) Transactions avec les pays n'appartenant pas à la zone franc.

Ce chapitre comprend également une première détermination de l'effet de la fermeture du canal de Suez sur le coût des importations de pétrole en Europe occidentale pendant le second semestre de 1967 et en 1968.

## Mouvements internationaux de capitaux

« Aux Etats-Unis et en Allemagne, la politique monétaire restrictive ayant fait place au début de 1967 à une politique d'aisance délibérée, une nette détente s'était produite pendant les cinq premiers mois de l'année sur les marchés financiers internationaux. Ces variations s'étaient accompagnées de mouvements de fonds bancaires d'une grande ampleur qui ont facilité le financement des soldes des opérations courantes

## 4. ÉVOLUTION DES MOUVEMENTS DE CAPITAUX DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 1966 AU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 1967

En milliards de dollars

	Total	Dont :			Capitaux privés à long terme <sup>b</sup>	
		Fonds bancaires	Autres capitaux privés à court terme <sup>d</sup>	Total	Investissements directs	Autres
Etats-Unis	-2,1	-1,8	-0,2	0,1	0,2	-0,1
Royaume-Uni	1,8	0,8	0,8	0,2	0,2	-
<b>Total</b>	<b>-0,3</b>	<b>-1,0</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>-0,1</b>
France <sup>c</sup>	-	-0,1	..	..	..	..
Allemagne	-1,8	-0,7	-0,6	-0,5	-	-0,5
Italie	0,2	0,5	-0,1	-0,2	-0,1	-0,1
<b>Total</b>	<b>-1,6</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,7</b>	<b>-0,7</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,6</b>
Autres pays européens de l'OCDE	-0,1	-0,3 <sup>d</sup>	..	..	..	..
Canada	-0,1	0,3	-0,3	-0,1	-0,1	-
Japon	0,6	0,5	0,2	-0,1	-	-0,1
<b>Total OCDE</b>	<b>-1,5</b>	<b>-0,8</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>

Note : le signe - indique une diminution des entrées ou une augmentation des sorties.

a) Y compris les transactions non recensées. b) La ventilation a été rectifiée pour l'Allemagne et les Etats-Unis, afin d'éliminer l'opération Texaco. c) Transactions avec les pays n'appartenant pas à la zone franc. d) A l'exclusion de la Suisse.

des pays à balance excédentaire pendant une grande partie de l'année. »

« Un changement s'est cependant produit vers la fin du mois de mai; la tendance généralisée à la baisse des taux d'intérêt a cessé et s'est même inversée dans certains pays (Etats-Unis, Canada, Japon et plus récemment Pays-Bas). La situation monétaire s'étant ainsi modifiée, les taux d'intérêt pratiqués à Londres ont commencé à perdre de leur attrait. De plus, les remous provoqués par la crise du Moyen-Orient ont de nouveau ébranlé la confiance dans la livre. »

(suite page 27)

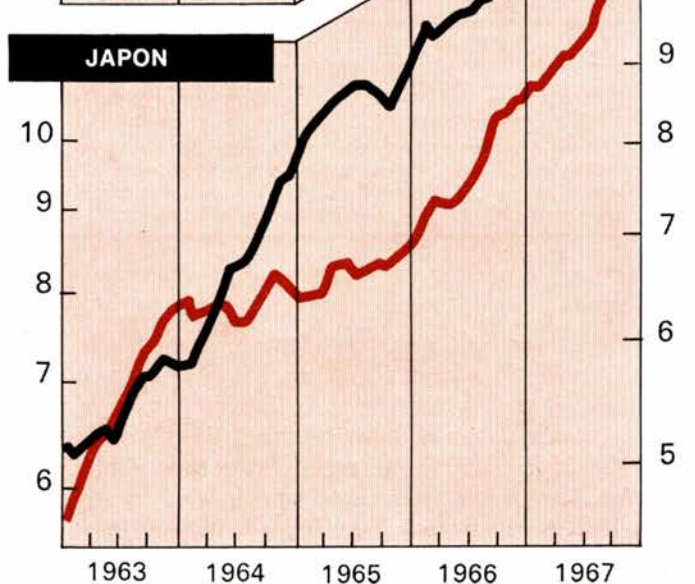
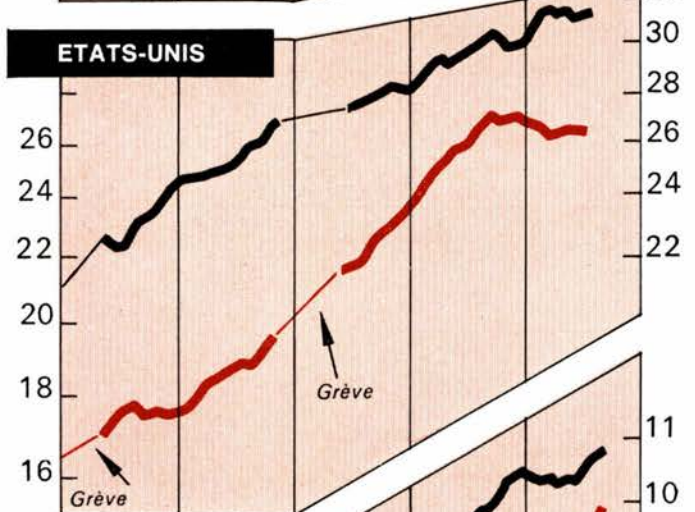
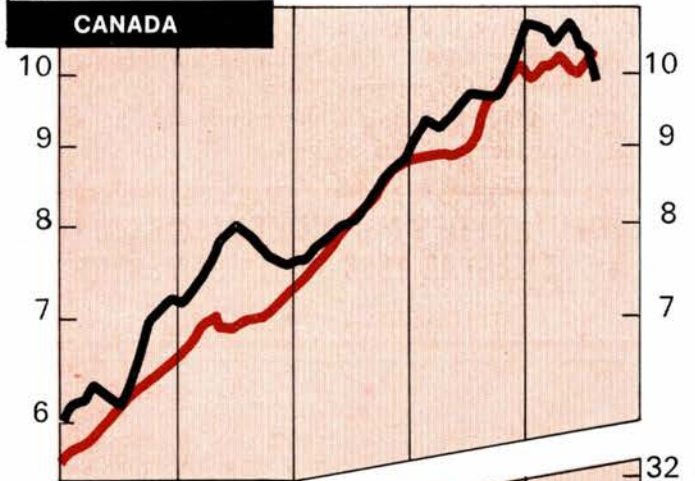
## D. COMMERCE EXTÉRIEUR DE SEPT PAYS DE L'OCDE

Moyennes mobiles de trois mois, chiffres corrigés des variations saisonnières, milliards de dollars aux taux annuels

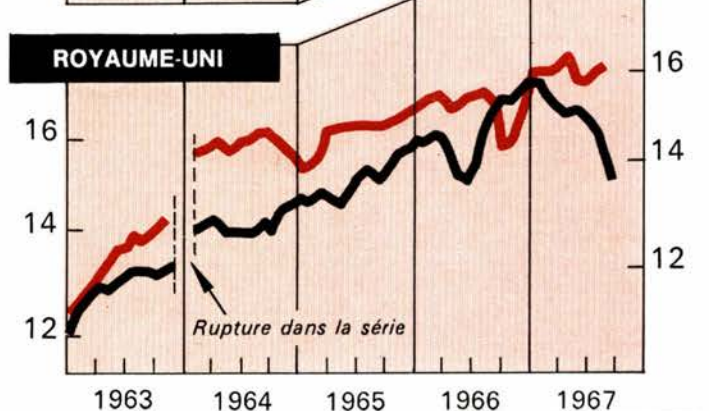
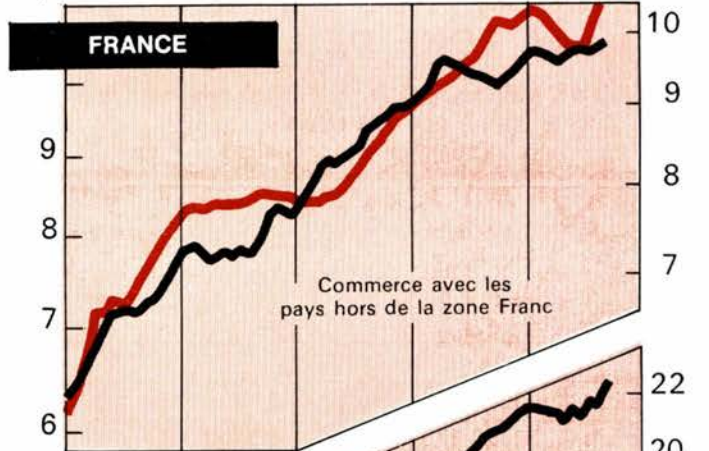
— Importations — Exports

Sauf pour les Etats-Unis et le Canada, les chiffres des importations sont sur la base c.a.f., mais l'échelle gauche des ordonnées est décalée, de façon à tenir compte de la différence moyenne entre les valeurs f.o.b. et c.a.f.

Importations Exports



Importations Exports



« Dans les mois suivants, la livre sterling a continué d'être soumise à une pression intermittente et les mouvements de capitaux spéculatifs sont allés croissant pour prendre une ampleur massive dans les jours qui ont précédé la dévaluation. »

« Au premier semestre de 1967, les sorties nettes de capitaux privés de l'ensemble de la zone de l'OCDE ont apparemment dépassé de 1,8 milliard de dollars leur montant du premier semestre de 1966. »

« Outre ces fluctuations très sensibles des mouvements de capitaux entre la zone de l'OCDE et les pays non membres, il faut noter que, par rapport au premier semestre de 1966, le premier semestre de 1967 a également été marqué par de très nettes modifications des mouvements de capitaux à l'intérieur de la zone. Les balances globales des opérations en capital du Royaume-Uni et du Japon se sont améliorées respectivement de 1,8 et de 0,6 milliard de dollars, tandis que celle de l'Allemagne se détériorait de 1,8 milliard et celle des Etats-Unis de 2,1 milliards. »

*Outre les mouvements de fonds bancaires déjà mentionnés, des oscillations se sont produites dans les mouvements de capitaux non monétaires à court terme et dans les transactions non recensées, « dont l'effet normal a été de compenser en partie les oscillations des balances commerciales. »*

« Si l'on prend un peu plus de recul et si l'on s'attache à étudier comment a évolué la balance combinée des opérations en capital du secteur privé des deux pays à monnaie de réserve d'une part et de la CEE d'autre part, on s'aperçoit que les mouvements de fonds à court terme ont joué un rôle presque négligeable. A la suite des mesures que les Etats-Unis et le Royaume-Uni avaient prises pour freiner les exportations de capitaux, les investissements de portefeuille et les autres mouvements de capitaux privés à long terme, dont le compte faisait auparavant ressortir un faible déficit, se sont soldés par des entrées nettes de 0,8 milliard de dollars, soit une variation de près de 1 milliard. Toutefois le montant net des investissements directs à l'étranger s'est encore légèrement accru. »

### *Equilibre de la balance des paiements*

*Le déséquilibre foncier des paiements internationaux ne semble pas avoir été corrigé notablement en 1967. De juillet 1966 à juin 1967, « le déficit global des deux pays à monnaie de réserve a été de nouveau voisin de 1,6 milliard de dollars, comme pendant les douze mois précédents. Au cours de la même période, l'excédent de la balance des règlements officiels des pays de la CEE n'a été ramené que de 1,5 à 1,2 milliard de dollars... Il est difficile de donner actuellement une image de ce qui s'est passé sur l'ensemble de l'année 1967. Il est très probable toutefois que par suite de ces mouvements spéculatifs l'excédent global des pays de la CEE pour l'année écoulée se révélera sensiblement supérieur au montant qu'il avait atteint de juillet 1966 à juin 1967; dans ce cas, il en irait normalement de même du déficit global des deux pays à monnaie de réserve. »*

*En ce qui concerne les perspectives pour 1968, « si la dévaluation de la livre sterling produit les effets que les autorités britanniques en attendent, il est certain que l'équilibre des*

## 5. PAIEMENTS COURANTS ET CAPITAUX NON MONÉTAIRES

(Milliards de dollars)  
Estimations et prévisions

	Paiements courants			Capitaux non monétaires		
	Moyenne 1960-66	1966	1967	1968	Moyenne 1960-66	1966
France <sup>a</sup>	0,58	0,17	-0,3	-0,4	0,18	-0,01
Allemagne	0,01	0,11	2,6	2,5	0,48	0,61
Italie	0,77	2,13	1,5	1,1	-0,37	-1,48
Royaume-Uni	-0,24 <sup>b</sup>	-0,05 <sup>b</sup>	-0,6 <sup>b</sup>	0,3 <sup>b</sup>	-0,39	-0,46
Etats-Unis	3,16	2,18	2,5	2,3	-5,39	-4,78
Canada	-0,84	-1,05	-0,7	-1,0	0,95	1,18
Japon	0,01	1,25	0,0	0,0	0,00	-0,94
Autres pays du nord de la zone OCDE	-0,55	-1,05	-0,5	-0,7	1,17 <sup>c</sup>	1,15 <sup>c</sup>
Autres pays du sud de la zone OCDE	-0,36	-0,95	-0,6	-0,3	0,55	0,87
Total, pays de la CEE	1,45	2,12	4,0	3,4	0,35	-0,74
Total OCDE	2,53	2,74	3,9	3,8	-2,83	-3,86

*a) Transactions avec les pays n'appartenant pas à la zone franc.  
b) Non compris les paiements relatifs aux importations militaires en provenance des Etats-Unis. c) Y compris les fonds bancaires dans le cas de la Suisse.*

paiements internationaux s'en trouvera amélioré sur un point capital... Toutefois, les difficultés auxquelles se heurte le rétablissement de l'équilibre entre les autres grands pays subsisteront... L'excédent courant des Etats-Unis pourrait s'établir à un niveau légèrement inférieur en 1968... L'excédent global de la balance des paiements courants des pays de la CEE pourrait être de l'ordre de 3,5 milliards de dollars, c'est-à-dire bien supérieur aux sorties nettes de capitaux les plus fortes que ces pays aient jamais enregistrées et... la balance des paiements courants du Japon, qui est devenue déficitaire au second semestre de 1967, se redressera sans doute, mais certainement pas au point de dégager un excédent dont l'ampleur permette de financer des exportations de capitaux à long terme aussi élevées qu'elles le sont à l'heure actuelle. »

« Les mouvements de capitaux seront influencés dans une large mesure par l'orientation que chaque pays donnera à sa politique monétaire. Les perspectives générales sont claires : les taux d'intérêt resteront élevés aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, tandis que dans le reste de l'Europe il sera relativement facile d'obtenir du crédit. »

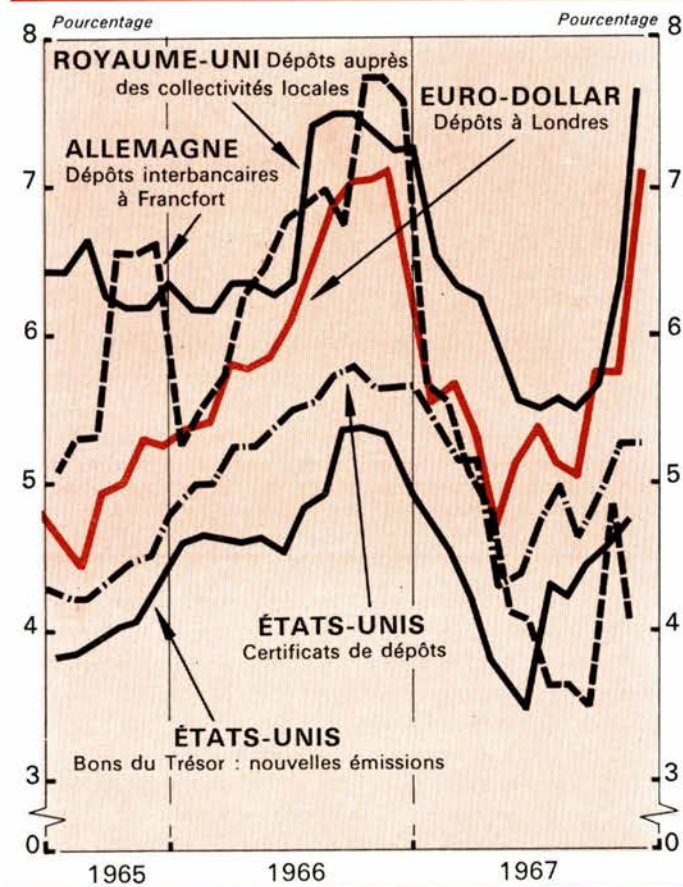
« Le problème de l'équilibre des balances des paiements en 1968 se ramène à deux questions essentielles. Premièrement, d'où proviendra la contrepartie de l'excédent substantiel que le Royaume-Uni espère désormais obtenir à la faveur de la dévaluation de la livre ? Et, deuxièmement, sera-t-il possible de financer le déficit des Etats-Unis et l'excédent de la CEE par des moyens qui, tout en sauvegardant la stabilité du sys-

tème monétaire international, inciteront suffisamment les intéressés à faire de nouveaux efforts en vue de venir définitivement à bout du déséquilibre foncier de leurs paiements extérieurs ? »

## Evolution monétaire

Le récent mouvement de hausse des taux d'intérêt, consécutif à l'abaissement des taux qui avait caractérisé le début de 1967, est soumis à discussion et l'évolution dans les principaux pays est analysée à partir des statistiques de flux financiers.

### E. TAUX D'INTÉRÊT A 3 MOIS



## Expansion ou stabilité des prix

Sous ce titre, la situation conjoncturelle en 1967 et l'évolution probable en 1968 sont replacées dans un contexte à plus longue échéance. « Le freinage de l'expansion observé en 1967 a été dû pour une très large part à l'action délibérée des pouvoirs publics qui, dans beaucoup de pays, ont jugé souhaitable de provoquer une « pause » ou l'ont laissée se produire afin d'enrayer les tendances inflationnistes de l'économie ou de consolider la balance des paiements. »

Les avantages de la réduction des pressions inflationnistes sont mis en regard du coût d'un chômage plus élevé et d'un ralentissement des investissements productifs. L'évolution de ces derniers (compte tenu d'estimations pour 1967 et 1968) dans les principaux pays est comparée à une estimation de ce que les investissements devraient être pour assurer le plein emploi.

## Chapitres par pays

Pour chacun des sept principaux pays de l'OCDE figure en appendice un chapitre indiquant l'évolution en 1967 et les perspectives pour 1968. Aux États-Unis, « les opérations de rajustement des stocks semblent avoir pris fin au troisième trimestre de 1967, période durant laquelle le rythme général d'expansion de l'économie, qui s'était ralenti au premier semestre, a marqué une nouvelle accélération malgré l'affaiblissement des dépenses militaires et les pertes entraînées par les grèves. Les hausses de prix, modérées pendant les six premiers mois de l'année, se sont de nouveau accentuées après l'été. Les augmentations de salaires prévues par les nouveaux accords qui ont été conclus pendant les neuf premiers mois de 1967 se sont établies en moyenne à 5 %, mais ce taux a été dépassé dans les conventions passées récemment dans l'industrie automobile. La balance des paiements courants s'est quelque peu redressée mais, étant donné l'accroissement des sorties nettes de capitaux non monétaires, la situation de la balance globale est demeurée préoccupante. »

En termes de politiques, les perspectives concernant le budget fédéral pour l'année se terminant le 30 juin 1968 ne sont pas très précises. L'accroissement des achats fédéraux de biens et de services, principalement au titre de la défense, s'est ralenti pendant le troisième trimestre de 1967, « mais l'éventualité de nouvelles augmentations ne doit pas être écartée ». La proposition révisée de surtaxe faite par le pouvoir exécutif n'a pas été favorablement accueillie au départ et l'issue des nouvelles discussions entamées après la dévaluation opérée par le Royaume-Uni n'est pas encore prévisible. Ni la proposition de relèvement des prestations de Sécurité Sociale ni la proposition de majoration du taux de l'impôt sur les salaires versés ne se sont traduites dans les faits.

La politique monétaire expansionniste adoptée à l'automne de 1966 a été poursuivie au cours du premier semestre de 1967. Cependant, vers l'automne, elle est apparue quelque peu moins expansionniste et le taux d'escompte a été remonté à 4,5 % à la suite de la dévaluation britannique. Les dispositions du programme de redressement de la balance des paiements ont été renforcées en novembre 1967, aussi bien pour le secteur financier que pour le secteur non financier.

« L'économie dispose actuellement d'une certaine marge de capacité inemployée. On a toutefois des raisons de s'attendre à une reprise vigoureuse au cours des prochains mois, laquelle pourrait être accentuée par un fort mouvement de stockage à la suite des grèves de l'automobile et en prévision d'une grève dans la sidérurgie. Il y a aussi une incertitude quant à l'évolution future des dépenses militaires. Une politique budgétaire assez fortement restrictive semblerait s'imposer si l'on veut arriver à juguler la hausse des coûts. La politique monétaire devrait également être orientée de façon à assurer un équilibre interne satisfaisant et à préserver la balance des paiements des effets de la dévaluation du sterling. »

Au Canada, « l'expansion de l'activité, qui était demeurée relativement modérée au premier semestre de 1967, en partie parce que les entreprises continuaient à rajuster leurs stocks, paraît s'être quelque peu accélérée au deuxième semestre. La hausse des coûts et des prix est restée forte, de même que les tensions sur les marchés financiers... La balance des paiements

a été très favorablement influencée par l'accord conclu avec les Etats-Unis sur le matériel automobile et par l'Exposition de Montréal. »

« En 1968, l'économie canadienne devrait bénéficier de l'accélération de l'expansion et du raffermissement de la demande aux Etats-Unis. Etant donné cependant les mesures budgétaires proposées par les autorités (1), la demande globale progressera sans doute un peu plus lentement que la capacité (dont le taux de croissance est estimé à 5 %); on espère que l'atténuation de la pression de la demande qui devrait en résulter tempèrera la course actuelle entre les prix et les salaires. »

« Quand bien même la pression de la demande s'atténuerait par rapport à celle qui s'exerce aux Etats-Unis, il semble que l'on doive s'attendre à une détérioration de la balance des paiements courants. »

*Au Japon*, « sous l'effet conjugué d'un accroissement plus lent des exportations et d'une forte poussée des importations, l'excédent de la balance des opérations non monétaires a fait place à un déficit. Les mesures restrictives qui ont été adoptées ces derniers mois sur les plans budgétaire et monétaire devraient entraîner l'an prochain un léger ralentissement de la croissance, qui devrait suffire à écarter le risque d'une surchauffe dangereuse de l'économie. Il se peut, toutefois, que le déficit des opérations non monétaires subsiste pendant quelque temps, ce qui, vu le niveau modeste des réserves officielles, ne va pas sans poser certains problèmes. »

*En France*, « l'expansion de la demande globale, qui avait fléchi au premier semestre de 1967, s'est quelque peu accélérée à l'automne et l'augmentation du chômage s'est ralentie. L'effet global des diverses mesures de politique économique prises par les autorités a été légèrement expansionniste en 1967, mais il risque de devenir restrictif en 1968. Ces mesures ont contribué indirectement à une hausse assez sensible des prix à la consommation; cette dernière tendance pourrait se poursuivre pendant les mois à venir du fait des importants aménagements qui sont actuellement apportés à la fiscalité indirecte. L'espoir de voir la croissance s'affermir en 1968 dépend pour une très large part de l'évolution de la consommation et de la demande extérieure. Les effets directs des mesures de dévaluation prises par le Royaume-Uni et d'autres pays devraient être assez limités. Toutefois, s'ils se trouvaient accentués par d'autres effets indirects, des mesures visant à soutenir la demande intérieure pourraient se révéler nécessaires. Etant donné le niveau actuel des réserves, la situation financière extérieure ne devrait en aucune manière constituer un obstacle à une action dans ce sens. Les autorités ont d'ailleurs déclaré qu'elles étaient prêtes à aménager leur politique budgétaire dans les premiers mois de 1968 si l'évolution de la demande ne répondait pas aux prévisions. »

*En Allemagne*, « la baisse de l'activité économique au premier semestre de 1967 a reflété une forte diminution des investissements et de la formation de stocks. Il semble que la courbe a atteint un creux au cours de l'été et un redressement, facilité par l'action des pouvoirs publics, s'est amorcé au troisième trimestre. Mais on ne peut guère prévoir quelle sera la vigueur et surtout la durée de la reprise. Cette incertitude tient en partie au fait que les mesures de relance adoptées dernièrement ont été associées à d'autres décisions d'ordre budgétaire qui ont été prises en application d'une nouvelle procédure de planification à moyen terme des recettes et dépenses publiques et qui exerceront un effet restrictif sur la demande. Sur le plan des finances extérieures, l'excédent des paiements courants a atteint l'équivalent annuel de 2,5 milliards de dollars et a été en grande partie compensé par d'importantes sorties nettes de capitaux. Etant donné la concurrence étrangère accrue qui résultera de la dévaluation décidée par le Royaume-Uni, le solde des paiements extérieurs fournira l'an prochain à la demande intérieure un soutien moins important qu'on ne le prévoyait précédemment. Il est toutefois peu probable qu'il diminue beaucoup par rapport au niveau élevé auquel il s'établit actuellement car, à moins que les pouvoirs publics n'ajournent certaines des mesures budgétaires envisagées ou ne communiquent une nouvelle impulsion temporaire à l'économie, la croissance n'atteindra peut-être pas le taux de 4 % qui est maintenant considéré comme normal. »

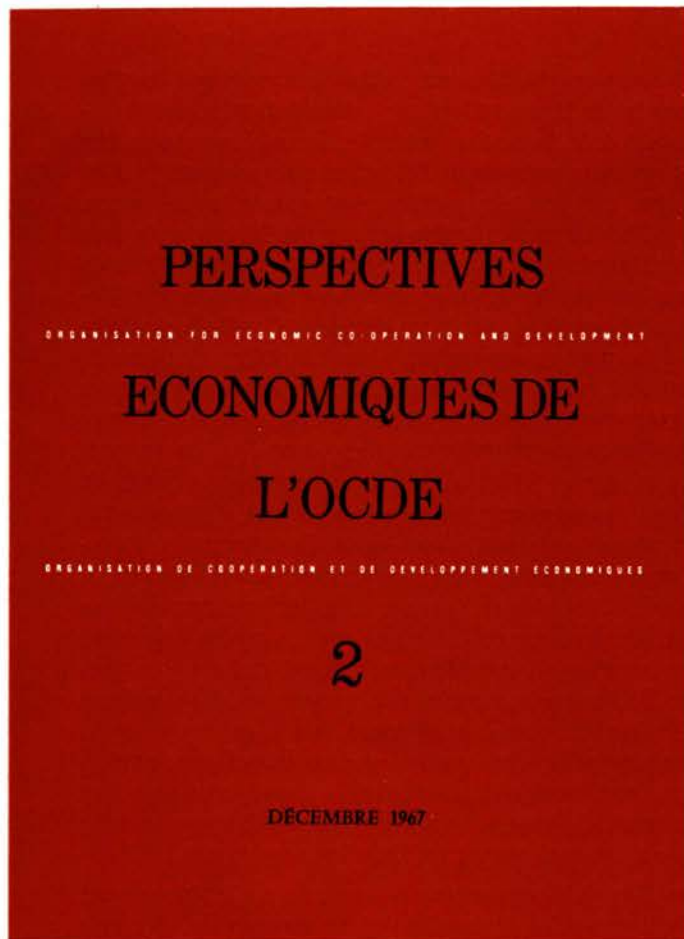
*Et en Italie* « la production et la demande intérieure ont poursuivi leur rapide progression et les hausses de prix sont restées relativement modérées. Les exportations de biens et de services ont eu récemment tendance à plafonner; mais étant donné la fermeté de la demande intérieure, ce tassement ne devrait pas provoquer un ralentissement sérieux du rythme de l'expansion, à moins qu'il ne persiste pendant un certain temps. Il y a lieu de s'attendre en 1968 à une reprise de la demande sur plusieurs des grands marchés extérieurs de l'Italie et l'on peut donc penser qu'en dépit de la concurrence accrue des pays qui ont dévalué leur monnaie l'expansion de l'économie italienne se poursuivra. L'excédent considérable de la balance des paiements courants ne s'est que modérément réduit pendant le premier semestre de 1967, période pendant laquelle il a été compensé par de nouvelles sorties importantes de capitaux. Il a diminué plus rapidement au second semestre, sur une base désaisonnalisée, mais il demeurera vraisemblablement important en 1968. »

(1) *Au début de décembre 1967, après la mise sous presse de « Perspectives économiques de l'OCDE », le Gouvernement canadien a introduit un « mini-budget » destiné à restreindre la demande et à réduire les pressions sur les coûts et les prix.*

PERSPECTIVES  
ÉCONOMIQUES  
DE L'OCDE

BON DE COMMANDE, PAGE 30  
à retourner à :  
ORGANISATION DE COOPÉRATION  
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

Bureau des Publications  
75 PARIS 16 2 rue André Pascal FRANCE



*Si vous décidez de souscrire un abonnement aux*

**PERSPECTIVES  
ECONOMIQUES DE L'OCDE**

*qui pour commencer paraîtra deux fois par an, veuillez remplir et renvoyer le bulletin de commande ci-joint à*

**ORGANISATION DE COOPÉRATION ET  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES**

**Bureau des Publications**

**2, rue André-Pascal**

**75 PARIS 16**

**FRANCE**

Prix au numéro : *F 15,00 FS 15,00 DM 12,50 \$ 3,80 26 s.*

Prix de l'abonnement pour 1968 :

*par poste ordinaire : F 24,00 FS 24,00 DM 20,00 \$ 6,00 41 s.*

*ou par avion (Amérique, Extrême-Orient...) : \$ 7,50 F 32,00 55 s.*

Je désire souscrire . . . . . abonnement(s) aux **PERSPECTIVES ECONOMIQUES DE L'OCDE**

**Prix de l'abonnement pour 1968**

*par poste ordinaire : F 24,00 FS 24,00 DM 20,00 \$ 6,00 41 s.*

*ou par avion (Amérique, Extrême-Orient...) : \$ 7,50 F 32,00 55 s.*

**à envoyer à l'adresse suivante**  
*(Prière de bien vouloir écrire en MAJUSCULES)*

Le règlement en sera effectué dès réception de votre facture ou de celle du Dépositaire des publications de l'OCDE dans mon pays.



**BON DE  
COMMANDE**

**INSTRUCTIONS PARTICULIERES :** \_\_\_\_\_

**DATE** \_\_\_\_\_ **SIGNATURE** \_\_\_\_\_

comme un fait positif l'affirmation expresse du principe qu'il est nécessaire de fonder plus largement le plein emploi sur une politique active de main-d'œuvre.

## Royaume-Uni

L'alternance répétée de « feux rouges » déflationnistes et de « feux verts » inflationnistes a clairement démontré, depuis longtemps déjà, la nécessité de créer des emplois dans les secteurs où le taux de chômage dépasse la moyenne et d'assurer aux secteurs industriels en expansion un plus ample recrutement de personnel qualifié. La forte augmentation du chômage enregistrée durant les phases de blocage dans les secteurs à main-d'œuvre excédentaire n'a guère contribué à freiner la résurgence des tendances inflationnistes, dont l'origine se situait dans de tout autres régions du pays. D'autre part, au cours de chaque période d'expansion, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et, dans une moindre mesure, de main-d'œuvre semi-qualifiée, a joué un rôle dans le processus inflationniste bien avant que le plein emploi ne fût restauré dans les secteurs éprouvés par le chômage.

Dans la forme donnée à l'action initiale de réduction de la demande, la politique d'austérité adoptée par le Gouvernement britannique visait à une différenciation en ce qui concerne la demande de main-d'œuvre : ainsi l'impôt sélectif sur l'emploi, institué en 1966, distinguait d'emblée entre le secteur tertiaire (services), soumis au plein effet de la taxe (25 shillings par semaine par salarié adulte de sexe masculin), et les industries manufacturières, qui bénéficiaient d'une prime excédant de 7,5 shillings le montant de l'impôt (1), en considération de leur importance pour le rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements et, de façon générale, pour la croissance économique. De plus, les régions particulièrement affectées par le chômage étaient exemptées dans toute la mesure du possible de l'effet des mesures d'austérité d'ordre fiscal et monétaire.

Pour commencer, l'impôt sélectif sur l'emploi devait nécessairement, si l'on voulait qu'il fût administrativement applicable, revêtir un caractère relativement schématique ; certains de ses inconvénients (ses effets pesaient assez lourdement sur les salariés à temps partiel et sur certains groupes marginaux) ont été corrigés par différents amendements récents. Les résultats qu'on en attendait — un transfert de main-d'œuvre du secteur tertiaire au secteur secondaire — sont peut-être peu sensibles encore, mais il est possible qu'il ait au moins contribué à contrarier le développement inopportun de la tendance inverse.

Du fait de l'expérience acquise, le souci de créer des occasions d'emploi dans certaines régions déterminées du pays figure depuis longtemps au nombre des préoccupations du Gouvernement. Les mécanismes prévus à cet effet ont été peu à peu renforcés. Parmi les mesures prises depuis un an ou deux on peut signaler les suivantes.

● Des restrictions supplémentaires ont été imposées à la construction d'installations

industrielles dans les zones déjà congestionnées (Londres et Birmingham) ; elles s'appliquent désormais à toute extension, même portant sur une surface aussi faible que 93 m<sup>2</sup>, aussi bien qu'à la construction d'immeubles à usage de bureaux.

● Les mesures visant à stimuler les investissements dans les secteurs qui présentent des excédents de main-d'œuvre ont été renforcées par la substitution, au système de dégrèvement fiscal qui leur était précédemment appliqué, de subventions directes aux investissements, dont le montant couvre actuellement 45 % des coûts afférents, alors que cette même couverture n'est que de 25 % pour les investissements effectués ailleurs.

● Les moyens mis en œuvre pour attirer vers ces secteurs des travailleurs aptes à exercer certaines fonctions essentielles ont été perfectionnés ; les nouveaux centres publics de formation et de reclassement professionnel des adultes sont systématiquement implantés dans les régions en question ; quantitativement parlant, l'effet qui peut être attendu de ces dispositions est cependant minime et l'on étudie présentement la possibilité de l'élargir en favorisant également l'implantation, dans ces mêmes régions, d'activités de formation organisées par le patronat conformément à la loi sur la formation des travailleurs de l'industrie.

● Deux mesures ont eu une incidence très importante et immédiate : c'était l'exemption des restrictions générales de crédit et d'investissement public accordée aux régions à développer et le programme de construction d'installations industrielles offertes, pour location ou achat, à des entreprises disposées à étendre leurs activités dans des régions à développer. Peut-être aussi le travail des Conseils et des Offices de Planification régionale, chargés d'inventorier les possibilités et de dresser les plans de développement de chaque région, commence-t-il à exercer une influence positive.

Malgré ces mesures, on a constaté encore une fois, bien qu'à un moindre degré qu'auparavant, la vulnérabilité particulière des régions souffrant d'un chômage intense aux politiques déflationnistes. C'est là un obstacle à la poursuite de politiques de stabilisation, car il en résulte des pressions en vue d'une « relance prématurée ». Jusqu'à présent, le Gouvernement a résisté à ces pressions, tout en accordant certains assouplissements limités en des points spécifiques.

Le Gouvernement britannique a pris cet été une mesure qui aura plus de conséquences à longue portée que toutes les dispositions déjà mentionnées — la création d'une prime régionale à l'emploi. Ce système consiste à accorder aux employeurs des industries manufacturières situées dans les zones à développer une prime de 30 shillings par semaine pour chaque travailleur adulte engagé pendant les sept prochaines années (le montant de la prime est plus faible pour les femmes, les jeunes et les travailleurs à temps partiel). On estime que ce système coûtera 100 millions de livres par an. Comme il a un caractère sélectif et que ses dispositions s'appliquent à des régions où les pressions inflationnistes se font moins sentir que dans le reste du pays, il n'a pas été jugé nécessaire d'accroître les impôts dans l'immédiat pour combattre ses effets sur le niveau global de la demande dans l'économie.

Outre ces mesures prises en vue de stimuler l'économie dans les régions à développer, un des buts essentiels de la politique britannique du marché du travail est de

provoquer une redistribution de la main-d'œuvre vers des utilisations plus productives. De toute évidence, les secousses résultant de la déflation ne provoquent pas automatiquement les adaptations de structure souhaitées. De nombreux obstacles plus ou moins naturels empêchent les travailleurs de se porter vers de nouveaux métiers et vers de nouveaux lieux d'existence. Jusqu'à présent, les programmes britanniques visant à améliorer l'adaptabilité géographique et professionnelle des travailleurs avaient été relativement modestes. La capacité de réception des centres de formation publics n'est augmentée que d'environ mille places par an et l'ensemble ne peut encore absorber que 2 ou 3 % des chômeurs. La loi sur la formation des travailleurs de l'industrie, qui prévoit le partage des coûts de la formation, en tout ou partie, entre tous les employeurs de chaque branche industrielle, commence à porter ses fruits, mais elle n'atteindra pas son plein effet avant assez longtemps. Les stimulants d'ordre financier à la mobilité des travailleurs sont encore d'ampleur limitée et leur utilisation n'est pas généralisée. Le Service de l'emploi a été doté de ressources accrues afin de lui permettre de diffuser des informations plus détaillées sur les possibilités offertes par le marché du travail (un service spécial de conseils aux adultes a commencé à fonctionner à une échelle modeste en 1966), mais c'est là également une affaire de développement progressif. Certains efforts sont faits actuellement pour surmonter l'un des plus grands obstacles à la mobilité — la tendance des autorités locales à réserver les rares possibilités de logement aux personnes habitant déjà dans la région.

Même si toutes les mesures actuelles d'aide financière destinées à faciliter la création d'emplois locaux ainsi que la mobilité professionnelle et géographique sont prises simultanément (compte non tenu des incidences futures du système de formation des travailleurs de l'industrie et de la prime régionale à l'emploi), elles ne peuvent aider qu'un très petit pourcentage de chômeurs à trouver de nouveaux emplois. La redistribution doit être essentiellement le résultat des efforts faits par les individus eux-mêmes pour s'orienter vers des emplois nouveaux, parfois bien entendu avec l'aide du Service de l'emploi où ils peuvent trouver des renseignements sur les emplois vacants. Tôt ou tard, la plupart des chômeurs obtiennent naturellement de nouveaux emplois ; la durée moyenne de chômage est de quelques mois, mais la proportion de chômeurs à plus long terme va croissant. Pour rendre plus tolérables les à-coups et le chômage temporaire qui s'ensuit, un système d'indemnité de licenciement a été mis en vigueur en 1965, en relation avec les premières mesures de déflation économique. L'indemnité prévue par ce système au bénéfice des ouvriers licenciés représente en moyenne l'équivalent d'une semaine de gain par année d'ancienneté. En 1966, une autre réforme a été édictée dans le même esprit — une assurance-chômage liée aux salaires et complétant l'ancien système à taux fixe.

Les dispositions nouvelles et le renforcement au Royaume-Uni des programmes d'adaptation des travailleurs et d'indemnisation des chômeurs n'ont pas seulement pour but d'atténuer les difficultés à court terme en matière d'emploi et les épreuves qui s'ensuivent pour les travailleurs. Ces mesures doivent également assouplir les anciennes rigidités qui limitent l'adaptabilité de la main-d'œuvre. A cet égard, il convient aussi

(1) Cette prime est maintenant supprimée du fait de la dévaluation.

de signaler la relance des négociations collectives en matière de productivité : avec la politique de limitation des salaires et des prix que le Gouvernement s'efforce d'appliquer en combinant les textes législatifs et les efforts de persuasion, les hausses de salaires sont accordées plus aisément aux groupes qui tentent en commun d'éliminer les effets, nuisibles à la production, de règles anciennes concernant l'utilisation de la main-d'œuvre.

## France

Au cours de la précédente phase de restrictions anti-inflationnistes qui avait commencé en 1963, certaines mesures avaient été prises en France pour perfectionner les mécanismes d'adaptation des travailleurs; elles ont été concrétisées par la création en 1964 du Fonds National de l'Emploi. Celui-ci avait pour objet d'encourager financièrement la mobilité professionnelle et géographique, les subsides ayant cependant été limités à 25 000 000 de francs pendant les premières années. D'autres réformes ont été introduites depuis. Des mesures ont été prises pour améliorer le fonctionnement du Service de l'emploi : le nombre des bureaux publics de placement a augmenté de 10 % en 1967 et cette progression doit se poursuivre durant les années à venir; les opérations de placement interrégional sont facilitées par l'emploi de calculatrices électroniques; une aide financière est maintenant accordée aux travailleurs mis à pied pour les aider à trouver du travail ailleurs et, le cas échéant, à déménager; les dispositions légales visant à réserver aux diminués physiques une proportion déterminée des emplois vacants ont été renforcées; les crédits destinés à faciliter l'adaptation des travailleurs étrangers (et notamment à assurer leur logement) ont quadruplé depuis 1964; ils sont actuellement de l'ordre de 100 000 000 de francs par an (20 millions de dollars).

Une réforme du système de formation professionnelle, conçue dans le même esprit, est entrée en vigueur en 1966. Un Fonds de formation professionnelle et de promotion sociale a été institué. Le but visé est que la totalité de la taxe d'apprentissage — dont le taux a été porté de 0,4 à 0,6 % — soit utilisée par l'Etat ou par des entreprises privées pour des activités de formation. Le Fonds financera les activités de formation ou de promotion sociale menées, en vertu de conventions passées avec l'Etat, par des entreprises, par des groupements professionnels, ou par divers organismes publics ou privés. A la suite de décisions prises précédemment, on travaille à développer le système de formation professionnelle des adultes, de manière à augmenter le nombre des stagiaires et l'étendue des qualifications. Pourtant, ce système s'adresse surtout à des travailleurs âgés de vingt à vingt-cinq ans (environ 15 000 par session, 37 000 par an, choisis à la suite d'un examen parmi un grand nombre de candidats) et c'est seulement dans une mesure assez limitée que des travailleurs plus âgés sont réadaptés. Le rythme d'accroissement semble être de quelques milliers de stagiaires par an.

L'accroissement du chômage en 1967 a constitué l'un des facteurs qui ont amené le Gouvernement à demander l'autorisation de légiférer par voie d'ordonnances. Plusieurs ordonnances présidentielles relatives à l'emploi ont été promulguées en juillet dernier. Dans le communiqué publié à cette occasion, le Ministre des Affaires Sociales a déclaré : « Si les transformations nécessaires

peuvent se traduire, plus que par le passé, par des changements d'emploi pour un certain nombre de travailleurs, ces adaptations ne doivent pas porter préjudice à ceux dont elles modifient les conditions d'existence.

Seule une politique active de l'emploi qui permette non seulement une confrontation permanente des offres et des demandes mais qui soit susceptible également de prévoir et d'anticiper les besoins de l'économie peut assurer le meilleur emploi possible des travailleurs dans une société en perpétuelle évolution », et il ajoutait que les ordonnances en question visaient à doter la France d'une « infrastructure de l'adaptation » propre à pallier les conséquences sociales de l'évolution.

Voici quelles sont les principales réformes introduites par les récentes ordonnances sur l'emploi.

● Institution d'une Agence nationale de l'emploi, relevant du Ministre des Affaires Sociales et dotée d'une certaine autonomie financière, en vue de renforcer qualitativement et quantitativement l'action du Service de l'emploi (les possibilités de cet organisme sont jusqu'à présent restées assez limitées); l'Agence est également appelée à exercer certaines fonctions annexes dans le domaine de l'orientation professionnelle, du placement interrégional et de l'information générale sur le marché du travail.

● L'aide financière à l'adaptation professionnelle des adultes a été étendue, de façon à permettre le reclassement, non seulement des chômeurs, mais aussi d'éléments qui, sans avoir perdu leur emploi, sont disposés à

acquérir la formation voulue pour exercer une activité nouvelle, dans une branche qui manque de main-d'œuvre.

● Une réforme d'une grande importance a été appliquée au régime des indemnités de chômage et au système d'assurance-chômage. Le montant des indemnités versées était jusqu'ici très inégal, selon la région et selon l'entreprise. Désormais, tous les travailleurs relèvent d'un seul et même système, qui prévoit l'attribution d'indemnités couvrant de 60 à 90 % du gain antérieur. Ce système sera administré conjointement par les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs qui n'avaient jusqu'ici droit de regard que sur les systèmes d'assurance-chômage institués par voie de convention collective.

● Le droit à l'indemnité de licenciement en cas de chômage technologique, qui dans l'ensemble n'était accordé qu'aux employés, est étendu aux ouvriers ayant plus de deux ans d'ancienneté dans une entreprise. Simultanément, la durée du préavis dû à un travailleur qui doit être licencié a été allongée d'un mois à deux.

Les diverses mesures (issues ou non des ordonnances) qui accordent une aide financière aux chômeurs et qui facilitent l'adaptation (professionnelle ou autre) de la main-d'œuvre entraînent, avec les mesures de rationalisation structurale de l'agriculture, un accroissement de dépenses immédiat de 400 000 000 de francs, c'est-à-dire de 50 % des dépenses antérieures. De plus, une certaine partie de l'accroissement courant des investissements publics est consacrée à une création sélective d'emplois dans des régions à main-d'œuvre excédentaire.

## AUTRES PAYS D'EUROPE

### Pays-Bas

Dès le premier trimestre de 1967, l'effectif des chômeurs inscrits avait doublé par rapport au premier trimestre de 1966. Après avoir marqué une nouvelle augmentation, le chiffre du chômage (corrigé des variations saisonnières) se maintient depuis plusieurs mois aux alentours de 90 000 personnes, soit 2,5 % des salariés. Comme pour d'autres pays, il convient sans doute, pour se faire une idée de l'ampleur réelle de la réduction de l'emploi, d'ajouter à ce chiffre un certain nombre de chômeurs non inscrits et de personnes, précédemment pourvues d'un emploi, qui se sont retirées du marché du travail.

L'accroissement du chômage reflète en grande partie les disparités entre régions. Alors que l'ouest du pays, surpeuplé, connaissait et connaît encore le plein emploi, le nombre des chômeurs a fortement augmenté dans les provinces orientales, surtout dans celles où l'industrie minière joue un rôle important et où l'activité économique est le plus tributaire du puissant voisin allemand.

« Au chômage structural, il convient, en principe, d'opposer des mesures d'ordre structural plutôt qu'un accroissement de la

Il convenait d'examiner plus attentivement l'évolution de l'emploi dans les trois grands pays d'Europe qui jouent, à cet égard, un rôle prépondérant. L'Italie, quatrième des pays ayant une population de l'ordre de 50 millions d'habitants, est seule en Europe à avoir enregistré cette année une substantielle réduction du chômage, malgré le retour de travailleurs émigrés. En fait, ce pays sort présentement d'une phase de « récession stabilisatrice », mais il reste suffisamment éloigné encore du plein emploi pour que celui-ci pose des problèmes très sérieux. Il n'y a pas grand-chose de nouveau à signaler actuellement dans sa politique de main-d'œuvre. Nous ne nous arrêterons pas non plus au cas d'un certain nombre d'autres pays où la situation de l'emploi et la politique de main-d'œuvre ont peu évolué.

Bien entendu, le ralentissement de la croissance économique des grands pays a eu des répercussions sur les pays plus petits. Ces répercussions ont été plus ou moins fortes. Certains pays ont dû faire face eux-mêmes à des pressions inflationnistes ou à des problèmes de détérioration de la balance des paiements. Parmi ces pays, c'est aux Pays-Bas, en Belgique et en Suède que l'augmentation du chômage a été le plus marquée (1) et c'est pourquoi nous examinerons ici leur cas. Comme pour les grands pays, cet examen portera sur les réformes institutionnelles en matière d'emploi mises en œuvre durant ces deux dernières années et sur les mesures directes prises pour parer à l'augmentation du chômage.

(1) Au cours des derniers mois de l'été, l'accroissement relatif du chômage, par rapport à 1966, a été plus considérable au Danemark, mais cette comparaison porte sur un nombre de chômeurs qui, en chiffres absolus, est resté faible.



demande globale, et d'autant plus et aussi longtemps que des tensions économiques subsisteront dans certaines régions», a déclaré le Ministre néerlandais des Finances dans un communiqué publié en septembre dernier en même temps que le projet de budget pour 1968. En vertu d'une série de décisions prises dans le courant de cette année, le Parlement a déjà voté des crédits d'un montant total dépassant 400 millions de florins (120 000 000 de dollars) soit plus de 0,5 % du PNB, pour l'exécution de travaux publics dans les zones touchées par le chômage. On peut estimer à quelque 8 000 homme-années (compte non tenu des effets indirects) les occasions de travail ainsi créées, mais il semble que des difficultés pratiques de mise en chantier doivent retarder, dans certains cas, la réalisation de ce programme. Mis à part son effet à court terme, ce programme entraînera un accroissement des investissements d'infrastructure qui devrait renforcer, à long terme, les bases du développement économique des régions intéressées. D'autre part et toujours pour parer à la situation difficile du marché de l'emploi, des subventions ont été accordées à l'industrie textile et à la construction de logements dans les zones critiques.

Dans la forme où il a été publié en septembre, le projet de budget pour 1968 témoignait de la volonté du Gouvernement de s'en tenir à sa ligne antérieure. Les appréhensions croissantes qu'inspirent les perspectives de l'emploi l'ont cependant amené, en octobre, à annoncer l'adjonction d'un montant de 200 millions de florins aux crédits d'investissements publics dans les régions affectées par le chômage, la moitié des fonds nécessaires à cet effet devant être dégagés grâce à une réduction correspondante des investissements du même ordre dans les provinces de l'ouest (compression motivée par le souci d'atténuer l'effet inflationniste, sur l'ensemble de l'économie, de l'accroissement des dépenses publiques ainsi occasionné). Dans les mêmes régions, les investissements bénéficieront d'exonérations fiscales supplémentaires. Divers services gouvernementaux, employant quelque 2 000 personnes et qui sont actuellement établis dans la partie occidentale du pays, seront transférés dans les provinces limitrophes. Enfin, une subvention extraordinaire viendra stimuler la construction pendant les mois d'hiver et l'Etat accélérera le placement de ses commandes.

Les services centraux de la main-d'œuvre et leurs antennes locales (les bureaux du Service de l'emploi) sont appelés à intervenir directement dans la répartition de tous les fonds affectés au développement régional, de façon que toute l'attention voulue soit apportée, dans ce domaine, aux questions qui intéressent le marché du travail. Ils ont en outre leur budget propre (qui se monte présentement à 45 millions de florins, soit plus du double de la somme dont elles disposaient autrefois), à l'aide duquel ils peuvent créer des « emplois supplémentaires » à l'intention des personnes particulièrement difficiles à placer.

Les programmes visant à améliorer la mobilité géographique et professionnelle de la main-d'œuvre et à corriger ainsi les disparités existant quant aux possibilités d'emploi, sont loin d'avoir l'envergure des programmes de développement régional. Au temps où prévalait dans l'ensemble une situation de plein emploi, nécessitant de constants ajustements de la main-d'œuvre, des études avaient été entreprises, notamment sur les problèmes de la mobilité de la main-d'œuvre,

en vue d'élaborer une nouvelle loi sur la main-d'œuvre. Cette élaboration n'est pas achevée mais beaucoup de réformes partielles ont déjà été amorcées. Les dispositions antérieures qui visaient à encourager, par l'octroi d'avantages financiers, l'embauche dans l'industrie du bâtiment, ont été abolies en 1966, cette branche ne connaissant plus de pénurie de main-d'œuvre; en revanche, certaines catégories de personnes en quête d'emploi qui constituaient des cas difficiles — rapatriés, femmes mariées, travailleurs âgés, diminués physiques et mentaux, travailleurs licenciés par suite de compressions d'emploi dues à des innovations techniques — ont maintenant droit au remboursement des frais qu'elles exposent pour acquérir la formation professionnelle nécessaire à leur reclassement dans la production. Cependant ces programmes, de même que l'action des centres de formation professionnelle des adultes, n'ont intéressé jusqu'ici qu'un très petit nombre de travailleurs, peut-être 2 000 par an. Plus récemment, en raison de l'extension du chômage chez les jeunes, des allocations sont données à ceux qui désirent prolonger la durée de leur formation professionnelle ou changer de métier, parce que la demande de main-d'œuvre est faible dans la branche qu'ils avaient initialement choisie.

Comme l'indiquent les conclusions d'un rapport récent de l'OCDE sur la politique de main-d'œuvre des Pays-Bas, les autorités néerlandaises s'intéressent de plus en plus, depuis quelque temps, à la réalisation d'une politique active de main-d'œuvre. Le Service de l'emploi est en cours de réorganisation; il se voit doter de moyens d'action renforcés. Des consultations interministérielles régulières, à haut niveau, assurent une coordination plus systématique des programmes d'investissement public et des programmes de main-d'œuvre.

## Belgique

Le chômage s'est accru lentement en 1966 mais a fait une poussée plus rapide au printemps 1967. Dès les mois d'été et en septembre dernier encore, le chiffre du chômage (corrigé des variations saisonnières) oscillait au voisinage de 90 000 (plus de 2 % de l'effectif des assurés sociaux), soit 40 000 de plus que l'étiage antérieur.

Depuis plusieurs années, on procède en Belgique à un réexamen général de la politique de main-d'œuvre, dans l'esprit de la Recommandation formulée en 1964 par l'OCDE. Le soin de cet examen a été confié à une sous-commission du Comité ministériel de coordination économique et sociale. Mais l'on n'a pas attendu l'achèvement de cette étude pour entreprendre, pas à pas, différentes réformes. C'est ainsi qu'une loi de 1966 prévoit l'octroi de certains avantages nouveaux — garanties officielles de crédit, dégrèvements fiscaux et subventions directes — aux entreprises établies ou projetant de s'établir ou de s'agrandir dans une région économiquement défavorisée, notamment dans un ancien district minier. Une indemnité de licenciement de 1 000 francs belges (20 dollars) par année d'ancienneté (jusqu'à concurrence de 20 000 francs belges — 400 dollars) a été instituée pour certaines catégories de travailleurs débauchés par suite de la fermeture de l'établissement où ils travaillaient. Des dispositions spéciales ont été prises pour les mineurs : indemnité de réinstallation (d'un montant maximal de

20 000 francs belges) et remboursement de 60 % du salaire versé durant la première année d'emploi à des mineurs âgés ou handicapés, embauchés alors qu'ils se trouvaient en chômage depuis six mois ou plus. L'enseignement professionnel a été doté de moyens accrus et, depuis juillet 1966, les personnes qui se déplacent pour suivre un cours de formation professionnelle ont droit au remboursement de leurs frais de transport.

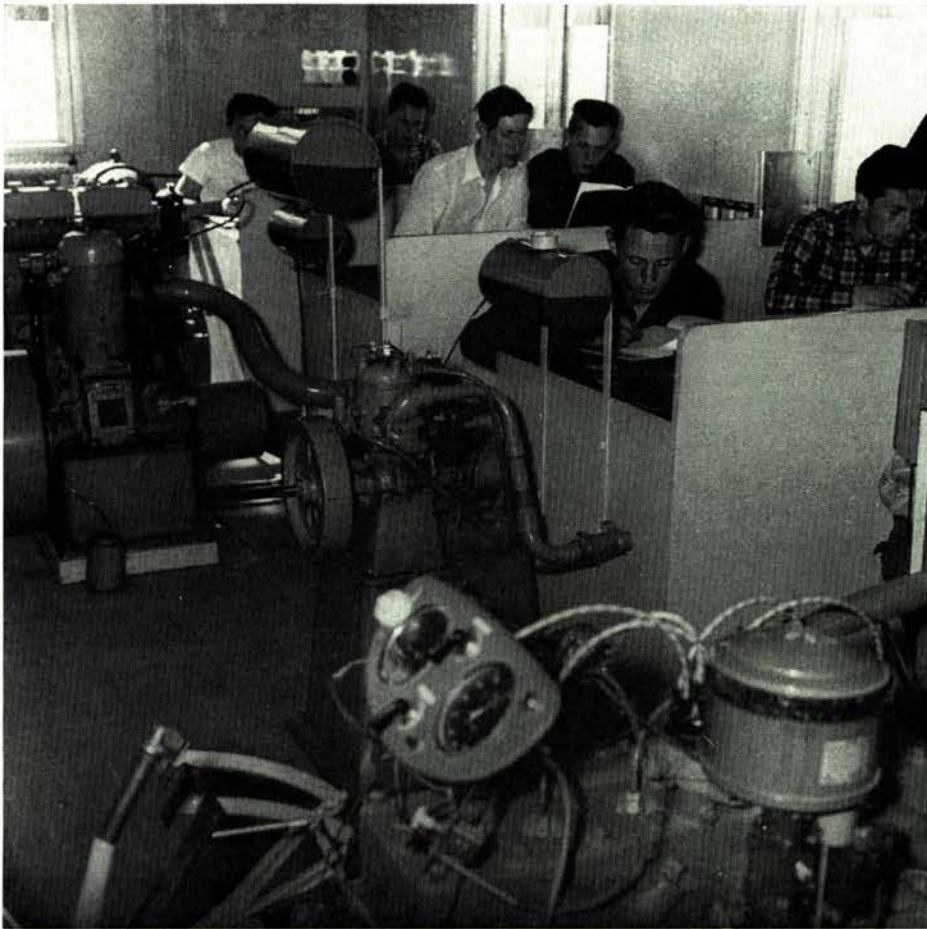
L'augmentation du chômage et la perspective de difficultés accrues ont amené le Gouvernement au début de 1967 à demander des pouvoirs spéciaux pour prendre de nouvelles mesures dans le domaine de l'emploi. Un Fonds spécial de promotion de l'emploi a été créé en avril dernier pour renforcer et développer l'ensemble des activités visant à restaurer et convertir l'économie des zones en stagnation, par l'organisation de travaux publics temporaires, par d'autres investissements publics et par l'octroi à l'industrie privée de subventions et de crédits à un taux d'intérêt réduit. Cet organisme, dont le budget prévu est de quelque 5 milliards de francs belges (100 millions de dollars), est en train de prendre en main tout un ensemble de responsabilités jusqu'ici éparses, ce qui devrait assurer une meilleure coordination des programmes et en augmenter l'efficacité. On a annoncé que le nombre des emplois créés dans les zones en question au cours des trois premiers mois écoulés après l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions a été d'environ 5 000, soit deux fois plus que pendant le trimestre précédent.

Il semble probable que les subventions à la formation dans des entreprises qui s'installent ou se développent dans ces régions affecteront un nombre accru de travailleurs. D'un autre côté, seuls des changements relativement mineurs sont apportés aux travaux publics de secours et au recyclage des adultes.

Un grand nombre d'amendements à la législation et aux programmes actuels visant à faciliter la réadaptation de la main-d'œuvre à l'évolution structurelle en cours sont introduits en application des pouvoirs spéciaux accordés au Gouvernement. Au nombre de ces mesures, on peut citer : la mise en œuvre de moyens propres à hâter l'adaptation au travail des diminués physiques (on estime que la moitié environ des chômeurs sont atteints d'invalidité); l'abrogation, dans la législation sociale, des dispositions faisant obstacle à la pratique des emplois à temps partiel; la suspension, pour les travailleurs licenciés par suite de compressions des effectifs (notamment dans les mines), des règles relatives à l'état de santé et à l'âge appliquées pour le recrutement des agents de la fonction publique; la suppression des entraves aux transferts de personnel entre services publics et semi-publics; l'harmonisation des systèmes de retraite, en vue de faciliter l'emploi des travailleurs âgés; et le relèvement des allocations familiales versées aux chômeurs. Il n'est pas possible de préciser en termes quantitatifs les effets de ces mesures, prises à l'intention de catégories bien déterminées qui doivent faire face à des difficultés particulières.

## Suède

Après avoir presque doublé depuis la fin du premier semestre de 1966, le niveau du chômage, corrigé des variations saisonnières, s'est établi durant ces derniers mois



L'école de formation professionnelle de la compagnie Stor Kopparberg à Borlänge, en Suède.

aux environs de 40 000 chômeurs inscrits, mais des sondages pratiqués d'autre part indiquent que le chômage réel est au moins deux fois plus important et qu'il touche environ 2,5 % de la population active (3,8 millions de personnes). Cette aggravation du chômage s'explique à la fois par les mesures d'austérité prises par le Gouvernement en 1966 et par les difficultés économiques qui se sont fait jour en 1967 sur le plan international.

Convaincu que, si elle se poursuivait, l'inflation des coûts récemment intervenue risquerait de saper les bases du commerce extérieur du pays, le Gouvernement use de prudence dans l'application de mesures générales de stimulation. Le problème qui se pose aux services de la main-d'œuvre est donc de savoir comment rétablir le plein emploi sans créer à nouveau une demande excessive dans de trop vastes secteurs. Les moyens et les pouvoirs de cette administration (et en premier lieu de l'Office de la main-d'œuvre, organisme tripartite), ont été considérablement renforcés au cours de ces dix dernières années, qu'il s'agisse des ressources financières dont elle est dotée, de la variété des instruments qu'elle peut mettre en œuvre ou de leur souplesse d'emploi. En 1965, une impulsion nouvelle a été donnée au développement économique à long terme de différentes régions à main-d'œuvre excédentaire par l'institution de subventions visant à faciliter la réalisation de certaines constructions industrielles. En 1966, divers amendements ont été apportés dans une nouvelle ordonnance concernant le marché du travail ; c'est ainsi que le béné-

fice des cours de réadaptation professionnelle, avec octroi d'indemnités compensant de 40 à 80 % de la rémunération habituelle de l'intéressé, a été étendu aux travailleurs pourvus d'un emploi mais qui acceptent d'acquiescer les qualifications voulues pour exercer certains métiers où la main-d'œuvre manque. Au début de 1967, enfin, un nouveau système a été institué en vue de subventionner des emplois « semi-protégés », dans le secteur privé à des personnes handicapées.

Vu l'aggravation du chômage, toutes les activités des services de la main-d'œuvre ont naturellement été intensifiées. Durant la première moitié de 1967, le nombre des personnes qui, au lieu de figurer sur les registres du chômage, ont participé à des cours de formation professionnelle des adultes, a dépassé 25 000, soit 5 000 de plus que l'année précédente. Différentes formes de grands travaux et d'emplois protégés ont eu une portée et un développement analogues. A titre de comparaison, on notera qu'au premier semestre de 1967 l'effectif des chômeurs inscrits n'avait augmenté que de 10 000 environ par rapport à 1966 (pour arriver à 32 000). Cet été, un grand nombre de travailleurs sortant des cours de réadaptation professionnelle ou antérieurement occupés sur des chantiers de secours ont été rendus au circuit de l'emploi, notamment dans l'industrie du bâtiment, libérée des restrictions précédemment imposées à son expansion.

On ne possède pas d'indications chiffrées sur les résultats récents de l'action entreprise pour attirer l'industrie vers les zones de sous-emploi ou sur l'effet des campagnes

menées par le Service de l'emploi pour canaliser la main-d'œuvre vers les entreprises dont l'expansion se poursuit en dépit de la conjoncture actuelle. Dans l'ensemble, les différences régionales d'incidence du chômage semblent s'être atténuées.

Les autorités compétentes craignent que le chômage n'aille en augmentant cet hiver, du fait notamment que les structures de l'industrie suédoise se transforment rapidement (par suite de fusions et de fermetures d'usines visant à concentrer la production dans les établissements les plus rentables). Les syndicats réclament plus de crédits pour toutes les mesures propres à aider les travailleurs affectés par cette rationalisation à trouver de meilleurs emplois. Une action dans ce sens est apparemment nécessaire si l'on veut éviter que ne se manifestent trop fortement les revendications tendant au maintien des emplois existants, qui impliquerait une réanimation plus énergique ou un soutien direct, par voie de subventions, d'entreprises en fait caduques.

L'Office de la main-d'œuvre s'efforce, avec l'appui du Gouvernement, de développer, plus rapidement encore qu'au cours de l'automne et de l'hiver derniers, la capacité des cours de réadaptation professionnelle et des chantiers de secours. Les objectifs prévoient de porter le nombre de places dans les cours de réadaptation à 35 000 (10 000 de plus qu'au printemps précédent) et de doubler le nombre d'emplois de travaux publics compensatoires qui s'élèverait ainsi à 50 000 environ au cours de la saison d'hiver suivante. Des dispositions nouvelles ont été prises, en raison du sensible accroissement du chômage des jeunes pour aider ceux-ci à prolonger ou renouveler leur éducation professionnelle. L'Office de la main-d'œuvre a ici encore voix consultative ou délibérative dans les décisions relatives au choix, au calendrier d'exécution et à la localisation de différents projets industriels, dans le cadre du programme conçu par le Gouvernement pour rétablir les conditions du plein emploi par le moyen d'investissements accrus.

Les problèmes de l'emploi viennent ainsi au premier rang des considérations dont s'inspirent les mesures prises à cet égard, qu'il s'agisse de l'affectation de crédits supplémentaires pour la construction de logements, du déblocage, au cours de l'automne et de l'hiver 1967-1968, de réserves d'investissement (système de dégrèvement fiscal anticyclique), des activités de la nouvelle Banque d'investissement d'Etat, ou de la réalisation accélérée de programmes publics d'investissement, dont le plan a été établi sous l'égide de l'Office de la main-d'œuvre. Le fait que la demande accrue de main-d'œuvre résultant de ces mesures soit ou bien ajustée à la situation de l'emploi dans les différents secteurs de l'économie, ou bien satisfaite par des mesures spécifiques visant à accroître l'offre de main-d'œuvre dans les zones en question a permis au Gouvernement de pousser sa politique générale d'expansion (accroissement des découverts budgétaires et assouplissement du marché du crédit) plus avant qu'il n'eût pu le faire sans cela.

Si l'été prochain un nouveau sursaut de la conjoncture tendait à créer derechef des tensions excessives sur le marché du travail, l'offre de main-d'œuvre pourra être accrue de près de 2 % (plus de trois fois le taux obtenu au printemps dernier) et dans un délai très court par la réduction des programmes de recyclage et des emplois temporaires.

# ASSISTANCE TECHNIQUE ET ENTREPRISE PRIVEE

Les capitaux privés entrent pour une bonne part dans l'aide financière des pays donateurs aux nations en voie de développement. Pourtant, les entreprises privées ne se contentent pas de fournir des fonds; elles poursuivent aussi dans les pays en voie de développement d'autres activités — formation professionnelle, envoi de spécialistes, recherche, par exemple — qui jouent un rôle important en faveur de la croissance économique.

Le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE (CAD) a entrepris d'étudier les moyens de donner aux efforts déployés par l'entreprise privée une plus grande efficacité afin qu'ils contribuent davantage au progrès dans les pays moins développés. Etant donné que l'on est assez mal informé des activités de l'entreprise privée dans ce domaine, la première initiative du CAD a été d'organiser, en coopération avec le Comité Consultatif Economique et Industriel près l'OCDE (BIAC), une enquête pilote portant sur 48 entreprises situées dans dix pays membres du CAD (1). Dans l'article suivant, Eva Moll, de la Division du Développement Economique de l'OCDE (Département du Développement), expose les résultats de l'enquête et les conclusions préliminaires que l'on peut en tirer.

(1) Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède.

La plupart des pays qui appartiennent au Comité d'Aide au Développement de l'OCDE considèrent comme hautement prioritaires leurs programmes officiels d'assistance technique aux pays en voie de développement, car ils y voient le moyen d'appuyer l'action des apports de capitaux et, d'une manière générale, de renforcer les compétences et les connaissances dans les pays moins développés. Ils s'attachent en particulier à déterminer les besoins futurs et à rechercher les moyens d'adapter l'offre aux besoins ainsi définis. Au cours des dix dernières années, ils ont régulièrement soumis leurs programmes à des examens critiques.

Alors que, sur le plan de l'action des pouvoirs publics, on parvenait ainsi à préciser progressivement l'ampleur et les objectifs des programmes officiels d'assistance technique, on ne savait toujours pas grand-chose des diverses activités du secteur privé, notamment des entreprises privées dont les intérêts outre-mer (1) peuvent être assimilés à l'assistance technique, au sens que l'on donne généralement à cette expression.

Toutefois, une enquête pilote récemment effectuée par l'OCDE en coopération avec le Comité Consultatif Economique et Industriel près l'OCDE (2) fournit quelques indications sur l'ampleur et la nature des activités d'assistance technique de l'entreprise privée.

Le choix des entreprises a été fait de façon à avoir la certitude que les sociétés interrogées représenteraient, dans le domaine limité couvert par l'enquête, un éventail aussi large que possible des pays d'origine, de la nature des activités et du lieu où elles se déroulent. La plupart des 48 entreprises interrogées sont d'importantes sociétés dont les activités très diverses à l'étranger englobent des domaines tels que les mines, les fonderies, la production pétrolière, la fabrication d'une gamme étendue de biens d'équipement et de consommation, ainsi que divers services.

Bon nombre de sociétés européennes ont entrepris l'exécution de programmes de formation et diverses autres activités d'assistance technique il y a cinq ou dix ans; d'autres ont commencé plus tôt, certaines dès

les dernières années 40. Plusieurs sociétés américaines font remonter les premières activités de formation professionnelle au début des années 30 et quatre d'entre elles au commencement du siècle. En revanche, les sociétés japonaises sont pour la plupart de nouvelles venues dans ce domaine.

Dans la plupart des cas, les entreprises privées mettent la formation professionnelle de leur personnel au premier rang de leurs activités d'assistance technique. Toutefois, bon nombre de sociétés pratiquent aussi d'autres formes d'assistance technique, comme l'envoi de personnel spécialisé, la direction d'établissements d'enseignement général et technique, l'octroi de bourses d'études, la fourniture de matériel d'enseignement et l'équipement de laboratoires de recherche.

## *Les résultats de l'enquête en matière de formation professionnelle*

L'enquête a mis en lumière toute la variété des activités de formation professionnelle menées par les entreprises privées, aussi bien dans d'autres pays moins développés qu'au siège de l'entreprise ou dans le pays où s'exercent ses activités (pour sa part, l'assistance technique officielle tend à se concentrer sur l'octroi de bourses de formation professionnelle accordées uniquement en vue d'études dans le pays donneur).

Les renseignements recueillis donnent à penser que le nombre de personnes auxquelles l'entreprise privée a assuré une formation professionnelle à ses propres frais est vraisemblablement très supérieur au nombre de stagiaires dont la formation industrielle ou commerciale est financée par le secteur public. Le nombre de personnes formées par des entreprises privées étrangères dans les pays moins développés est très

(1) En ce qui concerne l'aide privée des organisations non gouvernementales sans but lucratif, voir les articles d'Edwin Eggins dans *L'OBSERVATEUR DE L'OCDE*, N° 27 (avril 1967) et N° 30 (octobre 1967).

(2) Enquête pilote du CAD sur les activités d'assistance technique menées par l'entreprise privée.

probablement beaucoup plus élevé que celui des personnes ayant reçu une formation professionnelle dans les pays du CAD couverts par l'enquête.

La nature de la formation donnée dépend naturellement des compétences requises, c'est-à-dire de la branche d'activité de l'entreprise. Toutefois, les conditions sociales régnant dans le pays moins développé et l'infrastructure de son système d'enseignement jouent un rôle dans le choix des formes et des méthodes de formation. La nature de la formation est aussi fonction des traditions du pays du siège et de l'entreprise elle-même en matière d'enseignement. Dans les pays qui possèdent depuis longtemps un système d'apprentissage industriel, les stagiaires étrangers reçoivent une formation en cours d'emploi. Dans d'autres pays, on s'efforce dans toute la mesure du possible de faire entrer les stagiaires dans des établissements d'enseignement de l'État. Certaines sociétés continuent l'instruction dispensée dans les établissements d'enseignement public avec une formation dans leurs propres installations et dans des centres de formation professionnelle financés par le Gouvernement et par d'autres entreprises.

Le plus souvent, on utilise plusieurs types de formation, soit simultanément, soit successivement, ou encore à un stade donné de l'évolution de la société. Il semble, d'ailleurs, que cette souplesse et cette adaptabilité aux changements de conditions constituent des caractéristiques (peut-être pas absolument générales toutefois) des systèmes de formation professionnelle de l'entreprise privée. Les sociétés intéressées prennent souvent en considération les facteurs culturels, les particularités des structures sociales, des traditions et des échelles de valeur de la région; leur direction est incitée à étudier les possibilités d'adapter les méthodes d'enseignement et de travail aux conditions et à la psychologie du milieu. Nombre d'entreprises s'attachent à appliquer les dernières innovations de la technique et de la sociologie aux méthodes d'enseignement.

Deux faits marquants, mais qui ne sont pourtant pas surprenants, se sont dégagés de l'enquête : la formation technique occupe une place beaucoup plus importante que la formation administrative et les cadres supérieurs sont généralement formés au siège de la société, alors que le personnel de niveau inférieur reçoit une formation dans l'entreprise locale. Souvent, le personnel de niveau intermédiaire dans les activités de service reçoit également une formation au siège de la société mais, en général, les entreprises industrielles ne considèrent pas cette formation comme utile.

Lorsqu'elle est dispensée dans les pays moins développés, la formation professionnelle est assurée par des écoles d'apprentissage ou par des cours réguliers d'enseignement professionnel donnés par des membres du personnel travaillant généralement sur place, cours qui sont souvent associés à la formation au poste de travail. Certaines sociétés ont recours à une formation spéciale dispensée par des équipes venant du siège. Des entreprises ont créé des centres de formation technique soit à elles seules, soit en coopération avec d'autres sociétés étrangères. Quelques grandes sociétés forment leurs techniciens originaires des pays en voie de développement dans leurs propres écoles techniques.

Environ 70 % des sociétés qui ont participé à

l'enquête organisent au siège des programmes de formation destinés aux cadres supérieurs originaires de pays en voie de développement, et plus particulièrement aux cadres supérieurs techniques, afin de leur faire connaître les dernières innovations des processus de fabrication ou de les familiariser avec les méthodes et principes nouveaux de gestion. Certaines sociétés, notamment lorsqu'il s'agit de groupes importants et décentralisés, leur font rencontrer des cadres du siège et des établissements situés dans les autres pays, afin d'affermir leur fidélité à la société et de donner une certaine homogénéité au comportement du personnel de direction de toutes les entreprises du groupe.

Les raisons pour lesquelles certaines sociétés dispensent systématiquement une formation professionnelle aux cadres moyens originaires de pays moins développés tiennent à leur politique générale du personnel. Plusieurs grandes sociétés ou grands groupes possèdent au siège même de vastes installations d'enseignement ou de formation professionnelle et ont institué des systèmes de promotion. Habituellement, ces sociétés ouvrent l'accès de cet enseignement non seulement au personnel d'autres pays industrialisés, mais aussi à des individus choisis dans des entreprises de pays moins développés et qui participent aux programmes destinés aux cadres administratifs moyens et au personnel technique de niveau moyen. Il en est notamment ainsi dans les sociétés qui veulent promouvoir dans le personnel un certain esprit de groupe ou d'attachement à l'entreprise.

Les branches d'activité appartenant aux services, en particulier les transports aériens commerciaux, ont plus tendance que les industries manufacturières à former au pays du siège le personnel de direction (administratif) de niveau intermédiaire. En fait, les compagnies de transports aériens internationaux semblent normalement centraliser au siège même la formation de leur personnel de niveau moyen.

### *Motivation et résultats*

Les deux tiers des sociétés interrogées ont indiqué comme principales raisons de l'institution de programmes de formation professionnelle leurs besoins en ouvriers qualifiés, la difficulté de trouver du personnel compétent disposé à s'expatrier et la recherche de solutions permettant de réduire les coûts de production ou de maintenir le niveau du rendement ou les normes de qualité. Quelquefois, le domaine d'activité de la société exige des connaissances technologiques spécialisées qui ne sont pas enseignées dans des écoles techniques ou professionnelles.

La vente de matériel ou de licences d'exploitation aux pays en voie de développement nécessite souvent l'organisation d'un cours de formation afin d'initier le personnel du client à l'utilisation et à l'entretien du nouvel équipement, de réduire les risques de mécontentement qui peuvent provenir du fait que l'acheteur utilise mal, faute de connaissances techniques, les installations ou le matériel acquis, de remplir les obligations découlant des clauses particulières insérées dans les contrats de vente de licences d'exploitation ou, plus généralement, de maintenir de bons rapports avec la clientèle ou les relations d'affaires.

Les raisons psychologiques constituent également un facteur important de motivation. Parmi elles

figurent la nécessité de donner une idée flatteuse ou plus haute de la société et, pour la bonne marche des opérations, d'employer le plus grand nombre possible de ressortissants des pays en voie de développement jusqu'au sommet de la hiérarchie. Un motif fréquemment invoqué est le désir d'aller au devant de la politique visant à intensifier l'« africanisation », l'« asiatification », etc. Dans quelques cas, la décision d'organiser la formation professionnelle a été la conséquence directe de pressions exercées en ce sens par l'État. La plupart des sociétés qui n'ont pas indiqué la politique nationaliste locale comme motif de formation professionnelle employaient déjà du personnel local dans une forte proportion.

Dans leur majorité, les entreprises interrogées se sont déclarées satisfaites des résultats de leurs programmes. Plusieurs ont constaté des avantages économiques.

Les sociétés interrogées ont souvent signalé une réduction des coûts de production due à une meilleure formation professionnelle des ouvriers et à un accroissement des responsabilités confiées aux travailleurs à tous les échelons, même les plus bas. Une société minière ayant des exploitations en Afrique a donné un exemple frappant : la formation des mineurs faisait partie du programme de modernisation de la mine, qui était exploitée à perte avant d'être reprise par la société. En raison avant tout de l'amélioration de la formation professionnelle, le nombre des mineurs travaillant à la mine est tombé de 2 200 à 1 300, tandis que la production augmentait.

On relève dans plusieurs cas une diminution spectaculaire du nombre des étrangers appartenant aux cadres techniques moyens et supérieurs et aux cadres administratifs supérieurs. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, une société manufacturière a indiqué qu'après cinq ans d'activité de formation la proportion du personnel étranger travaillant dans les entreprises d'Afrique du Nord était tombée de 48 à 18 % et, dans les pays situés au sud du Sahara, de 15 à 10 %. En Algérie, la proportion du personnel local travaillant dans les usines de cette société est passée de 70 à 95 % des effectifs totaux de 1962 à 1965. Au cours de la même période, la proportion du personnel local de niveau supérieur passait de 0 à 32 % tandis que celle du personnel de niveau moyen augmentait de 0 à 60 % dans les catégories supérieures et de 13 à 85 % dans les catégories intermédiaires. Une société minière a réduit de près de la moitié son personnel étranger en Afrique, après avoir appliqué pendant plusieurs années des programmes de formation. Dans un autre pays d'Afrique, une autre compagnie minière a ramené le nombre des travailleurs étrangers de 220 à 100 en cinq ans, après la mise en route d'un programme de formation.

Une importante société pétrolière a indiqué que, au cours d'une période pendant laquelle sa production avait augmenté de 250 %, le nombre des techniciens expatriés avait diminué de moitié. Une société d'importance mondiale dans l'industrie du tabac a également réduit de moitié (de 1 000 à 500) les effectifs étrangers travaillant dans ses entreprises situées dans les pays moins développés à la suite de l'organisation de cours de formation pour les emplois administratifs. Un groupe comptant de nombreuses entreprises commerciales et manufacturières en Afrique a réussi jusqu'à présent à africaniser ses entre-

prises dans une proportion de 65 % pour les services administratifs et de 20 % pour les postes techniques, tous occupés auparavant par des Européens.

### *Coopération entre les Gouvernements et l'entreprise privée*

Le concours apporté par les Gouvernements des pays donneurs à l'entreprise privée revêt plusieurs formes : aide au placement de stagiaires dans des entreprises industrielles du pays donneur; participation à la création d'établissements de formation professionnelle dans le pays moins développé; subventions et stimulants fiscaux; enfin, appui aux organisations privées qui contribuent au développement de l'entreprise privée dans les pays moins développés. Dans la plupart des pays du CAD, la collaboration entre les entreprises privées et les organismes publics d'aide réside essentiellement dans le fait que les entreprises privées offrent des postes à des stagiaires patronnés par les pouvoirs publics.

Il ressort des conclusions de cette enquête qu'une coopération plus poussée entre les Gouvernements des pays du CAD et l'entreprise privée pourrait être réalisée de plusieurs façons et serait de nature à augmenter le volume et l'efficacité de l'aide au développement. Voici quelques-uns des principaux domaines dans lesquels il pourrait être opportun d'encourager le renforcement de la coopération :

- une coopération plus étroite pour la sélection des stagiaires dont la formation est financée par les pouvoirs publics pourrait conduire les entreprises à envisager plus volontiers de former des stagiaires patronnés par l'État en même temps que les leurs;
- une coopération entre le secteur public et le secteur privé pourrait être envisagée de façon à combiner les avantages des établissements d'enseignement technique et professionnel et ceux des programmes de formation au sein de l'entreprise dans les pays donneurs; cette coopération pourrait également conduire à créer outre-mer des moyens de formation dans l'entreprise qui aient un caractère plus stable;
- la coopération pourrait être particulièrement utile si elle visait à créer conjointement des centres de formation à l'intention de plusieurs industries situées dans une même région d'un pays moins développé;
- des échanges de renseignements entre les deux secteurs sur les nouvelles méthodes employées pour transférer des connaissances et des compétences pourraient être particulièrement utiles; il semble notamment que les pouvoirs publics gagneraient beaucoup à connaître l'expérience acquise par les sociétés privées dans l'emploi des méthodes pédagogiques les plus modernes et l'adaptation de leurs méthodes de formation non seulement aux conditions sociales et économiques des pays moins développés, mais aussi à leurs besoins sur le plan psychologique;
- l'envoi de cadres supérieurs du secteur privé pour donner des cours dans des établissements techniques et des Universités en coopération avec le Gouvernement du pays du siège de l'entreprise constitue une forme d'assistance technique qui pourrait être particulièrement utile pour la formation de futurs directeurs et chefs d'entreprise, dont la pénurie constitue l'un des plus graves goulets d'étranglement dans le processus d'industrialisation.

# YUGOSLAVIE :

## vers une économie socialiste de marché

*Expérience unique en son genre, une réorganisation du système économique est en cours en Yougoslavie. Les autorités de ce pays visent deux objectifs : améliorer la répartition et l'utilisation des ressources — et notamment la productivité du travail et du capital ; assurer à l'économie un fonctionnement plus proche de l'équilibre. Deux moyens ont été choisis pour parvenir progressivement à ces fins : décentralisation des décisions économiques et rétablissement des mécanismes du marché.*

*Le Comité d'Examen des Situations Economiques et des Problèmes de Développement de l'OCDE suit de près cette évolution : la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, qui a dans l'Organisation le statut de Membre Associé, vient comme chaque année de faire l'objet d'un «examen» de la part de deux Membres de l'OCDE (l'Autriche et la Norvège). L'Étude économique issue de cette confrontation vient de paraître. L'article suivant signale quelques-uns des principaux points qu'elle met en lumière.*

Les remaniements que les autorités yougoslaves sont en train d'apporter au système économique de leur pays sont sans précédent : jamais auparavant un Gouvernement n'avait décidé d'introduire des éléments des mécanismes du marché dans une économie socialiste. Ceci explique à la fois la difficulté et la multiplicité des problèmes rencontrés.

Les grandes lignes du système antérieur pouvaient se résumer ainsi : stricte planification, fixation administrative des prix et des salaires, allocation centralisée des ressources d'investissement. La gestion des entreprises par les collectivités de travailleurs, généralement appliquée à partir de 1950, a tout d'abord coexisté avec ces principes.

Les autorités ont ensuite voulu donner à cette forme de gestion le maximum d'efficacité. Pour cela, elles ont assez rapidement considéré comme nécessaire de prendre deux orientations nouvelles : décentraliser les décisions économiques et laisser à la disposition des entreprises une part croissante des ressources matérielles couramment produites.

Cette décentralisation a pris au départ une forme surtout politique. Les institutions socio-politiques locales (communes, districts, etc.) se sont vu attribuer une autonomie plus grande ; une part des ressources d'investissement leur a été dévolue, les institutions et organismes centraux en gardant une autre à leur disposition. Peu à peu, les droits des entreprises en ce qui concerne la répartition de leur revenu net entre les salaires et les investissements ont été accrus. Ils sont devenus complets en 1961. En même temps, par le moyen d'allègements fiscaux, les autorités accroissaient la part du revenu net restant à la disposition des entreprises ; la part revenant à la Fédération et aux autres organismes socio-politiques était réduite d'autant.

Du fait de ces mesures, la coordination des déci-

sions économiques n'était plus du ressort d'une autorité centrale. Comment dès lors la répartition des fonds d'investissement et l'équilibre global des ressources et des emplois seraient-ils assurés ? Par d'autres organismes ? Ou par les mécanismes du marché ? C'est cette dernière solution que les autorités yougoslaves ont retenue.

De 1961 à 1965, le processus de décentralisation des décisions économiques et, parallèlement, de rétablissement des mécanismes du marché a franchi une étape importante : différentes réformes décidées au cours de cette période avaient attribué aux banques une part croissante des ressources d'investissement. Les autorités yougoslaves entendaient faire jouer au système bancaire le rôle de marché des capitaux.

En 1965, nouvelle étape de l'introduction d'éléments des mécanismes du marché dans le fonctionnement du système : des réformes réajustaient la structure des prix, modifiaient le taux de change et le régime des échanges extérieurs, aménageaient le système bancaire et introduisaient des changements importants dans la répartition des ressources d'investissement.

### *Problèmes de transition et de fonctionnement*

Le passage progressif d'un type d'économie à un autre a posé et pose encore en Yougoslavie des problèmes difficiles. Problèmes de *transition* tout d'abord. La structure héritée de l'ancien système des prix présente des distorsions ; elle ne correspond pas à celle qui résulterait du jeu de l'offre et de la demande : la libération soudaine des prix pourrait créer des déséquilibres aigus et déclencher un processus cumulatif de hausse.

Problèmes aussi de *fonctionnement*. Il convient de s'assurer que les arrangements institutionnels introduits sont compatibles et optimaux. Les autorités ont eu à se poser un grand nombre de questions comme celles-ci : la libre détermination par les entreprises des prix et des salaires est-elle compatible avec la stabilité des prix ? Peut-on parler de concurrence dans une économie de dimensions aussi réduites que l'économie yougoslave ? En admettant que cette concurrence existe, ne conduira-t-elle pas tôt ou tard à la concentration ? Le système bancaire peut-il jouer le rôle d'un marché des capitaux et à quelles conditions ? La redistribution des fonds accumulables qu'il pourrait effectuer serait-elle optimale ?...

Les autorités yougoslaves ne peuvent se référer à aucune expérience antérieure ; mais elles disposent d'une série d'instruments pour assurer ou rétablir la stabilité de l'économie, influencer son orientation, compléter ou corriger les effets automatiques des mécanismes institutionnels. Ce sont, entre autres, la politique du crédit, la politique budgétaire, la politique des prix, la réglementation des échanges extérieurs. La politique économique est guidée par un Plan ; celui-ci formule une stratégie du développement et définit les principaux moyens de son application. L'ensemble de ces moyens a permis à l'économie yougoslave, depuis de nombreuses années, d'atteindre un rythme de croissance rapide et de maintenir un taux d'accumulation élevé et stable. Les réformes mises en application ne peuvent être comprises qu'en fonction de cette problématique d'ensemble (Tableau 1).

### 1965 : un tournant

Les réformes institutionnelles de la période 1961-1965 ont permis de franchir une première étape du processus de décentralisation des décisions économiques et de l'instauration des mécanismes du marché.

Les réformes instaurées depuis 1965 complètent cette évolution par de nouvelles transformations institutionnelles concernant le système des prix, les échanges extérieurs, le mécanisme du crédit et la répartition des ressources d'investissement.

La réforme du système des *prix* n'a pas consisté à permettre intégralement leur libre formation par les forces du marché ; il s'agissait plutôt d'une première étape dans cette direction. Un relèvement général des prix était tout d'abord décidé. L'augmentation moyenne des prix à la production était de 24 % par rapport au niveau moyen de 1964 ; elle devait être de 17 % pour les produits des industries minières et manufacturières, de 22 % pour la construction, de 32 % pour les produits agricoles et de 26 % pour les transports. Les prix des services ont été relevés de 26 % en moyenne. Les loyers, qui avaient pris un retard considérable, ont été relevés de 100 % en moyenne.

Le but de ce réajustement des prix vers le haut était d'éliminer les distorsions et les irrationalités héritées de l'ancien système administratif et de donner au système des prix une meilleure structure. Les prix établis s'appuyaient sur de longues études préalables utilisant les techniques matricielles. Trois critères ont été retenus : le rapprochement avec les prix du marché international ; l'utilisation des prix comme instrument d'une politique de développement, en combinaison avec le tarif douanier ; la création, dans la mesure du possible, de « conditions égales de formation de revenu » pour les diverses catégories de producteurs.

Mais dans le même temps, pour éviter des hausses excessives, un contrôle a été instauré ou maintenu pour les prix de 90 % des produits. A l'heure actuelle encore, près de 65 % de l'ensemble des produits industriels sont encore soumis à un tel contrôle. La loi sur la formation et le contrôle social des prix, adoptée par l'Assemblée Nationale en février 1967,

## 1-ORIGINE ET UTILISATION DES RESSOURCES (en milliards d'anciens dinars, aux prix courants)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965
1. Dépenses des consommateurs en biens et services .....	1526	1822	2040	2395	3095	4360
2. Dépenses courantes de l'Etat en biens et services .....	586	717	853	998	1155	1484
<i>dont : défense nationale</i> .....	208	248	270	286	332	429
3. Formation brute de capital fixe des entreprises .....	842	1045	1204	1417	1840	1945
4. Formation brute de capital fixe de l'Etat .....	86	121	129	168	198	208
5. Variation des stocks .....	296	275	220	354	750	1039
6. Exportations de biens et services, y compris les revenus en provenance du reste du monde .....	440	522	699	824	958	1938
7. moins : Importations de biens et services, y compris les revenus versés au reste du monde ..	561	737	763	912	1135	1909
<i>Ecart statistique</i> .....	- 16	+70	+ 3	+ 60	+ 96	+ 37
<b>8. Egale : Produit national brut aux prix du marché .....</b>	<b>3231</b>	<b>3835</b>	<b>4385</b>	<b>5304</b>	<b>6957</b>	<b>9102</b>
9. Moins : Provisions pour amortissement des entreprises .....	242	309	358	437	579	684
10. Moins : Provisions pour amortissement de l'Etat .....	6	6	7	7	8	8
<b>11. Egale : Produit national net aux prix du marché .....</b>	<b>2983</b>	<b>3520</b>	<b>4020</b>	<b>4860</b>	<b>6370</b>	<b>8410</b>
12. Moins : Impôts indirects .....	305	414	528	645	722	769
13. Plus : Subventions .....	108	129	165	162	215	160
<b>14. Egale : Produit national net au coût des facteurs .....</b>	<b>2786</b>	<b>3235</b>	<b>3657</b>	<b>4377</b>	<b>5863</b>	<b>7801</b>
15. Moins : Paiement des revenus en provenance du reste du monde .....	3	4	6	18	33	51
16. Plus : Paiement des revenus au reste du monde .....	8	14	19	29	43	77
<b>17. Egale : Produit intérieur net au coût des facteurs .....</b>	<b>2791</b>	<b>3245</b>	<b>3360</b>	<b>4388</b>	<b>5873</b>	<b>7827</b>

Source : Autorités yougoslaves.

part du principe de la libre formation des prix et détermine les cas et les conditions dans lesquels l'intervention des organismes socio-politiques dans cette formation est autorisée.

Pour améliorer le régime des *échanges extérieurs*, les autorités ont décrété en 1965 une dévaluation de 66 % — le taux de change passant de 750 à 1 250 dinars pour un dollar — et la création d'un nouveau dinar équivalant à cent anciens : un dollar vaut ainsi maintenant 12,5 nouveaux dinars. Les circuits de financement des transactions extérieures étaient normalisés. Les subventions à l'exportation, jusqu'alors accordées à de nombreux produits, étaient abolies, à quelques exceptions près; le taux moyen des droits de douane était ramené de 23 à 11 %. Les autorités avaient espéré pouvoir accompagner la réforme des prix et la dévaluation d'une large libération des importations; le bas niveau des réserves de change et les retards apportés aux négociations sur l'allègement du service de la dette extérieure ne l'ont pas permis à l'époque.

Des changements importants ont été introduits à partir de janvier 1967. A part quelques restrictions mineures, les exportations sont totalement libérées. Les importations sont soumises à trois régimes distincts. Les produits qui figurent sur la liste de libération peuvent être importés sans restriction par les entreprises et payés par elles en monnaie nationale. On estime qu'en 1967 la moitié environ des importations s'effectuèrent sous ce régime. Les produits non libérés peuvent être importés selon les disponibilités en devises de l'entreprise importatrice. Enfin, les produits qui figurent dans les accords bilatéraux (dont l'importance dans le commerce extérieur de la Yougoslavie reste grande) peuvent, dans le cadre de ces accords, être importés en priorité par les entreprises qui ont participé à l'élaboration des listes bilatérales.

D'autre part, les mécanismes de financement en devises ont été élargis et assouplis. Les entreprises peuvent, sous certaines conditions, contracter des emprunts à l'étranger. Et toutes les banques d'affaires peuvent désormais faire des opérations de crédit avec l'étranger si elles remplissent certaines conditions minimales.

### *Crédit et investissement*

Le mécanisme du *crédit* a également fait l'objet de réformes importantes à partir de 1965. Le système bancaire comportait auparavant, à côté de la Banque Nationale remplissant les fonctions classiques de banque centrale, trois banques spécialisées dont les ressources provenaient du budget fédéral (la Banque d'Investissement, la Banque Agricole et la Banque pour le Commerce Extérieur), six Banques des Républiques et plus de 200 banques communales.

Les Banques des Républiques avaient essentiellement pour fonction de gérer les fonds d'investissement des Républiques. Les banques communales étaient engagées dans des opérations à court et à long terme, recevant les dépôts à vue et à terme des entreprises et finançant aussi bien des opérations courantes que des investissements.

Les banques appartenant à ces deux catégories

étaient tenues de présenter séparément le bilan de leurs activités à court terme et celui de leurs opérations à long terme. Leurs ressources à court terme comportaient, outre les dépôts à court terme des entreprises, des recours à la Banque Nationale; leurs ressources à long terme, outre leur capital propre et les dépôts à terme, étaient constituées par des fonds d'investissement fournis par l'organisation territoriale correspondante (par exemple la commune pour la banque communale de l'endroit).

Il était possible aux entreprises, lorsque leurs fonds propres et les prêts que pouvaient leur consentir les banques communales ne suffisaient pas à financer leurs investissements, d'avoir recours aux Banques des Républiques ou aux banques spécialisées.

Les auteurs des réformes ont tout d'abord institué trois domaines d'activité spécialisés, entre lesquels les banques ont dû choisir; depuis la mise en vigueur de la nouvelle réglementation, la Yougoslavie compte ainsi 61 « banques commerciales », 8 « banques d'investissement » et 39 « banques mixtes ».

En outre les banques ne sont plus indépendantes des entreprises; elles ne peuvent exister que si un certain nombre de « fondateurs » (entreprises, mais aussi organismes socio-politiques) ont souscrit leur capital; elles sont gérées par ces fondateurs qui votent au prorata de leurs participations; aucun d'entre eux ne peut détenir plus de 10 % du nombre total des voix.

Les instruments de régulation du crédit sont demeurés les mêmes qu'auparavant : la loi donne à la Banque Nationale le droit d'exiger des banques des dépôts obligatoires dont elle peut faire varier le montant jusqu'à la limite de 35 % des dépôts des banques; les organismes socio-politiques ne peuvent avoir recours au crédit bancaire, sauf si une loi votée par le Parlement leur en donne l'autorisation; ils doivent créer des fonds de réserve. De leur côté, toutes les banques sont tenues de consacrer 25 % de leurs ressources à long terme à des prêts permettant aux entreprises d'accroître leur fonds de roulement.

De nouvelles mesures prises en 1966 prolongent les dispositions de 1965 dans ce domaine. Ainsi les instruments de contrôle de la Banque Nationale ont été modifiés. Le système antérieur était essentiellement basé sur des critères qualitatifs définissant les types et les conditions de crédits à court terme que la Banque Nationale était tenue de refinancer. Le rôle des banques était surtout administratif et l'expansion du crédit pouvait facilement déborder les limites prévues par la Banque Nationale.

Dans le nouveau système, appliqué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1967, le crédit accordé par la Banque Nationale à une banque ne peut dépasser le montant des dépôts de celle-ci auprès de la Banque Nationale mais les banques peuvent répartir leurs crédits comme elles le jugent bon, dans les limites quantitatives auxquelles elles sont soumises.

Le nouveau taux de change et la modification du système des prix exigeaient une revalorisation du *capital fixe des entreprises*. Celle-ci a eu lieu; de plus, les taux d'amortissement fixés par la loi sont désormais considérés comme des minimums. La revalorisation du capital fixe des entreprises et l'augmentation des provisions d'amortissement qui en découle ont comme conséquence de diminuer, toutes choses égales



d'ailleurs, le revenu net à répartir pour chaque entreprise. Elle rendra aussi plus difficile la situation des entreprises marginales.

Les ressources d'investissement à la disposition des banques n'ont pas été diminuées. En revanche, celles qui restaient encore à la disposition des organismes socio-politiques ont été réduites au minimum au profit des entreprises. Elles n'auraient pu être réduites davantage parce qu'il importait que ces organismes conservent leur capacité de mener à bien deux tâches: influencer la structure globale de l'investissement productif et gérer les domaines dont ils ont la charge, l'équipement administratif et social entre autres.

C'est par des modifications fiscales que ce transfert de ressources — des organismes socio-politiques aux entreprises — a été obtenu. Ainsi la taxe à la production n'est plus payée par les entreprises mais perçue au stade du détail; la contribution des entreprises au Fonds d'investissement fédéral a été supprimée; diverses autres taxes ont de même été abolies ou allégées.

## Premier bilan des réformes

Les experts de l'OCDE estiment qu'il est encore trop tôt pour établir un bilan complet des réformes instaurées. Mais ils en ont examiné certains aspects en fonction de l'expérience des deux dernières années, pour délimiter les domaines où des questions pratiques continuent de se poser.

Pour ce qui est des prix, ils estiment que les deux objectifs de la réforme (stabilisation à un niveau plus élevé et nouvelle structuration de l'ensemble des prix) ont été partiellement atteints. L'équilibre global de l'économie continue de poser des problèmes. La nouvelle structure visée par la réforme impliquait des hausses sensiblement plus fortes pour les prix des produits de base et des produits agricoles que pour les prix des produits des industries de transformation. Elle semble avoir été réalisée dans les grandes lignes; les écarts relatifs des niveaux des prix par branches atteints au premier trimestre 1967 par rapport au

## 2 - BALANCE DES PAIEMENTS (en millions de dollars)

		1964	1965	1966 <sup>(1)</sup>
A. Biens et services :	1. Exportations (f o b)	905	1115	1223
	a) produits manufacturés	710	910	996
	b) produits agricoles	195	205	227
	2. Importations (c a f)	1342	1290	1543
	a) produits intermédiaires et produits semi-manufacturés	835	838	920
	b) biens d'équipement	285	235	305
	c) biens de consommation	222	217	318
	Balance commerciale	-437	-175	-320
	3. Invisibles :			
	a) tourisme (net)	56	64	94
b) transports	92	118	150	
c) revenu des placements	- 35	- 47	- 62	
d) autres services	63	80	106	
Total des invisibles	176	215	288	
<b>TOTAL A</b>	<b>-261</b>	<b>40</b>	<b>- 32</b>	
B. Dons privés	<b>48</b>	<b>26</b>	<b>33</b>	
<b>TOTAL (A + B)</b>	<b>-213</b>	<b>66</b>	<b>1</b>	
C. Transferts de capitaux à long terme, prêts et crédits	1. Total des emprunts dont :	191	267	287
	- crédits à long terme	137 (2)	159	194
	- crédits à moyen terme	54 (2)	108	93
	2. Prêts	- 32	- 45	- 39
	3. Remboursement des crédits	-145	-177	-211
	4. Transfert correspondant aux biens nationalisés	- 4	- 3	- 5
	5. Réparations	3	-	-
	6. Excédents agricoles (achats en dinars)	17	-	-
7. Excédents agricoles (achats en dollars US)	40	100	103	
<b>TOTAL C</b>	<b>70</b>	<b>142</b>	<b>135</b>	
D. Transferts de capitaux à court terme et réserves en or et devises	1. Transferts selon accords de paiements (net)	40	- 71	- 28
	2. Autres engagements et avoirs étrangers	84	-113	- 96
	3. Réserves en or et devises	19	- 24	- 12
<b>TOTAL D</b>	<b>143</b>	<b>-208</b>	<b>-136</b>	
<b>TOTAL C + D</b>	<b>213</b>	<b>- 66</b>	<b>- 1</b>	

(1) Données provisoires. (2) Chiffres révisés. Source : Banque Nationale de Yougoslavie.

niveau moyen ne présentent pas de dispersion trop grande.

Toutefois, une chose paraît certaine aux experts : dans une économie en évolution, toute structure des prix fixée une fois pour toutes doit nécessairement devenir inadéquate au bout d'un certain temps. Un des principaux avantages d'un marché libre est de permettre la réadaptation à peu près continue de la structure des prix relatifs aux conditions technico-économiques changeantes. Les progrès faits vers une libération effective des prix en Yougoslavie restent encore limités; la phase actuelle de faiblesse de la demande semble favorable pour faire des pas décisifs dans ce domaine.

Le résultat des réformes est jugé incontestablement favorable dans le domaine des échanges extérieurs. Outre les avantages généraux et connus de la simplification et de la normalisation du taux de change et des circuits de financement des transactions extérieures, des signes certains montrent qu'un nombre croissant d'entreprises se tournent vers l'exportation. Le degré de libération des importations atteint en 1967 est substantiel; en fonction de celle-ci et de l'abaissement du tarif douanier, une restructuration des importations est en cours qui ne peut avoir que des effets bénéfiques sur l'ensemble de l'économie yougoslave (Tableaux 2 et 3).

A en juger par l'évolution de la composition des importations, il est possible selon les experts de penser que les *ressources extérieures* disponibles sont déjà mieux utilisées. La question est plus difficile pour l'utilisation des *ressources intérieures*; l'amélioration apparente de la productivité du travail depuis deux ans ne semble pas plus rapide, peut-être à cause de la faiblesse de la conjoncture; il apparaît que dans plusieurs secteurs et entreprises un emploi auparavant excessif a été réduit. La sous-utilisation présente du potentiel productif, justifiable dans une phase de transition, poserait un problème si elle se prolongeait.

## L'allocation des ressources nouvelles

Ce qui précède concerne l'allocation des ressources existantes : plus important peut-être est le problème de l'allocation des ressources nouvelles. Les experts retiennent deux des multiples aspects de la question. Tout d'abord la répartition du produit net global entre consommation et investissement. Les autorités yougoslaves considéraient depuis quelques années que la part de l'investissement dans le produit national tendait à devenir excessive et qu'une restructuration favorisant la consommation paraissait souhaitable. C'est bien ce qui semble s'être produit; l'investissement ne s'est accru que faiblement et l'allocation du revenu net du secteur socialisé s'est modifiée : la part des revenus personnels est passée de 32,9 % en 1964 à 38,5 % en 1966.

A l'égard de la répartition des ressources d'investissement entre secteurs et entre entreprises, la structure économique antérieure comportait une anomalie : une capacité excessive dans certaines industries de transformation et insuffisante dans certaines industries de base. La réforme des prix visait aussi à corriger cette situation; il s'agissait d'augmenter le revenu net des secondes au détriment de celui des premières.

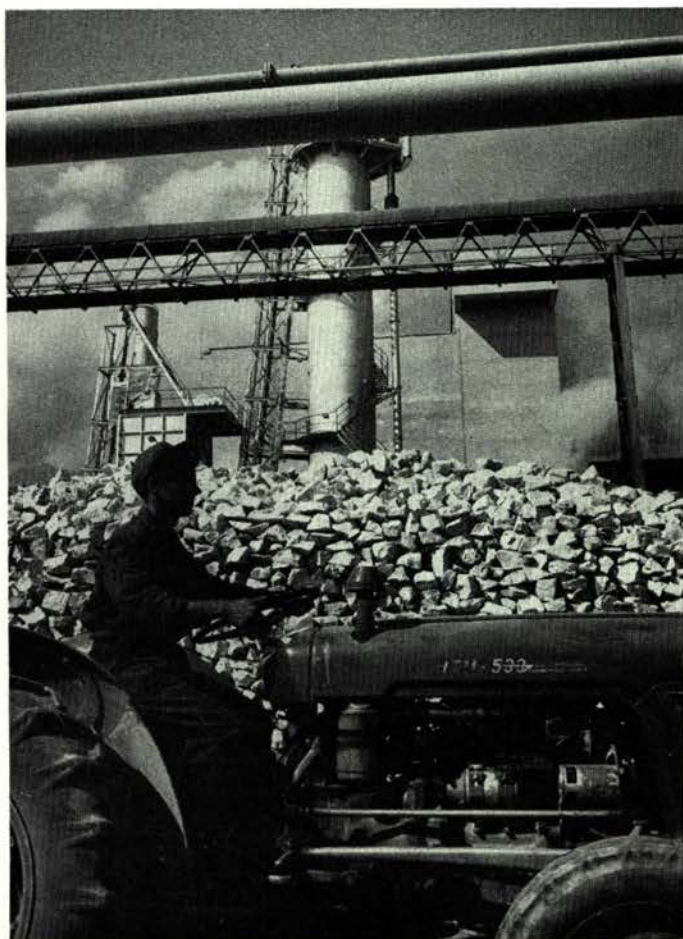
L'objectif n'a pas été entièrement atteint, mais certains signes donnent à penser qu'un progrès sensible vers une réallocation plus rationnelle des ressources a été accompli. Le problème ne se pose d'ailleurs pas seulement entre grands secteurs mais aussi entre entreprises et entre produits; on ne dispose pas d'éléments pour juger de cet aspect de la question.

Une allocation des ressources d'investissement opérée par le seul intermédiaire du mécanisme des prix ne serait pas nécessairement optimale. Elle serait à corriger par un mécanisme permettant la redistribution des fonds accumulables selon les pers-

### 3 - COMMERCE EXTERIEUR (en millions de dollars)

	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	
1. Importations totales, c a f	661	685	687	826	910	888	1057	1322	1287	1575	
2. Exportations totales, f o b	395	441	477	566	569	691	790	892	1091	1220	
3. Déficit commercial	266	244	210	260	341	197	267	430	197	355	
4. Volume des importations (1953 = 100)	151	163	165	201	220	213	246	295	260	315	
5. Volume des exportations (1953 = 100)	177	200	218	254	264	310	345	363	412	448	
6. Prix à l'importation (1953 = 100)	108	103	101	102	103	106	109	114	120	121	
7. Prix à l'exportation (1953 = 100)	118	117	113	115	116	120	123	130	141	145	
8. Termes de l'échange (1953 = 100)	109	113	111	111	110	111	113	114	117	120	
Importations par zones	9. Europe occidentale	274	287	289	396	456	387	433	541	527	518
	10. Amérique du Nord	177	136	142	93	185	189	205	188	204	212
	11. Europe orientale et URSS	143	194	170	212	169	189	241	377	371	637
	12. Reste du monde	67	68	86	125	100	123	178	216	185	208
	13. TOTAL	661	685	687	826	910	888	1057	1322	1287	1575
Exportations par zones	14. Europe occidentale	204	222	218	255	260	305	381	383	373	476
	15. Amérique du Nord	34	34	34	40	43	55	52	57	77	85
	16. Europe orientale et URSS	105	123	147	182	176	167	211	308	483	479
	17. Reste du monde	52	62	78	89	90	164	146	144	158	180
	18. TOTAL	395	441	477	566	569	691	790	892	1091	1220

Source : *Annuaire Statistique de la RSFY.*



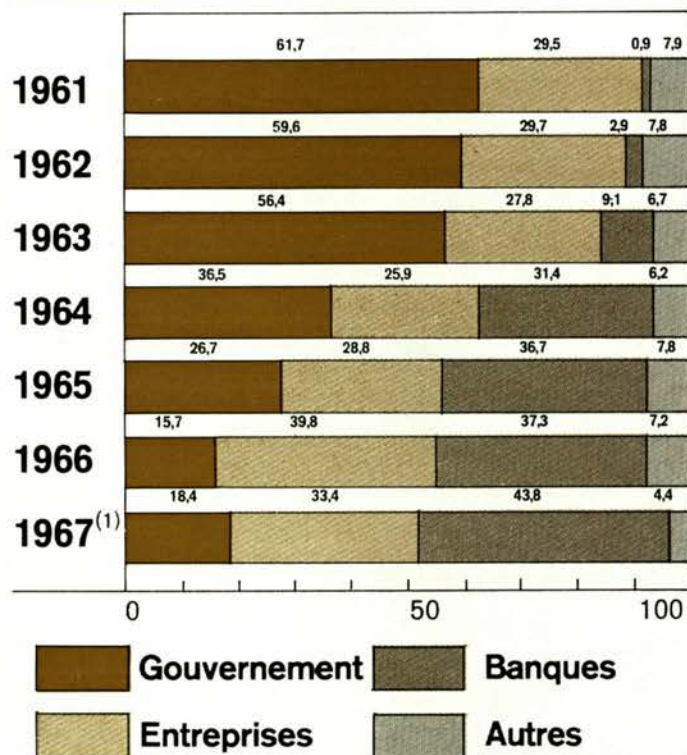
Un des résultats des réformes entreprises en Yougoslavie a été d'augmenter la part de la consommation dans le produit national et de stabiliser celle des investissements.

pectives de rentabilité future. Le développement considérable du rôle du système bancaire en Yougoslavie depuis quatre ans (Tableau 4) va dans ce sens. C'est de l'avis du Comité une des réalisations les plus positives de la dernière période.

En revanche les conditions dans lesquelles se pose le problème de l'équilibre global à court terme de l'économie n'ont pas été jugées différentes de ce qu'elles étaient auparavant. 1966 a vu une forte poussée de la demande, nourrie par une hausse trop rapide des salaires qui a obligé les autorités à intervenir vigoureusement. Elles s'attendent que les dernières améliorations apportées aux instruments de contrôle de la conjoncture, notamment en matière de crédit bancaire, permettront une régulation plus souple de l'évolution de la demande globale. Il est à noter que le système yougoslave comporte un facteur particulier d'instabilité : les entreprises sont libres de fixer les prix et les salaires, dans les limites, très élastiques, imposées par la concurrence nationale et internationale. Les experts estiment qu'il est urgent de trouver une solution au problème de la formation des revenus, sans porter atteinte à la décentralisation ni à l'autogestion des entreprises; pour eux, il ne semble pas possible d'y parvenir sans lier d'une façon ou d'une autre l'évolution des salaires à celle de la productivité.

Résumant leurs conclusions, ils soulignent que le bilan des réformes de la structure économique yougoslave n'est ni facile ni simple mais leur apparaît

#### 4 - AFFECTATION INSTITUTIONNELLE DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT (en pourcentage)



(1) 1er semestre

Source : Statisticki Bilten Sluzve Drustvenog Knigovodstva, 1967.

positif dans l'ensemble. A leur avis, un meilleur équilibre entre l'offre et la demande a été atteint et la liquidité excessive de l'économie a été éliminée. La balance des paiements a été assainie et le régime des échanges extérieurs a progressé vers la libération des transactions. Le progrès a été substantiel pour ce qui est de l'allocation des fonds d'investissement, du fonctionnement du système bancaire et de la réglementation du crédit. Il semble plus mitigé pour ce qui est des prix. Il serait souhaitable que les autorités yougoslaves mettent à profit la phase conjoncturelle présente pour accélérer la libération combinée des prix et des importations qu'elles ont déjà entamée.

Le problème du contrôle des fluctuations de la demande, et notamment des poussées inflationnistes résultant des hausses excessives du revenu nominal des entreprises et des travailleurs, continue d'être posé. L'amélioration des instruments de régulation du crédit qui a déjà eu lieu permettra vraisemblablement aux autorités yougoslaves d'atténuer à l'avenir l'alternance des phases d'expansion trop forte et de restrictions conduisant à des récessions. Mais une solution plus durable de ce problème exigera sans doute de compléter le mécanisme de fonctionnement de l'économie en incorporant dans le système yougoslave de la détermination des revenus un élément qui permette de maintenir l'élévation des salaires dans des limites compatibles avec l'augmentation de la production réelle.



(De gauche à droite) : M. Pierre-Paul Schweitzer, Administrateur délégué du Fonds Monétaire International, M. Eugene V. Rostow, Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires politiques, Etats-Unis, M. Jorma Vanamo, Secrétaire d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, Finlande, et Sir Denis Rickett, Ministère des Finances, Royaume-Uni.

# DÉCLARATION DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OCDE

(suite de la page 4)

Des opinions divergentes ont été exprimées sur la part plus ou moins grande de responsabilité des différents pays dans la recherche de l'équilibre. Les Ministres sont cependant convenus que des efforts menés en commun seront requis pour contribuer à un meilleur équilibre international des balances des paiements.

Les Ministres ont demandé à l'Organisation de poursuivre ses efforts visant à favoriser l'ajustement des déséquilibres des paiements extérieurs entre les pays Membres et d'étudier, de ce point de vue, les problèmes des taux d'intérêt.

Les Ministres ont eu un échange de vues sur les autres activités de l'Organisation et ont souligné en particulier la nécessité pressante de continuer la coopération internationale concernant les problèmes de la pollution de l'air et de l'eau, lesquels revêtent une importance de plus en plus grande.

Les Ministres ont pris note avec satisfaction de l'aboutissement positif de la négociation tarifaire multilatérale (Kennedy Round), notamment en ce qui concerne les produits industriels. Ils ont souligné combien il importait de donner leur plein effet aux décisions prises à cette occasion. Tout échec en ce domaine compromettrait dans l'avenir la libération des échanges commerciaux qui est l'une des conditions de la croissance économique des pays développés et des pays en voie de développement.

Les Ministres ont accueilli favorablement les progrès réalisés par le Groupe Spécial qui avait été créé pour exa-

miner les relations commerciales avec les pays en voie de développement, conformément aux directives données par eux lors de leur réunion de novembre 1965 et qui visaient à formuler une politique constructive et concertée en vue d'encourager l'accroissement des recettes d'exportation de ces pays. Le Groupe a présenté un certain nombre de considérations de caractère général relatives à un traitement tarifaire spécial temporaire accordé par les pays développés à tous les pays en voie de développement.

Les Ministres sont convenus que les grandes lignes des travaux du Groupe devraient être utilisées comme une base commune pour les Délégations des Gouvernements Membres à la deuxième Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) et au cours des discussions qui porteront dans l'avenir sur ce sujet.

Les Ministres ont souligné que les arrangements envisagés ne devraient pas comporter l'octroi d'avantages réciproques de la part des pays en voie de développement en faveur des exportations des pays développés.

Certaines questions importantes relatives aux arrangements à prendre en ce qui concerne le traitement tarifaire spécial restent en suspens. Les Ministres ont invité l'Organisation à poursuivre l'étude de ces problèmes à la lumière des vues exprimées par les pays en voie de développement.

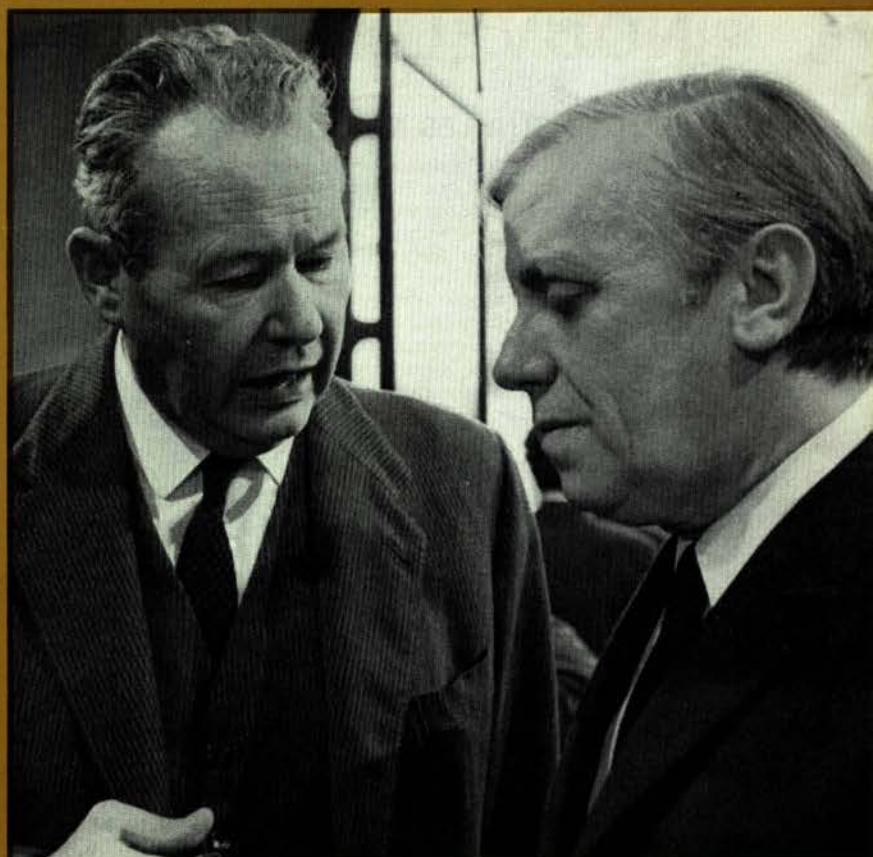
Plusieurs Ministres ont déclaré qu'un élément essentiel d'arrangements de cette nature serait l'élimination, aussi rapidement que possible, des préférences que certains

pays en voie de développement accordent actuellement à certains pays développés. D'autres Ministres ont déclaré qu'ils ne pouvaient partager ce point de vue et souligné que l'objectif fondamental des arrangements envisagés était d'accorder des avantages nouveaux aux exportations des pays en voie de développement.

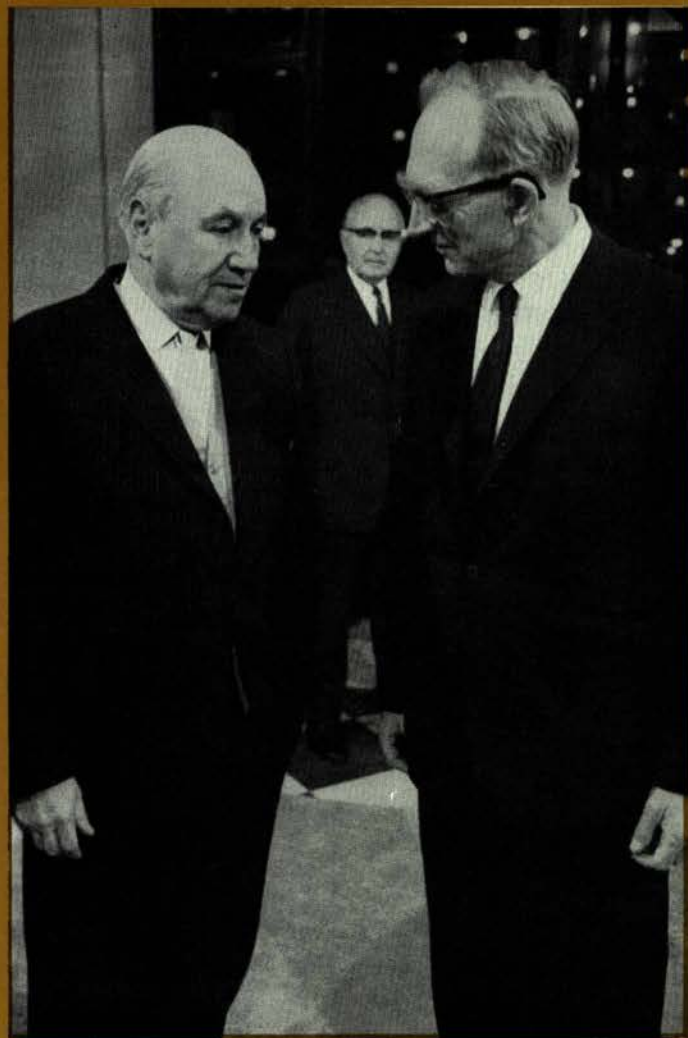
Les Ministres ont reconnu l'importance très grande que les exportations de produits de base présentent pour les pays en voie de développement, qui en tirent et continueront d'en tirer pendant encore un certain temps l'essentiel de leurs recettes. Ils ont pris note avec intérêt des travaux que divers organismes effectuent dans ce domaine et notamment de l'étude que doivent entreprendre à ce sujet le Fonds Monétaire International et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.

Les Ministres ont noté que sur le plan mondial certaines productions agricoles connaîtront vraisemblablement une expansion dans les années à venir. Ils sont convenus que la relation entre l'offre et la demande commerciale, compte tenu des besoins alimentaires des pays en voie de développement, requiert une attention minutieuse et ils ont demandé à l'Organisation d'examiner le meilleur moyen d'aborder ces problèmes, y compris la création d'un Groupe Spécial.

Les Ministres ont examiné le rapport du Secrétaire général sur le problème alimentaire des pays en voie de



(Ci-dessus) : M. Hans Schaffner, Conseiller fédéral, Chef du Département fédéral de l'Economie publique, Suisse, s'entretient avec M. François Valéry, Chef de la Délégation française auprès de l'OCDE; (à gauche) : M. Raoul Prebisch, Secrétaire général de la CNUCED, est accueilli par M. Thoril Kristensen, Secrétaire général de l'OCDE.



développement dans lequel il étudie l'écart qui existe entre les besoins alimentaires de ces pays et les ressources que leur assurent leur production intérieure, leurs importations commerciales et l'aide alimentaire. Ils ont demandé à l'Organisation de poursuivre ses travaux sur les questions qui sont contenues dans le rapport du Secrétaire général.

Le volume de l'aide publique au développement a légèrement augmenté en 1966, mais les exportations de capitaux privés vers les pays en voie de développement ont fléchi. Pour 1967, le montant total des ressources fournies à ces pays semble être en augmentation. Certains pays élargissent actuellement leur programme d'aide; certains se sont fixé des objectifs à moyen terme pour son accroissement futur. Malgré ces efforts, les perspectives pour les années à venir semblent moins favorables.

De plus, dans beaucoup de pays en voie de développement, la lenteur des progrès économiques et les perspectives d'une augmentation rapide de la population créent une situation préoccupante.

Les Ministres ont demandé au Comité d'Aide au Développement de poursuivre ses études et ses efforts en vue d'augmenter le volume de l'aide et d'améliorer la qualité et l'efficacité des concours fournis.

Les Ministres ont aussi entendu un exposé de M. Prebisch, Secrétaire général de la CNUCED. Ils sont convenus que les pays Membres feront tous leurs efforts pour assurer le succès de la deuxième conférence de la CNUCED et qu'à cette fin ils continueront à se consulter au sein de l'OCDE.

# NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OCDE

## ÉTUDES SUR LES MARCHÉS DE CAPITAUX

Une nouvelle étude réalisée sur les instructions du Conseil de l'OCDE par le Comité des Transactions Invisibles de l'Organisation qui est composé d'économistes appartenant aux administrations publiques des pays Membres et de représentants des Banques centrales agissant en qualité d'experts indépendants. Pour tous ceux qui s'intéressent aux discussions actuelles sur les moyens d'améliorer le fonctionnement des marchés des capitaux et les systèmes financiers, comme aux faits qui motivent ces débats, le rapport constitue un précieux ouvrage de référence et d'initiation aux pratiques et aux principes qui régissent le fonctionnement des marchés financiers publics et privés des pays Membres de l'OCDE.

Sont dès à présent publiés :

### LE RAPPORT GÉNÉRAL

272 pages ... F 24,00 FS 24,00 DM 20,00 £ 1.15s. \$ 6,00

- Avant-propos, sommaire et conclusions;
- les besoins de financement;
- formation de l'épargne;
- le fonctionnement des marchés financiers;
- relations entre marchés financiers nationaux.

### ANNEXE STATISTIQUE AU RAPPORT GÉNÉRAL

216 pages ..... F 18,00 FS 18,00 DM 15,00 £ 1.17s.6d. \$ 4,50

Une série de tableaux comparatifs analysant notamment :

- l'épargne;
- les flux intersectoriels de fonds;
- les avoirs financiers;
- le financement des entreprises;
- les émissions de valeurs mobilières.

### LA STRUCTURE DES TAUX D'INTÉRÊT

128 pages ..... F 4,00 FS 4,00 DM 3,30 6s. \$ 1,00  
(envoyé gratuitement aux souscripteurs à la série complète)

- Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs dans les principaux pays.



Trois volumes feront prochainement suite à ces ouvrages; ils contiendront respectivement les rapports d'experts sur :

- la formation de l'épargne ;
- le fonctionnement des marchés financiers ;
- l'utilisation de l'épargne

pour chacun des pays Membres de l'OCDE étudiés dans le rapport.

Chaque volume; F 16,00 FS 16,00 DM 13,20 £ 1.4s. \$ 4,00

**On peut souscrire à l'ensemble des ouvrages (y compris le document sur la structure des taux d'intérêt) au prix spécial global de :**

F 70,00 FS 64,00 DM 58,00 £ 5 \$ 17,00

## EFFORTS ET POLITIQUES D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT : EXAMEN 1967

240 pages .... F 14,00 FS 14,00 DM 11,60 £ 1.1s. \$ 3,50

Le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE (CAD) effectue chaque année, à l'occasion de l'Examen annuel de l'Aide, le tour d'horizon des politiques et des réalisations de chaque pays. Une série de Groupes de Travail spécialisés s'occupent dans le même temps d'aspects particuliers de l'aide au développement. Sur la base de ces travaux, un rapport est établi et publié.

## LES MOYENS FINANCIERS MIS A LA DISPOSITION DES PAYS MOINS DÉVELOPPÉS - 1961-1965

272 pages .... F 12,00 FS 12,00 DM 10,00 17s.6d. \$ 3,00

Un complément au rapport sur les « Efforts et politiques d'aide au développement ». Les questions suivantes y sont traitées : l'apport total de moyens financiers, la contribution du secteur public de l'ensemble des pays du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE (CAD), l'apport de capitaux privés, les apports publics et privés en pourcentage du revenu national, les contributions des organismes

multilatéraux, les apports des pays n'appartenant pas au CAD, les différents programmes nationaux, la composition de l'aide bilatérale du secteur public, l'assistance technique, les conditions financières de l'aide publique et la répartition géographique des apports financiers.

## AMPLEUR ET STRUCTURE DE L'EFFORT GLOBAL DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE

76 pages ..... F 6,00 FS 6,00 DM 5,00 9s. \$ 1,50

Premier de la série publiée dans le cadre de l'Année Statistique Internationale lancée par suite d'une décision du Comité intérimaire de la Conférence ministérielle sur la science organisée par l'OCDE, le présent rapport donne une analyse des ressources consacrées à la recherche et au développement dans les pays Membres de l'OCDE. On s'y efforce de préciser l'ampleur et la structure des efforts nationaux de recherche et de développement et d'établir des comparaisons valables entre les pays Membres.

## ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE : RÉPUBLIQUE SOCIALISTE FÉDÉRATIVE DE YOUGO-SLAVIE; UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

Le fascicule : 44 pages F 3,00 FS 3,00 DM 2,50 5s. \$ 0,80

La série complète (21 fascicules) :

F 42,00 FS 42,00 DM 35,00 £ 3.3s. \$ 10,00

L'étude relative à la Yougoslavie (qui n'est pas Membre à part entière de l'OCDE mais jouit d'un statut spécial) présente un intérêt particulier du fait que l'économie yougoslave est seule à offrir l'exemple d'un régime socialiste qui adopte des techniques et des pratiques de marché. Elle traite de l'introduction et de l'application de ces réformes institutionnelles, de l'évolution récente de l'économie yougoslave et de ses perspectives d'avenir. Cette étude et celle qui a trait à l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise complètent la série 1967 des Etudes économiques de l'OCDE.

## PERSONNEL DE HAUTE QUALIFICATION - POLITIQUES DE FORMATION ET D'UTILISATION

416 pages .... F 18,00 FS 18,00 DM 15,00 £ 1.7s.6d. \$ 4,50

L'étude de la formation et de l'utilisation du personnel scientifique et technique hautement qualifié tient une place importante dans les programmes de l'OCDE. Le rapport qui vient de sortir fait état des travaux d'une conférence d'experts organisée sur ce thème et donne le résumé des principaux documents présentés et des rapports de groupes auxquels ils ont abouti.

## AUTRES PUBLICATIONS NOUVELLES DE L'OCDE

Dans la série « PLACEMENT DES GROUPES SPÉCIAUX »  
N° 3. CONSEILS DONNÉS AUX GROUPES SPÉCIAUX  
par Gertrude William

132 pages ..... F 10,00 FS 10,00 DM 8,30 17s.6d. \$ 2,50

L'ÉDUCATION PROFESSIONNELLE

par Roger Grégoire

184 pages ..... F 13,00 FS 13,00 DM 10,80 19s. \$ 3,20

LA MOBILITÉ DU TRAVAILLEUR URBAIN

par Laurence C. Hunter et Graham L. Reid

240 pages .... F 13,00 FS 13,00 DM 10,80 22s.6d. \$ 3,20

POLITIQUE DE MAIN-D'ŒUVRE ET POLITIQUE SOCIALE AUX PAYS-BAS

332 pages .... F 19,00 FS 19,00 DM 15,80 27s.6d. \$ 4,80

# OU OBTENIR LES PUBLICATIONS DE L'OCDE

**AFRIQUE DU SUD**  
Van Schaik's Book Store Ltd.,  
Church Street, PRETORIA.

**RF D'ALLEMAGNE**  
Deutscher Bundes-Verlag, GmbH,  
Postfach 9380, 53 BONN.  
Sous-dépositaires :  
BERLIN 62 : Elwert & Meurer;  
MUNICH : Hueber;  
HAMBOURG : Reuter-Klöckner;  
et dans les principales librairies d'Alle-  
magne.

**ARGENTINE**  
Editorial Sudamericana S.A.,  
Alsina 500, BUENOS AIRES.

**AUSTRALIE**  
B.C.N. Agencies Pty. Ltd.,  
191 Collins Street,  
MELBOURNE, 3000.

**AUTRICHE**  
Gerold & Co., Graben 31, VIENNE 1.  
Sous-dépositaire :  
Buchhandlung Jos. A. Kienreich,  
Sackstrasse 6, GRAZ.

**BELGIQUE**  
Standaard Wetenschappelijke Uitgeverij,  
Belgielei 147, ANVERS.  
Librairie des Sciences,  
76-78 Coudenberg, BRUXELLES.

**CANADA**  
Queen's Printer - L'Imprimeur de la Reine,  
OTTAWA.

**DANEMARK**  
Munksgaard Boghandel Ltd.,  
Nørregade 6, COPENHAGUE K.

**ESPAGNE**  
Mundi Prensa, Castelló 37, MADRID.  
Libreria Bastinos de José Bosch, Pelayo 52,  
BARCELONE 1.

**ÉTATS-UNIS**  
OECD PUBLICATIONS CENTER  
Suite 1305  
1750 Pennsylvania Ave, N.W.,  
WASHINGTON, D.C. 20 006.

**FINLANDE**  
Akateeminen Kirjakauppa,  
Keskuskatu 2, HELSINKI.

**FORMOSE**  
Books and Scientific Supplies Services Ltd.,  
P.O.B. 83, Taipei, TAIWAN.

**FRANCE**  
Bureau des Publications de l'OCDE,  
2 rue André-Pascal, F 75 PARIS 16<sup>e</sup>.

Principaux sous-dépositaires :  
PARIS : Presses Universitaires de France,  
49 boulevard Saint-Michel (5<sup>e</sup>).  
Sciences Politiques (Lib.),  
30 rue Saint-Guillaume (7<sup>e</sup>).  
La Documentation Française,  
31 quai Voltaire (7<sup>e</sup>).  
AIX-EN-PROVENCE :  
Librairie de l'Université.  
BORDEAUX : Mollat.  
GRENOBLE : Arthaud.  
LILLE : Le Furet du Nord.  
STRASBOURG : Berger-Levrault.

**GRÈCE**  
Librairie Kauffmann,  
28 rue du Stade, ATHÈNES 132.  
Librairie Internationale Jean Mihalopoulos  
33 rue Sainte-Sophie, THESSALONIKI.

**INDE**  
International Book House Ltd.,  
9 Ash Lane, Mahatma Gandhi Road,  
BOMBAY 1.  
Oxford Book and Stationery Co.,  
Scindia House, NEW DELHI.  
17 Park Street, CALCUTTA.

**IRLANDE**  
Eason & Son,  
40-41 Lower O'Connell Street, DUBLIN.

**ISLANDE**  
Snæbjörn Jónsson & Co, h.f.,  
Hafnarstræti 9, P.O.B. 1131, REYKJAVIK.

**ISRAËL**  
Emanuel Brown,  
35 Allenby Road,  
et 48 Nahalath Benjamin St., TEL-AVIV.

**ITALIE**  
Libreria Commissionaria Sansoni,  
Via Lamarmora 45, FLORENCE.  
Via Paolo Mercuri 19/B, ROME.  
Sous-dépositaires :  
GÈNES : Libreria Di Stefano.  
MILAN : Libreria Hoepli.  
NAPLES : Libreria L. Cappelli.  
PADOUE : Libreria Zannoni.  
PALERME : Libreria Dante.  
ROME : Libreria Rizzoli; Libreria Tom-  
bolini.  
TURIN : Libreria Lattes.

**JAPON**  
Maruzen Company Ltd.,  
6 Tori-Nichome Nihonbashi, TOKYO.

**KENYA**  
New Era Associates, Ghale House,  
Government Road, P.O.B. 6854, NAIROBI.

**LIBAN**  
Redico, Immeuble Edison,  
rue Bliss, B.P. 5641,  
BEYROUTH.

**LUXEMBOURG**  
Librairie Paul Bruck,  
22 Grand'Rue, LUXEMBOURG.

**MALTE**  
Labour Book Shop,  
Workers' Memorial Building,  
Old Bakery Street, VALLETTA.

**MAROC**  
Éditions La Porte "Aux Belles Images"  
281 avenue Mohammed V, RABAT.

**NORVÈGE**  
A/S Bokhjornet, Akersgt. 41, OSLO 1.

**NOUVELLE-ZÉLANDE**  
WELLINGTON, Government Printing Office,  
20 Molesworth Street (Private Bag),  
et Government Bookshops à :  
AUCKLAND (P.O.B. 5344);  
CHRISTCHURCH (P.O.B. 1721);  
DUNEDIN (P.O.B. 1104).

**PAKISTAN**  
Mirza Book Agency,  
65 The Mall, LAHORE 3.

**PAYS-BAS**  
W.P. Van Stockum & Zoon,  
Buitenhof 36, LA HAYE.

**PORTUGAL**  
Livraria Portugal,  
Rua do Carmo 70, LISBONNE.

**ROYAUME-UNI ET  
COLONIES DE LA COURONNE**  
H.M. Stationery Office,  
P.O.B. 569, LONDRES, S.E.1.  
Annexes à : EDIMBOURG, BIRMINGHAM,  
BRISTOL, MANCHESTER, CARDIFF, BELFAST.

**SUÈDE**  
Fritzes, Kungl. Hovbokhandel,  
Fredsgatan 2, STOCKHOLM 16.

**SUISSE**  
Librairie Payot,  
6 rue Grenus, 1211 GENÈVE 11  
et à LAUSANNE, NEUCHÂTEL, VEVEY,  
MONTREUX, BERNE, BALE et ZURICH.

**TURQUIE**  
Librairie Hachette,  
469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, ISTANBUL,  
et 12 Ziya Gökalp Caddesi, ANKARA.

**VENEZUELA**  
Libreria del Este,  
Avda F. Miranda 52, Edificio Galipan,  
CARACAS

**YUGOSLAVIE**  
Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27,  
P.O.B. 36, BELGRADE.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de dépositaire peuvent être adressées au Bureau des Publications de l'OCDE, 2 rue André-Pascal, F 75 Paris 16<sup>e</sup>

# Organisation de Coopération et de Développement Economiques

